

## Diplôme national de master

Domaine - Sciences humaines et sociales

Mention - Histoire, civilisations et patrimoine

Parcours - Cultures de l'écrit et de l'image

# **L'Art des armes à travers les siècles et ses traités d'escrime (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup>) dont les différentes éditions du traité de Lafaugère.**

**Séphora Deboeuf**

Sous la direction de Philippe Martin  
Professeur d'histoire moderne – Université Lumière Lyon II



## ***Remerciements***

*Merci à mon directeur de mémoire, M. Philippe Martin.*

*Merci à ma famille et mes amis qui m'ont soutenue, et merci à celui qui peut tout.*

**Résumé :**

*L'escrime en France a connu de nombreuses évolutions au cours des siècles, alternant entre une escrime militaire, une escrime de duel et une escrime sportive. Ses évolutions se voient au travers des traités d'escrime qui laissent une trace de l'enseignement de chaque maître d'armes. Leur nombre n'a fait qu'augmenter du XVI<sup>e</sup> siècle jusqu'au traité de Lafaugère au XIX<sup>e</sup> siècle.*

*Descripteurs : Traités d'escrime – L'Art des armes – Escrime – XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles – Lafaugère – Duel – Sport – France.*

**Abstract :**

*Fencing in France has greatly evolved over the centuries, alternating between military fencing, duel fencing, and athletic fencing. These changes can be seen through various fencing booklets that leave behind the teachings of master swordsmen. Their number has continued to increase from the XVI century until the Lafaugère booklet in the XIXth century.*

*Keywords : Fencing booklets – The art of weapons – Fencing – XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> centuries – Lafaugère – Duel – Sport – France.*

**Droits d'auteurs**

Droits d'auteur réservés.

Toute reproduction sans accord exprès de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------

# Sommaire

<b>SIGLES ET ABREVIATIONS .....</b>	<b>7</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>9</b>
<b>HISTOIRE DE L'ESCRIME.....</b>	<b>11</b>
<b>Des temps anciens au duel .....</b>	<b>11</b>
<i>L'apparition de l'escrime chez les peuples antiques .....</i>	<i>11</i>
<i>Le Moyen-Age.....</i>	<i>13</i>
<i>Le XVI<sup>ème</sup> siècle .....</i>	<i>16</i>
<b>L'escrime : un art de tuer ou un art de vivre ? .....</b>	<b>18</b>
<i>Malgré l'omniprésence du duel en France... ..</i>	<i>18</i>
<i>... une escrime sportive émerge de plus en plus .....</i>	<i>21</i>
<i>L'âge d'or de l'escrime et la fin des duels .....</i>	<i>23</i>
<b>Vers l'escrime d'aujourd'hui .....</b>	<b>26</b>
<i>Reconnaissance officielle de l'escrime comme un sport .....</i>	<i>26</i>
<i>Les trois armes .....</i>	<i>29</i>
<i>Forme des combats actuels .....</i>	<i>30</i>
<b>LES TRAITES D'ESCRIME EN FRANÇAIS .....</b>	<b>33</b>
<b>autour des traités .....</b>	<b>33</b>
<i>Les acteurs .....</i>	<i>33</i>
<i>La production .....</i>	<i>37</i>
<i>Objectif et accueil des traités .....</i>	<i>41</i>
<b>Contenu textuel.....</b>	<b>45</b>
<i>Les débuts de l'escrime .....</i>	<i>45</i>
<i>Perfectionnement de l'escrime .....</i>	<i>48</i>
<i>Des traités porteurs de la trace de leur époque.....</i>	<i>52</i>
<b>Les illustrations .....</b>	<b>55</b>
<i>Pour ou contre.....</i>	<i>55</i>
<i>Combattants en mouvement.....</i>	<i>59</i>
<i>Représentation d'une escrime de combat parallèlement à une escrime         plus sportive.....</i>	<i>66</i>
<b>LES DIFFERENTES EDITIONS DU TRAITE DE LAFAUGERE .....</b>	<b>73</b>
<b>Les acteurs du traité.....</b>	<b>73</b>
<i>La vie et les écrits de Lafaugère.....</i>	<i>73</i>
<i>Renommée de l'auteur par son traité.....</i>	<i>76</i>
<i>Les éditeurs .....</i>	<i>77</i>
<b>le contenu des traités .....</b>	<b>79</b>
<i>Plan de l'ouvrage .....</i>	<i>79</i>

<i>Enseignement d'une escrime</i> .....	81
<i>La méthode de Lafaugère</i> .....	84
<b>Illustrations</b> .....	<b>87</b>
<i>1820 et 1825</i> .....	87
<i>1837 et 1838</i> .....	90
<i>1865 et 1883</i> .....	92
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>94</b>
<b>SOURCES</b> .....	<b>97</b>
<i>Manuscrits</i> .....	97
<i>Traité d'escrime</i> .....	97
<i>Sources secondaires</i> .....	101
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>103</b>
<i>Etudes</i> .....	103
<i>Dictionnaires</i> .....	104
<i>Sitographie</i> .....	104
<i>Périodiques</i> .....	105
<b>ANNEXES</b> .....	<b>107</b>
<b>GLOSSAIRE</b> .....	<b>109</b>
<b>TABLE DES GRAPHIQUES</b> .....	<b>111</b>
<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS</b> .....	<b>113</b>
<b>TABLE DES MATIERES</b> .....	<b>115</b>

## *Sigles et abréviations*

**Av. J-C** : avant Jésus-Christ.

**Ap. J-C** : après Jésus-Christ.

**BM** : Bibliothèque municipale.

**BmL** : Bibliothèque municipale de Lyon.

**BU** : Bibliothèque universitaire.

**CE** : Conformité européenne.

**cm** : centimètre.

**FIE** : Fédération internationale d'escrime.

**g** : gramme.

**JO** : Jeux Olympiques

**Kg** : kilogramme.

**m** : mètre.





# INTRODUCTION

---

Le mot « escrime » dériverait du mot « carma » en sanscrit, que les Scandinaves ont rebaptisé « skirmen » et les Germains à leur suite « skermen », c'est-à-dire l'art de se défendre. Ces mots donnent en ancien français le verbe « skirmjan » qui signifie « protéger ». Pour dire le mot « escrime », les Français disent « escremie » ou « eskermie ». Dans les romans de la Table ronde, « escrimisseur » ou « eskermisor » désignent les joueurs d'épée<sup>1</sup>. Le mot escrime a donc traversé le temps. Ce sont chez les Chinois que la tradition de l'escrime remonte le plus loin. On pense qu'ils connaissaient le maniement des armes, surtout celui du sabre, vingt-sept siècles av. J-C. Les premières écoles d'armes auraient été créées en Assyrie, vingt-deux siècles av J-C<sup>2</sup>.

L'escrime n'est pas restée la même de cette époque-là à aujourd'hui. Sa définition dans les dictionnaires ou les encyclopédies nous le prouve. En 1755, Diderot et d'Alembert définissaient l'escrime ainsi dans leur *Encyclopédie* : « L'art de se défendre ou de se servir de l'épée pour blesser son ennemi, et se garantir soi-même de ses coups »<sup>3</sup>. Voici la définition qu'en donne aujourd'hui le Larousse<sup>4</sup> : « Sport opposant deux adversaires au fleuret, à l'épée ou au sabre ». L'escrime n'est plus du tout vue de la même façon : elle est passée d'un art de combattre et de tuer à un sport réglementé. Cette évolution dans la façon de considérer l'escrime s'est faite au cours de plusieurs siècles. Une seule chose est restée : le fait que l'escrime soit un combat qui oppose deux personnes.

Cette vision de l'escrime a été influencée par les personnes qui maniaient les armes. Dans un premier temps, l'escrime concernait plutôt les gens qui faisaient la guerre, les militaires. Elle a ensuite servi aux duellistes et aux amateurs. Cet art s'est développé dans les Académies d'escrime dirigées par des maîtres d'armes. Ces derniers ont essayé de se faire connaître au fil des ans, voulant faire de l'escrime un art noble. Leur métier est marqué par l'influence de l'aristocratie. Ce sont les nobles qui réclamaient leur service. C'est pourquoi l'escrime a longtemps été élitiste. Au fur et à mesure que l'escrime est devenue un sport, les Académies se sont transformées en associations et fédérations afin d'unifier sa pratique.

Trois grandes écoles d'escrime se sont détachées des autres à travers les siècles : l'école italienne, l'école française et l'école hongroise. L'école italienne est celle qui a donné les bases de l'escrime. Elle a défini le duel à la rapière. Dans ses salles d'armes, on utilisait une arme plus légère qui se terminait par un bouton en cuir. Les Italiens sont les auteurs des premiers traités d'escrime. Durant les siècles passés, ils ont perfectionné leur technique qui se caractérise par la vitesse et l'opportunité. Ils se sont également mis à l'épée et au sabre. L'école française apparaît un peu plus tard, au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. Sa spécificité c'est l'utilisation du fleuret, qui dérive de l'épée de cour. L'extrémité de sa lame est aplatie et est recouverte par un bouton en cuir. Le fleuret est utilisé pour apprendre

---

<sup>1</sup> Pierre LACAIZE, *En garde : du duel à l'escrime*, Paris, Gallimard, 1991, p. 11.

<sup>2</sup> « Petite histoire de l'escrime » (<http://www.lescadetsduhoutland.info>) et « L'escrime à travers les âges » ([www.escrime-ffe.fr](http://www.escrime-ffe.fr)).

<sup>3</sup> S. v. « Escrime », dans Denis Diderot, d'Alembert, *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Paris, 1755, t. V, p. 949-951.

<sup>4</sup> <http://www.larousse.fr>

à se battre car il ne blesse pas. L'escrime française se caractérise alors par son élégance, sa souplesse du poignet et sa vitesse. Elle introduit l'épée de salle, qui remplace l'épée de duel, autour de 1800 et devient une arme sportive. Alors que l'école italienne et l'école française sont connues pour maîtriser l'art du fleuret et de l'épée, l'école hongroise est réputée pour son maniement du sabre. En effet, les cavaliers hongrois maniaient une arme de contre-pointe, qu'est le sabre. A l'école magistrale de Budapest, Borsody créé une méthode hongroise du sabre, méthode qui est utilisée par tout le monde aujourd'hui.

L'école italienne et l'école française sont les principales productrices de traités d'escrime du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle. Un traité est un « ouvrage didactique où l'on traite d'une manière systématique d'un sujet »<sup>5</sup>. Les traités servent aux lecteurs à en apprendre plus sur un sujet précis. Il existe des traités pour chaque domaine qui existe et l'Art des armes n'y fait pas exception. Des auteurs ont voulu immortaliser cet art en le mettant par écrit. Dès le Moyen-Age, l'Art des armes commence à être figé par écrit et par des dessins dans des manuscrits. Cela se fait surtout dans les pays germaniques. Ces manuscrits nous donnent des indices sur comment vivaient et combattaient les hommes maniant les armes. Cette volonté de transmettre son savoir va continuer à travers les siècles et prendre son essor avec l'apparition de l'imprimerie.

Ces traités d'escrime ont des similitudes dans leur composition avec les traités de danse. D'ailleurs la plupart des traités du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle se nomment « l'art des armes » afin de souligner le côté artistique de l'escrime. Les gestes des tireurs en salles d'arme s'apparentent à des chorégraphies de danse. L'élégance du geste est très importante. Thoinot d'Arbeau souligne ce lien entre la danse et l'escrime dans son *Orchésographie et traicté en forme de dialogue par lequel toutes personnes peuvent facilement apprendre & pratiquer l'honneste exercice des danses* publiée en 1589. En effet, son ouvrage contient des compositions musicales et chorégraphiques pour rythmer les mouvements des combattants.

Le corpus de traités en français qui m'a permis d'étudier l'art des armes s'étend du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle et est composée d'environ quatre-vingt traités en y incluant leurs rééditions. Il se veut le plus complet possible mais il y manque sûrement plusieurs traités. La plupart d'entre eux se trouvent encore en très petit nombre dans les bibliothèques de France mais certains ont complètement disparu et il ne nous en reste que des mentions dans les ouvrages d'autres auteurs.

L'escrime, qui est donc un sport aujourd'hui, était également un art de tuer et de vaincre l'adversaire autrefois même si elle était enseignée dans le cadre des Académies et dans les traités. L'étude qui suit s'interroge sur le contenu et sur l'utilité de ces traités dans le développement et dans la finalité de l'escrime.

Le premier point abordé sera l'histoire et l'évolution de l'escrime au travers des siècles. L'étude se concentrera ensuite sur les traités d'escrime qui font parties intégrantes de son évolution et qui sont une trace des différentes pratiques selon les époques. La troisième partie se centrera sur le traité de *L'art de faire des armes* de Lafaugère et sur ses différentes éditions afin de voir comment un traité peut lui-même évoluer au fil des ans. Ce traité nous permet aussi de voir où en est l'escrime au XIX<sup>e</sup> siècle, dernier siècle véritablement producteur de traité.

---

<sup>5</sup> <http://www.larousse.fr>

# HISTOIRE DE L'ESCRIME

---

## DES TEMPS ANCIENS AU DUEL

L'art des armes remonte à très loin dans le temps. Les hommes ont toujours cherché à faire usage d'armes de toutes sortes que ce soit pour s'affronter de manière courtoise ou pour se tuer.

### L'apparition de l'escrime chez les peuples antiques

#### *Les Egyptiens*

Les égyptiens sont parfois considérés comme les inventeurs de la compétition d'escrime. Plusieurs traces archéologiques l'attestent et notamment les bas-reliefs du temple de Djémé à Médinet Habou (Haute-Egypte)<sup>6</sup>. La construction de ce temple a été ordonnée par Ramsès II, autour de 1190 avant Jésus-Christ. L'une des scènes sculptées sur les parois représente la compétition sportive organisée par le pharaon pour célébrer sa victoire sur les Libyens. Cette représentation ainsi que les hiéroglyphes qui l'accompagnent nous permettent de savoir que les Egyptiens avaient établi un véritable règlement pour leurs compétitions et que celles-ci étaient organisées avec soin et précision.

La compétition représentée oppose des combattants de différents pays, la rendant ainsi internationale. Les armes des combattants ressemblent à de minces bâtons ferrés à leurs extrémités, et qui se terminent par un renflement à la pointe. Ce renflement pourrait être une mouche comme on en trouve sur les fleurets des siècles plus tard. Leur garde est semblable à celle des sabres modernes ; elle permet de protéger la main. Leur front, leur crâne et leur nuque sont protégés par un masque et certains sont aussi équipés d'une mentonnière rembourrée qui protège le bas de leur visage. Quelques-uns portent également un bouclier. Ils sont vêtus de pagnes triangulaires, ce qui indique que ce sont des soldats. Les hiéroglyphes qui accompagnent l'image nous apprennent que les règles étaient précises et nous permettent aussi de comprendre comment se déroulait un combat grâce aux paroles associées aux personnages. Les premières paroles sont celles d'un des combattants qui s'adresse à son adversaire : « En garde !... admire ce que va faire ma vaillante main ! »<sup>7</sup>. On peut constater que les mots « En garde » prononcés avant chaque combat étaient déjà utilisés. Comme toute compétition, les combattants ont leurs spectateurs. La trompette annonce le début du combat et permet aussi de le stopper à tout moment. Il y a un juge pour contrôler l'épreuve et il n'hésite pas à reprendre les combattants s'ils ne suivent pas les règles : « N'as-tu pas honte, toi qui combat ainsi devant le pharaon »<sup>8</sup>. Un scribe se trouve aussi sur place pour noter les résultats sur un papyrus. La scène se termine par la remise d'une récompense au vainqueur par le pharaon en personne : « Avance, avance...

---

<sup>6</sup> Annexe 1.

<sup>7</sup> Cheikh NDIAYE, Il était une fois l'escrime... (<http://dunkerque-handiescrime.over-blog.fr/article-il-etait-une-fois-l-escrime-43642323.html>).

<sup>8</sup> Gérard SIX, *L'invention de l'escrime*, Paris, Les Quatre Chemins, 2007, p. 17.

toi le meilleur des combattants ! »<sup>9</sup>. Le vainqueur salue alors le pharaon, et le jury avec son arme comme on le fait encore aujourd'hui. Pour finir, la foule conclut en disant « Les champions égyptiens ont vaincu leurs rivaux étrangers comme Amon t'a permis de vaincre leurs armées »<sup>10</sup>.

Les égyptiens connaissaient également l'escrime à deux armes comme le prouve l'éclat de calcaire, trouvé à Deir El-Médineh, qui représente des duellistes tenant dans une main une sorte d'épée munie d'une garde et dans l'autre une arme plus courte<sup>11</sup>.

### *Athènes et Rome*

Homère, dans ses textes, nous permet d'avoir une trace écrite des premiers combats singuliers. On appelle ça l'hoplomachie ; c'est, chez les Grecs, l'art de combattre avec une arme lourde. Les hoplites, qui sont des soldats d'infanterie, sont munis d'un casque, d'un bouclier rond, d'une cuirasse, de bottines composées de fer, d'une longue pique et d'une épée. Les premiers Jeux Olympiques, qui ont lieu en 776 av J-C, sont influencés par les récits d'Homère et en particulier par l'*Illiade* car ils incluent dans leurs épreuves l'hoplomachie, un combat armé à un contre un<sup>12</sup>. L'hoplomachie est très en vogue à Athènes au V<sup>e</sup> siècle. Certaines personnes en font leur métier et deviennent des maîtres. Ils se font payer pour enseigner cet art, c'est le cas des frères Euthydème et Dyonosore : escrimeurs et sophistes.

L'escrime apparaît à Rome sous la forme des jeux du cirque (de -264 à 410). Les combats de gladiateurs étaient très appréciés. Les gladiateurs étaient d'anciens prisonniers de guerre, des esclaves ou des malfaiteurs. Ils étaient achetés et formés par des lanistae, qui sont eux-mêmes d'anciens gladiateurs. Leur entraînement se déroulait dans des écoles et ils combattaient avec des armes émoussées, armes qui pouvaient être offensives et défensives. Les Romains sont les inventeurs de plusieurs concepts qui ont trait au milieu sportif<sup>13</sup> tel que l'organisation de combat à armes différentes. Les combattants appartenaient à des catégories différentes. Les deux catégories les plus connues sont les mirmillons et les rétiaires. Les mirmillons sont en général des hommes de grandes tailles, ils sont vêtus d'un casque, d'une jambière et d'un brassard métallique. Ils tiennent dans la main gauche un bouclier et dans la droite une épée courte et large (glaive). Ils suivent des traditions militaires pour combattre. Leurs principaux adversaires sont les rétiaires : des hommes petits et vifs qui sont équipés d'un filet, d'un trident et d'un poignard. Vers le I siècle ap. J-C, apparaît le secutor. Il ressemble beaucoup au mirmillon, seules quelques modifications ont été apportées à son équipement : son bouclier est arrondi vers le haut, son casque est plus lisse afin que le filet du rétiaire ne s'y accroche pas et il couvre davantage le visage. Les Romains sont aussi les inventeurs de différentes formes de duels : les duels qui opposent des hommes à des femmes, des hommes à des animaux, les duels collectifs par équipe. Ils ont créé l'élimination directe pour qu'il n'y ait qu'un seul vainqueur. A la fin

<sup>9</sup> Gérard SIX, Un championnat d'escrime en Egypte devant le Pharaon Ramsès III (<http://www.escrime-info.com/modules/news/article.php?storyid=764>).

<sup>10</sup> Ibid.

<sup>11</sup> Gérard SIX, *L'invention de l'escrime*, Paris, Les Quatre Chemins, 2007, p. 18.

<sup>12</sup> Pierre LACAZE, *En garde : du duel à l'escrime*, Paris, Gallimard, 1991, p. 12.

<sup>13</sup> Gérard SIX, *L'invention de l'escrime*, Paris, Les Quatre Chemins, 2007, p. 21.

d'un combat, quand le vaincu était à terre, celui-ci levait le pouce pour demander grâce à l'empereur. Si l'empereur levait son pouce, le combattant était épargné, mais s'il le baissait alors il était achevé. Les combats dans l'arène étaient cruels et sanglants au contraire des combats d'hoplomachie qui étaient davantage conventionnels et courtois<sup>14</sup>. C'est pour cette raison que les combats de gladiateurs finirent par être mal vus. L'empereur Honorius les abolit à Rome en 404.

Il existait une autre forme d'escrime à Rome : l'escrime militaire (*armatura*). Les soldats s'entraînaient deux fois par jour aux manèges des armes sous la surveillance des doctores armorum, les soldats les plus doués qui étaient devenus « des maîtres d'armes ». Les soldats s'exerçaient en frappant un pieu planté en terre. « Le soldat avançait, reculait, frappait en sautant. Le maître d'escrime conseillait à ses élèves de frapper d'estoc et non de taille, prétendant que les coups de tranchant étaient moins dangereux. [...] l'expérience démontre qu'on tire plus de service des soldats qui savent l'escrime que des autres »<sup>15</sup>.

## Le Moyen-Age

### *Le monde des armes*

Avec la constitution de la société féodale, apparaît la chevalerie afin de réfréner la violence guerrière. Celui qui veut devenir chevalier est soumis à une certaine discipline dès son enfance. Pour acquérir de la force, il s'exerce à l'équitation, à la chasse, au maniement des armes. Il est ensuite consacré écuyer. La cérémonie de l'adoubement se déroule dans l'ordre qui suit : il passe d'abord trois nuits en prières puis il assiste à une messe où on lui donne l'accolade et où il est frappé symboliquement avec le plat de l'épée<sup>16</sup>. Il reçoit une épée, une lance et un écu. L'entraînement qu'il a suivi lui permet de savoir utiliser ses armes à la guerre, lors de tournois et de duels judiciaires.

Il existe à l'époque deux sortes d'écoles de combat. La première concerne les chevaliers qui portent une armure. Ils s'exercent principalement dans les tournois et les joutes. C'est la science chevaleresque qui va d'ailleurs retarder la science de l'escrime<sup>17</sup>. La deuxième école concerne les vilains, les bourgeois, qui eux n'ont pas d'armure. En conséquence, ils développent davantage leur agilité et leur défense. Ils sont armés de gourdins, arcs, arbalètes, hallebardes, braquemarts... L'issue d'un combat entre chevaliers est déterminé par la résistance de leur armure, par leur force et leur endurance alors que pour les vilains c'est par l'adresse. La lance et l'épée préparent toutes les deux aux tournois et à la guerre. Il existe un lien étroit entre la guerre et les jeux. Les chevaliers et les paysans maîtrisaient toutes les armes malgré les distinctions mentionnées plus haut. Les vilains apprennent le maniement des armes auprès des jongleurs, des danseurs d'épées, des lutteurs... La noblesse apprend également auprès des joueurs d'épées ainsi qu'auprès des scrimisseurs<sup>18</sup>. Chaque maître avait sa propre méthode et leur enseignait surtout des bottes secrètes. On ne mentionne aucune école d'escrime en

<sup>14</sup> Pierre LACAZE, *En garde : du duel à l'escrime*, Paris, Gallimard, 1991, p. 13.

<sup>15</sup> VEGECE, *Traité de l'art militaire*, Paris, J. Corréard, 1859.

<sup>16</sup> Pierre LACAZE, *op. cit.*

<sup>17</sup> Egerton CASTLE, *L'Escrime et les escrimeurs depuis le Moyen Age jusqu'au XVIIIe siècle*, Paris, P. Ollendorff, 1888.

<sup>18</sup> Ancienne façon de dire *maître d'armes*.

France avant le XVI<sup>e</sup> siècle mais l'on sait par exemple que le maître Guillaume de Montroy enseignait l'épée à deux mains à Paris en 1450, à l'hôtel de la Pie, près de Saint-Gervais<sup>19</sup>. Les ouvrages traitant de l'escrime à cette époque-là sont principalement des ouvrages allemands, appelés des Fechtbücher.

Au Moyen-Age, l'armement en général s'alourdit. C'est le cas particulièrement des épées qui s'adaptent selon leur utilité. Les épées à deux mains sont composées d'une poignée de vingt centimètres et d'une lame qui mesure entre un mètre et un mètre vingt. Ces épées étaient utilisées par les cavaliers et quelques fantassins. Elles servaient à briser les bras et les jambes adverses à travers les mailles ou les armures ; ou encore à porter des coups d'estoc au défaut de la cuirasse ou au défaut du casque qui est la fente pour les yeux. Le pommeau était lourd afin d'assommer l'adversaire ou de lui écraser la figure. Cette poignée était équipée de quillons qui protégeaient la main, et certains de ces quillons étaient même munis de crocs pour harponner l'ennemi. Du XI<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle, l'épée de modèle roman était répandue. Ses quillons étaient plus longs pour mieux parer et sa lame effilée facilitait les coups d'estoc. Fin XIII<sup>ème</sup> apparaît la dague qui possède une lame courte d'environ trente centimètres. Elle est souvent tenue dans la main gauche. Elle sert à parer les attaques et à frapper lors des corps à corps. L'écu, quant à lui, est un bouclier d'un mètre à un mètre cinquante de haut, le bas est pointu pour pouvoir le planter dans le sol et le haut est arrondi. Toutes ces armes sont lourdes et demandent donc au combattant d'être très musclé.

### *Les tournois*

Le Moyen-Age est connu pour ses tournois. Leur essor commence au XI<sup>e</sup> siècle. Au début, ce ne sont que des simulacres de guerre<sup>20</sup> : des troupes s'affrontent entre elles pendant une journée entière. Ils se désarçonnent grâce à leur lance puis ils poursuivent le combat au sol avec des épées. Le combat a lieu dans un espace non délimité ainsi les combattants sont en conditions réelles de bataille et peuvent s'enfuir. Ils se blessent réellement. Ces tournois ne sont régis par aucune règle. Ce n'est qu'à partir du XII<sup>e</sup> siècle qu'apparaissent les tournois comme fêtes codifiées et ils deviennent la seule forme de tournois au XIV<sup>e</sup> siècle. Malgré l'introduction de règles, les blessés et les morts restent monnaie courante lors des tournois. Les combats ont maintenant lieu en champs clos, dans ce qu'on appelle la lice. L'espace est délimité par des palissades en bois. Sur le côté sont disposés des chapiteaux pour abriter les spectateurs. Des arbitres apparaissent ainsi que l'utilisation de trompettes et d'hérauts. Certains combattants en font leur métier, ils parcourent le monde afin de s'illustrer dans les tournois. Les récompenses, outre la gloire, étaient diverses : rançons, chevaux, armes... Différentes épreuves s'y déroulaient : le Pas d'armes, la mêlée en champs clos qui oppose des équipes, les joutes un contre un... La joute est un duel à cheval où il faut viser le centre de l'écu adverse avec sa lance qui fait deux à trois mètres de long. C'est une épreuve qui demande beaucoup de force et d'adresse. Pour cela, ils s'entraînaient avec une quintaine, qui n'est autre qu'un mannequin attaché à un poteau et qui peut tourner. Les duels à terre se rapprochent plus de l'escrime : les hommes combattaient avec des masses en bois, des armes courtoises (c'est-à-dire émoussées), des dagues, des haches.

<sup>19</sup> Jean-Jacques JUSSERAND, *Les Sports et jeux d'exercice dans l'ancienne France*, Paris, Plon, 1901.

<sup>20</sup> Pierre LACAZE, *op. cit.*, p. 18.

Au XV<sup>e</sup> siècle, les tournois deviennent de grands spectacles où la noblesse se met en scène. On peut le voir dans le *Livre des Tournois* du roi René (duc d'Anjou et de Lorraine, comte de Provence et roi de Naples), datant de 1460. Ce manuscrit enluminé, appelé aussi *Traité de la forme et devis comme on fait les tournois*, décrit un tournoi qui oppose le duc de Bretagne au duc de Bourbon. C'est un document précieux pour la connaissance des règles et du déroulement d'un tournoi ; même s'il ne décrit pas exactement ce qui se passait en réalité car il représente un tournoi idéal. Dans ce récit, le tournoi est jugé par huit chevaliers et écuyers. Le tournoi est précédé d'une fête et d'un bal où une grande partie de l'aristocratie est réunie. Cet ouvrage est dédié à Charles d'Anjou, le frère de René d'Anjou, et il fut offert à Charles VIII en 1489. Les illustrations sont attribuées à Barthélemy d'Eyck. Au XVI<sup>e</sup> siècle, le tournoi se démode et il finit par être interdit suite à la mort du roi Henri III en 1559. Celui-ci est décédé à la suite d'une blessure infligée par la lance du comte de Montgomery lors d'un tournoi.

### *Le duel judiciaire*

Le duel judiciaire est présent jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle. Il est l'une des formes du combat singulier. Il avait pour but de faire triompher le vrai du faux, c'était un moyen de faire la justice. On considérait que celui qui gagnait le duel était celui qui était dans son bon droit car Dieu lui avait permis de l'emporter sur son adversaire. L'épée servait à trancher dans un litige qui opposait deux personnes et en particulier dans les situations compliquées ; elle était le symbole de la justice. C'était un moyen pour les deux hommes qui s'affrontaient en duel de montrer sa force et de faire valoir ses droits. Les duellistes étaient à égalité, sauf pour la technique et la puissance divine : ils avaient le même armement, le même habillement (une cuirasse, un bouclier et une épée) et ils prêtaient serment tous les deux. Celui que Dieu protégeait ne pouvait que gagner.<sup>21</sup> Le souverain autorisait donc ces duels car ils lui permettaient de faire la justice, et l'Eglise n'y était pas opposée au début.

Ces duels judiciaires avaient des règles, un déroulement précis. Tout d'abord, pour qu'il y ait un duel, il faut que l'un des deux hommes provoque l'autre en duel en lui jetant son gant. Si l'autre le ramasse c'est qu'il accepte le duel. Ces duels se déroulaient dans un champ clos avec une corde tendue tout autour pour empêcher la foule de s'approcher. Avant le début du combat, les opposants s'asseyaient sur des sièges drapés de noir afin que des pratiques religieuses soient accomplies puis ils se juraient de ne point utiliser de sortilège ou toute forme de magie. La lutte commençait alors, juste après que le maréchal de camp ait crié « Laissez aller les bons combattants »<sup>22</sup>. A l'issue du combat, le vainqueur allait à l'église pour rendre grâce à Dieu et il suspendait le casque et l'armure du vaincu en guise d'ex-voto. Cependant à la suite de quelques erreurs, les duels judiciaires furent supprimés au profit d'une justice qui en appelle plus à la raison des hommes. Cela commence en particulier avec une affaire qui s'est déroulée en 1385. Le parlement avait autorisé un duel judiciaire et la personne vaincue a été tuée. Or quelques temps après, quelqu'un a avoué avoir commis le crime dont on accusait la personne morte en duel. A partir de ce moment-là, c'est le roi qui prit les décisions concernant les duels judiciaires. C'est à lui qu'il fallait s'adresser pour obtenir réparation.

<sup>21</sup> Gérard SIX, *op. cit.*, p. 24

<sup>22</sup> Pierre LACAZE, *op. cit.*, p. 16.

## Le XVI<sup>ème</sup> siècle

### *Apparition des armes à feu et de l'imprimerie*

L'invention des armes à feu et de l'imprimerie, fin XV<sup>ème</sup> et XVI<sup>ème</sup> siècle, apportent de nombreux changements dans l'univers de l'escrime. Les armes à feu sont l'une des principales causes du développement de l'art de l'escrime. Durant les batailles, les épées sont peu à peu délaissées au profit des armes à feu tels que l'arquebuse ou le mousquet, remplacés par le fusil et la baïonnette au XVIII<sup>ème</sup> siècle. Les armures disparaissent car elles ne sont plus d'aucune utilité face à la puissance de la poudre. En conséquence, les épées s'allègent car elles ne doivent plus transpercer des armures. La pointe est davantage privilégiée lors des combats. On ne cherche plus à frapper mais à toucher. L'épée ou la dague ne sont plus qu'utilisées pour les duels. L'arme du duel par excellence à cette époque c'est la rapière, une épée qui vient d'Espagne. Sa lame est fine et longue. C'est une arme d'estoc dont la garde est en coquille ou en corbeille. La lame adverse se coince ainsi dans la garde et peut se briser. Sa coquille permet aussi de protéger la main. La dague, tenue dans la main gauche, est appelée « miséricorde » car lorsque les adversaires l'ont sous la gorge, ils crient « miséricorde »<sup>23</sup>. Elle sert à se défendre ; elle perd de son utilité quand apparaît la rapière, arme qui permet d'attaquer et de se défendre en même temps grâce à sa coquille. Les armes sont de plus en plus décorées avec des gravures, elles deviennent des armes raffinées car elles sont maintenant utilisées en ville et non pour la guerre. Ce n'est plus la force qui compte à présent mais la ruse. L'escrime devient scientifique. La première préoccupation de cette nouvelle escrime est la défense, on cherche à garder l'adversaire à distance, à parer ses coups. Ensuite on s'intéresse au « temps », c'est-à-dire au bon moment pour attaquer.

Avec l'apparition de l'imprimerie et de la gravure, de plus en plus d'ouvrages illustrés sur l'art des armes sont publiés. Les Italiens font de l'escrime une discipline artistique, littéraire et scientifique. Les auteurs des premiers traités d'escrime sont italiens : Manciolino (1531), Marozzo (1536), Agrippa (1553), Fabris (1603), Capo Ferro (1610)... Des écoles d'escrime sont fondées en Italie : à Rome, Venise, Naples, Vérone... L'aristocratie française va dans ces écoles pour apprendre l'escrime. Cette aristocratie apprend l'escrime afin de pouvoir se battre en duel, et non pas juste pour pratiquer un sport. Face à ce succès, les maîtres d'armes italiens, maestri di scherma, transportent leur savoir à l'étranger où ils partent enseigner. Ils ont un énorme succès en Angleterre. En Allemagne, c'étaient les Marxbrüder qui enseignent l'escrime au XV<sup>ème</sup> siècle, avant que les Italiens n'arrivent pour enseigner la rapière. En France, ils s'installent à la Cour. En 1563, Charles IX donna un assaut avec son maître italien Pompée. Le maître d'armes d'Henri III, Silvie, était également un italien. Les rois encouragent le développement de l'escrime. C'est pourquoi en 1567, Charles IX publie des ordonnances accordant des statuts aux maîtres d'armes. Avec ces nouveaux statuts, les maîtres d'armes français chassent les maîtres d'armes italiens pour avoir moins de concurrence cependant plusieurs d'entre eux ne restent. La communauté des escrimeurs devient l'Académie des Maîtres en faits d'armes de l'Académie du roi. Les premiers traités français (*La Noble Science des joueurs d'espée* d'un anonyme et le *Traicté contenant les secrets du premier livre sur l'espée seule, mère de*

<sup>23</sup> Pierre LACAZE, *op. cit.*, p. 25.



toutes les armes d'Henry de Saint-Didier publié en 1573) s'inspirent largement des traités allemands et italiens.

### *Les duels*

Le duel est quelque chose de courant en France chez les gentilshommes. Il permet de régler ses affaires personnelles par soi-même sans passer par une autorité supérieure. Ils préfèrent en effet régler les questions d'honneur eux-mêmes car ils méprisent les juges. Au fil des ans, les seconds des duellistes se battent aussi entre eux. Un duel se déroule toujours de la même façon : il est provoqué par une offense, des injures, alors l'un des deux envoie un cartel à l'autre pour lui proposer de régler le problème à l'amiable ou par un duel, c'est une pratique qui se faisait déjà lors des tournois au Moyen-Age. On choisit ensuite le lieu et les armes ; le combat se termine par la mort ou par une blessure ; puis le vainqueur fuit et est poursuivi. Dans son *Discours sur les duels* et son *Discours sur les rodomontades*, Pierre de Brantôme explique que les hommes se mettent en danger pour des raisons frivoles. La France est réputée pour être le pays le plus querelleur. Avec la disparition des duels judiciaires à la fin du XVI<sup>ème</sup> siècle, la situation va empirer. La France a perdu beaucoup de gentilshommes à cause des duels.

En Italie, paraît un ouvrage d'Andrea Alciati qui codifie le duel. Il y explique la notion de point d'honneur, quelles sont les réparations nécessaires selon la nature des offenses : duel au premier sang, duel à mort... Son ouvrage a un énorme succès en Italie, en Espagne et en France où le roi François I<sup>er</sup> demande qu'il soit traduit (1550). Face à cet engouement pour le duel, l'Eglise et le pouvoir royal réagissent. En 1563, le Concile de Trente condamne la pratique du duel en en faisant un crime vis-à-vis des lois divines. L'Eglise menace d'excommunier les duellistes ainsi que les rois qui autorisent le duel. En 1566, Charles IX signe une ordonnance pour limiter le développement du duel en créant une juridiction du point d'honneur afin de régler les affaires d'offenses personnelles sans qu'il n'y ait de blessés ou de morts. En 1576, Henri III fait paraître l'ordonnance de Blois qui mentionne que le duel est un crime de lèse-majesté car les combattants dénigrent l'autorité royale et l'empêchent de rendre la justice. Mais ces ordonnances ne sont pas appliquées rigoureusement, les rois ferment les yeux sur certains duels comme Henri III qui autorisent les duels de ses mignons.

### *« Un coup de Jarnac »*

L'un des duels les plus célèbres du siècle est celui de Guy Chabot de Montlieu, seigneur de Jarnac, contre François de Vivonne de La Châtaigneraie parce qu'il a donné l'expression « un coup de Jarnac ». L'histoire commence à la fin du règne de François I<sup>er</sup> : Jarnac raconte un jour à La Châtaigneraie qu'il s'entend très bien avec sa belle-mère, Madeleine de Puy Guyon, et qu'il peut en tirer l'argent qu'il veut<sup>24</sup>. Malheureusement pour lui, La Châtaigneraie rapporte ces paroles à tout le monde en les déformant : il fait de Jarnac l'amant de sa belle-mère. Jarnac lance alors un duel à la Châtaigneraie, son honneur ayant été bafoué. Mais le duel ne peut avoir lieu tout de suite car François I<sup>er</sup> a interdit les duels, ils doivent attendre qu'Henri II soit au pouvoir en mars 1547 pour qu'il ait lieu. La Châtaigneraie, favori du roi Henri II, accepte le défi. Cependant Jarnac a peur que le duel ne finisse mal, il demande donc à Diane de Poitiers, favorite d'Henri II,

<sup>24</sup> Pierre LACAZE, *op. cit.*, p. 33.

qu'il soit interdit. Mais celle-ci refuse y voyant un moyen d'humilier la duchesse Anne d'Etampes, la belle-sœur de Jarnac et l'ancienne maîtresse de François I<sup>er</sup>. La rencontre a lieu le 10 juillet 1547 à Saint-Germain-en-Laye, devant Henri II et sa cours. Une cérémonie semblable à celle des duels judiciaires se déroule avant le combat. On considère ce combat comme le dernier duel judiciaire. Les duellistes sont armés d'une épée et d'un bouclier. Tout le monde pense que c'est La Châtaigneraie qui va gagner, étant considéré comme un bon escrimeur. Mais à la surprise de tous c'est Jarnac qui remporte le combat en donnant deux coups au jarret gauche de son adversaire. La Châtaigneraie, qui ne sait pas quelles parades utiliser pour contrer ces coups, s'effondre et meurt quelques temps après à cause de l'hémorragie. En effet, habituellement ce sont le visage et la poitrine qui sont visés. Jarnac a utilisé une botte secrète, il n'a pas triché comme l'explique Brantôme, le neveu de la Châtaigneraie, dans son *Discours sur les duels*. Il explique que ce coup était enseigné par le maître italien Caize. C'est ce que les juges décrétèrent eux aussi ainsi que le roi qui rendit son honneur à Jarnac. Suite à ce duel et malgré sa fin tragique, le roi n'empêche pas les duels car ils font partis des mœurs. Au début l'expression « coup de Jarnac » avait donc un sens positif, il signifiait un coup adroit et imprévu. C'est à partir du XVIII<sup>ème</sup> siècle que le sens changea à cause des Jésuites qui voulaient montrer que le duel était l'équivalent d'un meurtre.<sup>25</sup> Puis le Littré rétablit la vérité au XIX<sup>ème</sup> siècle : « Le coup fut trouvé habile et fort loyal, mais l'usage lui a donné un sens odieux ; coup porté en traître. » Malgré cela, l'expression garde le sens de « coup porté en traître » dans l'esprit de beaucoup de monde encore.

## L'ESCRIME : UN ART DE TUER OU UN ART DE VIVRE ?

Le duel, source de blessures souvent mortelles, se répand de plus en plus et entre dans les mœurs. Face à lui, apparaît une escrime en salle d'armes enseignée par un maître d'armes dont les intentions ne sont pas toujours très claires.

### Malgré l'omniprésence du duel en France...

#### *Le duel : un fléau qu'on essaye de combattre*

Le duel en France est un véritable fléau, il prend de plus en plus d'ampleur. Il concerne essentiellement la noblesse car le duel leur permet d'affirmer leur individualisme face aux autorités, d'avoir une plus grande réputation et de réaffirmer le fait qu'ils sont nobles. De 1588 à 1608, environ dix mille gentilshommes sont morts pour une question d'honneur. Faire des duels devient une passion pour certains ; un nouveau mot a donc été créé pour ces personnes qui cumulent les duels (certains en font plusieurs en une seule journée) : la duellomanie. Les duellistes n'ont pas peur de s'afficher en public. Le lieu de prédilection des duels à Paris était le Pré-aux-Clercs mais maintenant les gens se battent en duel directement dans les rues de la capitale. Pour contrer cela, le pouvoir royal promulgue des lois qui interdisent le duel. Il devient alors clandestin mais les duels ne s'arrêtent pas pour autant, bien au contraire. En 1609, Henri IV promulgue un édit contre le duel mais il n'est finalement pas vraiment appliqué car il meurt un an après. Les duels continuent : en 1613, le chevalier de Guise tue les deux barons de Luz. Il tue d'abord le père alors que celui-ci descendait de son

<sup>25</sup> *Dictionnaire de Trévoux*, 1771.

carrosse, puis il tue le fils lors d'un duel en bonne et due forme, le fils l'ayant défié pour venger la mort de son père. Louis XIII, secondé par Richelieu, et Louis XIV sévissent également les gens qui s'adonnent au duel et essayent de réduire l'influence politique de la noblesse. Ainsi du XVII<sup>ème</sup> siècle à 1723, huit édits royaux sont instaurés afin de réprimer le duel.

---

*« A ces causes nous ordonnons que ceux qui tombent dorénavant dans ce crime soit appellans, ou appellés, demeurent dès lors privés de leurs charges, s'ils en ont, et déchus de toutes pensions, et autres grâces qu'ils tiendront de nous, sans espérance de les recouvrer jamais, et qu'en outre, ils seront punis selon la rigueur des édits précédents. » 24 mars 1626, édit de Louis XIII contre les duels.*

---

Cependant ces édits n'ont pas beaucoup d'effets car ils sont très peu appliqués : les duellistes ne sont pas condamnés ou exécutés. Ils n'ont été appliqués qu'au tout début pour l'exemple. François de Montmorency, comte de Bouteville fait partie de ces quelques personnes qui ont subies les effets des édits. C'est un champion des duels, à l'âge de 28 ans il en a déjà plus de vingt à son actif. Il provoque sa perte en défiant l'autorité royale et ecclésiastique : en effet, il fait un démenti lors de la messe de Pâques et il provoque quelqu'un en duel le jour même où Louis XIII signe un édit contre le duel. Il est donc condamné à mort par contumace mais il y échappe en se réfugiant en Belgique. Il revient à Paris en 1627, pour répondre au défi que lui a lancé le marquis de Beuvron. Le duel a lieu le 12 mai 1627, place royale<sup>26</sup>. Ils sont chacun accompagnés de seconds : le comte de Bouteville est secondé par le comte des Chapelles et le sieur de la Berthe, et le marquis de Beuvron par le marquis de Bussy d'Amboise et Buquet. Lors de l'affrontement le comte des Chapelles tue le marquis de Bussy et Buquet tue La Berthe. Le Marquis de Beuvron et son second encore en vie s'enfuient à l'étranger alors que Bouteville et des Chapelles vont en Lorraine. Ils sont arrêtés et enfermés à la Bastille. Le 21 juin, le parlement, sous la pression de Richelieu, prononce un arrêt : la mort par décapitation est décidée. La sentence est exécutée le lendemain place de Grève.

Le pouvoir royal et l'Eglise ne sont pas les seuls à lutter contre le duel. Des hommes de lettres s'y opposent également. C'est le cas de Molière qui dans sa pièce les *Fâcheux* raconte l'histoire de Fraste, un homme qui combattait auparavant mais qui refuse maintenant de se battre en duel, montrant ainsi son soutien au roi. Dans sa 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> *Provinciales*, Pascal demande une plus grande rigueur face au duel. Au XVIII<sup>ème</sup> siècle, les encyclopédistes soutiennent cette lutte contre le duel en disant que la notion de point d'honneur ne représente rien pour eux.

### ***Duel politique et code de l'honneur***

Au XVIII<sup>ème</sup> siècle, l'Assemblée Constituante, mettant fin à l'Ancien Régime, abolit du même coup les édits royaux dont ceux qui concernent le duel. Plus rien n'arrête maintenant les duellistes à une époque où le duel est encore très

---

<sup>26</sup> Aujourd'hui place des Vosges.

pratiqué. La Révolution apporte également d'autres changements et en particulier la démocratisation du duel qui n'est plus réservé à une élite, à la noblesse. On voit alors apparaître des duels politiques qui ne sont autres que la conclusion de débats politiques. Les joutes oratoires entre politiciens se terminent le plus souvent dans le jardin du Palais-Royal, en un duel à l'épée ou au pistolet. En 1830, la presse est plus libre ce qui facilite les querelles politiques. Lors de ces duels, c'est le pistolet qui est l'arme la plus utilisée or c'est elle aussi qui cause le plus de morts en duel.

Parallèlement à cela, on fait du duel une véritable discipline en lui créant des règles. L'initiateur de ce projet est le comte de Chatauvillard qui rédige un code du duel en 1836 intitulé *Essai sur le duel*. Dans sa préface, il explique qu'un homme a le droit de se battre en duel pour son honneur même si les lois l'interdisent : « Si le code du Duel est en dehors des lois, s'il ne peut y avoir de code que celui sanctionné par la loi, n'hésitons pas, cependant, à donner ce nom aux règles imposées par l'honneur, car l'honneur n'est pas chose moins sacrée que les lois gouvernementales ». Pour lui, le point d'honneur c'est « le degré de susceptibilité qui peut varier de caractère et d'intensité suivant le tempérament et la position sociale de l'offensé ». Son ouvrage explique le déroulement des duels à l'épée, au pistolet et au sabre ainsi que celui de quelques duels qu'il appelle « exceptionnels » (duel à cheval, à la carabine...).

Dans les grandes lignes, un duel se déroule de la façon qui suit, d'après son *Essai sur le duel* : suite à l'offense et à la demande de duel, les quatre témoins rédigent un procès-verbal de rencontre. L'offensé a le choix des armes par contre ce sont les témoins qui choisissent le jour, l'heure et le lieu du duel ainsi que la durée du combat, le nombre de reprises acceptées, le directeur de combat et les deux médecins. Le jour J, avant le début du combat, ils mesurent le terrain, tirent au sort les places et contrôlent les armes. Quand tout cela est fait, le duel peut enfin commencer après que celui qui préside le combat est dit « Allez messieurs ». Le duel est arrêté lorsque l'un des deux combattants est blessé. Cette blessure est alors examinée par les témoins et le médecin. Si elle est jugée comme une entrave pour la suite du combat alors le duel est terminé. Les témoins dressent alors le procès-verbal d'après rencontre qui sert de justificatif pour prouver que le duel s'est déroulé correctement. Certains de ces procès-verbaux sont publiés dans la presse. Un peu plus tard, le 15 décembre 1837, la cour de Cassation déclare que le duel est un meurtre, sous l'influence de l'avocat général Dupin.

### *Les duels militaires*

Depuis toujours, l'escrime est intimement liée à l'armée. En effet, les militaires ont besoin de savoir combattre pour aller sur le terrain. La vaillance des nouvelles recrues militaires est d'ailleurs testée par des duels. Pour se battre à l'épée ou au sabre, les soldats avaient besoin de l'accord de leur commandant. Napoléon I<sup>er</sup> fait partie des personnes qui ont favorisé l'escrime militaire, faisant de l'escrime un art martial. Les maîtres d'armes dans l'armée enseignent le fleuret, le sabre de cavalerie et la lance. Seuls les militaires de carrière peuvent obtenir le brevet de prévôt ou de maître d'armes. Depuis la Révolution et l'installation de l'Empire en France, les militaires se battent davantage. Ainsi l'on recense de nombreux duels militaires au XIX<sup>ème</sup> siècle. Deux capitaines sont connus pour s'être affrontés à de nombreuses reprises. Leur conflit remonte à 1793, année où le capitaine Fournier provoque pour la première fois le capitaine Dupont en duel<sup>27</sup>.

<sup>27</sup> Pierre LACAZE, *op. cit.*, p.53.

L'affrontement se passe à Strasbourg et se termine par une blessure pour Fournier. Une revanche est alors demandée à l'issue de laquelle Fournier blesse Dupont. Cette revanche se poursuit par une belle puis par d'autres duels. Ils s'accordent, en effet, pour s'affronter en duel à chaque fois que leur régiment se trouve à moins de trente lieues l'un de l'autre. Leur dernière rencontre a lieu en 1813, dans le bois de Neuilly. Pour ce duel, ils se servent de pistolets. Fournier tire deux fois mais rate sa cible. Dupont peut alors l'atteindre mais celui-ci décide de ne pas tirer, et jette son arme au sol. Le duel finit par une réconciliation sous forme d'accolade. Leurs duels ont tellement marqué les esprits que Josef Conrad en a fait une nouvelle et Ridley Scott un film appelé *Les Duellistes*.

En 1814, lors de l'expédition d'Espagne, plusieurs disputes éclatent à Madrid entre un régiment français et un régiment italien. Pour les régler, on propose d'en venir aux armes, en faisant s'affronter des maîtres d'armes et des prévôts entre eux. Quinze personnes de chaque régiment sont alors choisies pour s'opposer l'une à l'autre. Le maître d'armes français Jean-Louis débute le combat en affrontant un maître italien qu'il blesse mortellement. Il se bat ensuite contre les quatorze autres personnes et remporte la victoire à chaque fois. Sa notoriété est ainsi faite et il fonde plus tard des salles d'armes dans le Midi. La même année, le colonel Moussel se dispute avec un russe dans un café. L'histoire est racontée par Alexandre Dumas dans ses mémoires<sup>28</sup>. La dispute se règle par un duel à l'épée qui se passe sur une table de billard afin qu'aucun des adverses ne rompent. Avant de commencer le combat, Moussel demande qu'un cercueil soit apporté pour y mettre le perdant. Lorsque c'est fait, il transperce de part en part, en quelques minutes, le corps de son adversaire avec son épée. Il le fait alors mettre dans le cercueil avant de partir. Mais apparemment le russe aurait quand même survécu à ce duel.

### ... une escrime sportive émerge de plus en plus

#### *XVII<sup>ème</sup> siècle : Une technique française qui se démarque*

La France invente sa propre technique à l'escrime au XVII<sup>ème</sup>, se démarquant ainsi de l'Italie. Cette technique se caractérise par l'utilisation du fleuret comme arme d'étude, qui est une arme d'estoc. Le fleuret est plus léger et plus court que la rapière, sa lame de section quadrangulaire se termine en son bout par un bouton afin d'éviter les blessures graves lors des entraînements. L'élégance et la courtoisie sont de mises pour cette nouvelle escrime. Le but est d'effleurer l'adversaire sans déchirer ses vêtements ; les escrimeurs n'ont pas encore de tenue spéciale et combattent souvent avec un jabot et des dentelles. Les maîtres d'armes, quant à eux, possèdent un plastron sur lequel est cousu un cœur en cuir rouge, qu'ils portent sur leur côté droit pour se protéger lorsqu'ils entraînaient leurs élèves. Les élèves devaient viser ce cœur pour apprendre la précision.

Les traités français sont marqués par cette nouvelle technique : Charles Besnard dans sa *Théorie de l'art et pratique de l'épée seule ou de fleuret*, publiée en 1653, laisse de côté l'école italienne et la rapière. Il conseille par exemple pour la défense d'utiliser une parade-riposte en deux temps parce que le fleuret est moins long que la rapière alors qu'en Italie, on leur apprend une parade-riposte en un seul temps. C'est lui qui introduit « la révérence », c'est-à-dire le salut fait avant chaque assaut. Cette « révérence » est une marque de respect, elle rend le

<sup>28</sup> Pierre LACAZE, *op. cit.*, p.52.

combat plus civilisé. Le salut évolue avec le temps et comporte jusqu'à 24 temps à une époque. Sinon en règle générale, il est composé de trois temps : le salut à Dieu, le baisement de la garde en forme de croix et le salut des dames et de l'adversaire. Au XVIII<sup>ème</sup> siècle, l'*Encyclopédie* définit le salut des armes ainsi : « C'est une politesse qui est due aux spectateurs, et réciproque entre ceux qui se disposent à faire assaut ensemble. La bonne grâce et l'aisance sont absolument nécessaires pour exécuter tous les mouvements du salut. »

D'autres auteurs du XVII<sup>ème</sup> siècle exposent aussi les bases de cette nouvelle escrime française dans leur traité : Besnard (1653), Philibert de la Touche (1670), Le Perche du Coudray (1676), Labat (1690)... Seul Gérard Thibault d'Anvers, dans son *Académie de l'Espée*, éditée en 1628, continue de s'inspirer des techniques d'autres pays, et en particulier des maîtres espagnols du XV<sup>ème</sup> siècle, Pons de Perpignan et Pedros de Torre. Dans *Le Bourgeois Gentilhomme*, Molière donne un bon résumé de comment était enseignée l'escrime courtoise<sup>29</sup> en France :

---

*« Allons monsieur, la révérence... Touchez-moi l'épée de quarte, redoublez ; touchez-moi l'épée de tierce, avancez le corps ferme ; un saut en arrière. En garde, monsieur, en garde. »*

*« Je vous l'ai déjà dit, tout le secret des armes ne consiste qu'en deux choses : à donner et à ne point recevoir ; et, comme je vous fis voir l'autre jour par raison démonstrative, il est impossible que vous receviez, si vous savez détourner l'épée de votre ennemi de la ligne de votre corps ; ce qui ne dépend seulement que d'un petit mouvement de poignet, ou en dedans, ou en dehors. » Acte II, scène 2.*

---

### ***Les débuts de l'escrime moderne***

Dans la continuité du XVII<sup>ème</sup> siècle, la technique du fleuret continue de se développer. Des Italiens viennent en France pour en apprendre le maniement. C'est le cas d'Angelo Malevolti qui vient en France apprendre le fleuret pour ensuite aller l'enseigner en Angleterre. Il écrit à Londres un ouvrage intitulé *The School of Fencing*, en 1765, qui n'est autre qu'une sorte d'encyclopédie des coups et des positions qui sont possibles au fleuret. Des maîtres d'armes français écrivent eux aussi des traités sur le sujet et sur l'escrime dans son ensemble en France comme Danet qui introduit l'escrime française moderne dans son traité sur *L'Art des armes ou la manière la plus certaine de se servir utilement de l'épée* (1766).

La Boëssière, quant à lui, permet un grand changement dans la manière de combattre dans les salles d'armes en y introduisant le masque à treillis métallique. C'est une véritable révolution dans l'univers de l'escrime. Le masque permet que les bretteurs combattent sans se retenir, sans avoir peur de blesser leur adversaire. Des phases d'armes peuvent maintenant être observées. D'abord en cuir, puis en fer blanc avec ouvertures, le masque n'est pas tout de suite apprécié. Les maîtres et les élèves préféraient en effet garder leur chapeau qu'ils trouvaient plus élégant. C'est grâce au chevalier de Saint-Georges, élève de La Boëssière, que le masque

---

<sup>29</sup> Pierre LACAZE, *op. cit.*, p. 45.

devient à la mode. Le chevalier de Saint-Georges fait partie des personnes qui s'illustrent à l'escrime à cette époque-là. Né en Guadeloupe, fils d'un conseiller du roi, il est un escrimeur et un violoniste de renom. Comme Angelo, il quitte la France et va en Angleterre pour y pratiquer le fleuret. Il rencontre alors de grands escrimeurs tels qu'Angelo lui-même, Faldoni, le chevalier d'Eon (le 9 avril 1787). Il donne beaucoup d'assauts publics en Angleterre mais finit par revenir en France lors de la Révolution.

L'escrime gagne aussi en prestige grâce à Louis XIV qui anoblit la corporation des maîtres d'armes en accordant la noblesse héréditaire aux six plus anciens maîtres de Paris. Il valorise le jeu en salle au lieu de l'entraînement au duel. En échange, la corporation des maîtres d'armes soutient la monarchie. Ainsi quand le pays est en situation de guerre, les maîtres d'armes se mettent au service de l'armée. Ils forment les nouvelles recrues. Ils les entraînent particulièrement au sabre, qui est l'arme des batailles. Le sabre est utilisé par les fantassins et les cavaliers.

## L'âge d'or de l'escrime et la fin des duels

### *XIX<sup>ème</sup> siècle : grande popularisation de l'escrime*

Les salles d'armes se multiplient à vue d'œil. Plusieurs maîtres publient des traités : Lafaugère en 1820, Gomard en 1845, Grisier en 1867, Cordelois en 1872... Bertrand modifie la garde, il perfectionne la riposte et établit des règles pour les coups d'arrêts, les temps, les remises et les redoublements. Les maîtres d'armes militaires n'attendent que la retraite pour pouvoir ouvrir leur propre salle d'armes. Des maîtres d'armes civils font aussi leur apparition. L'escrime n'est pas encore un sport mais plutôt un art d'agrément. Ce n'est qu'à partir de 1890, qu'on commence vraiment à parler d'escrime sportive. Les bretteurs s'entraînent au fleuret, d'autres à l'épée de duel qui possède une lame triangulaire et une coquille large de 12 cm de diamètre. La façon de combattre avec cette arme n'est pas la même qu'au fleuret : le but est de toucher l'adversaire sur la partie de son corps qui est la plus proche donc généralement la main, le bras ou l'avant-bras. Cela diminue le risque de blessés mortels au duel. L'escrime se développe grâce à la création d'associations. Les affiches et les galas de charité sont une bonne publicité pour promouvoir cet art.

Durant ce siècle, on commence à compter les touches, ces assauts sont appelés des duels blancs (plus tard appelés match). Ils sont encadrés par un juge et des témoins. Les premières compétitions sont créées : elles prennent la forme d'assauts inter-salles, de galas d'escrime... L'escrime est représentée par quatre pays lors des premiers Jeux Olympiques modernes en 1896. Durant ces assauts, la méthode française affronte la méthode italienne. Une véritable rivalité s'est instaurée entre ces deux escrimes. En avril 1891, Louis Mérignac affronte, lors d'un assaut au fleuret, l'italien Eugénio Pini. Il remporte la victoire donnant ainsi la suprématie à la France. Cependant les assauts entre Italiens et Français continuent. En décembre 1895, le journal *L'Escrime française* organise une rencontre au fleuret au cirque des Champs-Élysées à Paris. Quatre maîtres d'armes italiens (Pini, Sartori, Barbasetti et Tagliapietra) affrontent quatre maîtres d'armes français (Bergès, Prévost, Rue et Rouleau). Comme l'issue du combat est incertaine, une nouvelle rencontre est programmée. Elle a lieu sept ans plus tard :

en novembre 1902, Mérignac et Kirchoffer, deux maîtres français, défient Vega et Pessina, deux maîtres italiens<sup>30</sup>. La presse italienne envenime les choses en publiant des propos insultants sur les Français prononcés par les Italiens : ils les auraient traités les maîtres français de « vaniteux historiens » ou encore de « champions bouchers ». Les Français demandent alors que le combat est lieu à Nice mais les Italiens veulent qu'il se déroule à Naples. Les autorités italiennes s'en mêlent lorsque l'évènement devient trop médiatisé : la chambre des députés d'Italie en fait une affaire diplomatique. Les adversaires décident de se rejoindre dans un hôtel de Nice mais la préfecture en est avertie, ils sont donc obligés de trouver un autre endroit. Ils s'en vont à Monte-Carlo pour finalement revenir à Nice, dans la demeure d'un comte russe. Ce qui n'était qu'un simple assaut en salle en 1895, se termine par un duel en avril 1891 à l'issue duquel Vega est blessé à l'épaule par Kirchoffer et Pessina est touché à la poitrine par Mérignac. Le succès de la méthode française est alors incontestable.

### *Essor de l'escrime grâce à la littérature*

Le succès de l'escrime au XIX<sup>ème</sup> est dû en partie à la littérature de cape et d'épée. Cette littérature s'est emparée de l'escrime pour en faire le sujet principal de ses ouvrages. Le goût pour l'escrime se répand ainsi par cette voie. Beaucoup d'auteurs tels qu'Alexandre Dumas, Théophile Gautier, George Sand, Charles Nodier ou encore Roger de Beauvoir côtoient et s'escriment dans la salle d'armes d'Augustin Grisier, 4 rue du faubourg-Montmartre à Paris. La première pièce de cape et d'épée date de 1829, elle est d'Alexandre Dumas et s'intitule *Henri III et sa cour*. Les romans de cape et d'épée ne tardent pas à suivre. Ils sont lancés par Théophile Gautier qui publie en 1835, *Mademoiselle Maupin*, puis en 1853, *Le Capitaine Fracasse*. Alexandre Dumas, l'un des meilleurs tireurs de son époque, s'y met également. Il est l'auteur des *Trois Mousquetaires* (1844), de *Vingt ans après* (1845, la suite des *Trois Mousquetaires*), du *Vicomte de Bragelonne* (1848). Il a aussi écrit *Le Maître d'armes* en 1840 qui met en scène son propre maître d'armes, Augustin Grisier.

Paul Féval, qui ne fait qu'observer les combats n'y prenant pas part, a écrit *Le Bossu* en 1858, qu'il adapta plus tard à la scène. Il est l'inventeur, dans son roman, de la fameuse botte de Nevers. Nevers est connu pour avoir créé une botte qui permette de toucher l'adversaire sur le front entre les deux yeux. Il l'a apprise à Lagardère qui l'a ensuite apprise à des prévôts. Voici en quoi elle consiste : « Voyons, engage en tierce, coup droit retenu ! Pare ! coup droit, remets à fond... pare prime et riposte ! passe sur l'épée, et aux yeux ! » Il en confie ensuite la parade : « Tierce ! à temps sur la remise... prime deux fois ! évite ! arrête dans les armes, le tour est fait ! »<sup>31</sup>. Cette botte est l'occasion pour Féval d'exprimer l'avis des maîtres d'armes sur les bottes secrètes en général : « Lagardère était pensif. Il demanda encore : – Que pensez-vous des bottes secrètes en général, vous qui êtes tous experts et prévôts d'armes ? L'avis unanime fut que les bottes secrètes étaient des attrape-nigauds, et que tout coup à fond pouvait être évité à l'aide des parades connues »<sup>32</sup>.

<sup>30</sup> Pierre LACAZE, *op. cit.*, p. 64.

<sup>31</sup> Paul FEVAL, *Le Bossu*, Paris, bureaux du « Siècle », 1858, p 224.

<sup>32</sup> Ibid.



Paul Féval fils a lui aussi rédigé des romans de cape et d'épée dans la lignée de son père : *Le Fils de Lagardère*, *Les Jumeaux de Nevers* et *Le Fils de d'Artagnan*. D'autres auteurs écrivent sur le sujet : Victor Hugo a glissé des scènes de combats dans *Lucrèce Borgia* et *Marion Delorme*. L'escrime est aussi très présente dans le *Cyrano de Bergerac* d'Edmond Rostand. Le théâtre lyrique s'est également emparé du sujet : *Don Juan* de Mozart, *Roméo et Juliette* de Berlioz, *Carmen* de Bizet, *Les Huguenots* de Meyerbeer, *Faust* de Gounod... Le cinéma a ensuite pris la relève en attendant les œuvres d'Alexandre Dumas ou avec *Fanfan la tulipe* de Gérard Krawczyk (2002). On y montre une escrime de spectacle orchestrée à la seconde près.

### XX<sup>ème</sup> siècle : les derniers duels

Les duels disparaissent presque entièrement après les deux guerres mondiales. Ils semblent maintenant dépassés. Le code de l'honneur a été remplacé par le code pénal. Ce sont les lois à présent qui sanctionnent les outrages. Cependant quelques duels se sont quand même déroulés au XX<sup>ème</sup> siècle comme celui qui opposa Tixier-Vignancour à Nordmann en novembre 1949. La cause de ce duel est la déclaration qu'a faite Nordmann sur Tixier-Vignancour lors du procès Gaveau. Gaveau est accusé d'avoir dénoncé le frère de Nordmann, un résistant, fusillé par les Allemands en 1942. Lors de ce procès, Nordmann déclare que Tixier-Vignancour, l'avocat de Gaveau, est lui aussi un dénonciateur. Vignancour provoque alors Nordmann en duel. L'affrontement a lieu à Marnes-La-Coquette, dans la demeure de Burbach entourée de journalistes, cinéastes et policiers. Le duel commence à 8h45 et se termine lorsque Nordmann est touché au-dessus du poignet droit.

L'un des autres duels médiatisés de l'époque est celui de Lifar contre Cuevas. Lors de l'entracte du ballet *Noir et Blanc*, le chorégraphe Serge Lifar, âgé de 54 ans, est souffleté par le marquis de Cuevas, âgé de 73 ans. A cause de l'âge avancé du marquis, Lifar lui laisse le choix des armes. Le marquis choisit deux témoins pour le duel qui sont l'imprésario Valousière et Jean-Marie Le Pen. Lifar, quant à lui, choisit des danseurs étoiles de l'Opéra : Bozzoni et Duthoit. Le duel a lieu le 30 mars 1958. Une grande foule composée de journalistes, photographes et cinéastes s'est assemblée devant la propriété où a lieu l'affrontement, une propriété aux environs de Paris, proche du Vernon. Lifar est blessé à l'avant-bras lors de la quatrième reprise. Les duellistes finissent par se réconcilier et se font prendre en photo. Le 21 avril 1967 se déroule un autre duel à l'épée. Celui-ci oppose deux députés : Gaston Defferre (ancien ministre et maire de Marseille) et René Ribière. Ce duel, comme tous ceux du vingtième siècle, ne provoque plus vraiment de l'admiration mais plutôt de l'amusement<sup>33</sup>.

Les seuls duels historiques qu'ils restent de nos jours sont des reconstitutions. Mais l'escrime moderne est en quelque sorte un prolongement du duel : celui-ci est modifié et codifié afin de devenir une compétition sur piste.

---

<sup>33</sup> Pierre LACAZE, *op. cit.*, p. 70.

## VERS L'ESCRIME D'AUJOURD'HUI

Toutes ces pratiques des siècles précédents ont été combinées entre elles pour créer l'escrime telle qu'elle est aujourd'hui : c'est-à-dire une escrime faite de règles et de courtoisie.

### Reconnaissance officielle de l'escrime comme un sport

#### *Unifier l'escrime pour en faire un véritable sport*

L'unification des escrimeurs commence dès le XIX<sup>e</sup> siècle avec la création de plusieurs sociétés, regroupements. Le 11 février 1882, est fondée la Société d'Encouragement de l'escrime par Hébrard de Villeneuve à Paris. Elle possède des filiales dans plusieurs villes de province telles que Lille, Lyon, Bordeaux, Nantes. Cette société est reconnue d'utilité publique en 1891. Elle veut encourager le développement et la pratique de l'escrime, pour cela elle organise des assauts et des concours. Parallèlement, la même année, est créée l'association Escrime française par Adolphe Tavernier. Les membres de cette association ne veulent utiliser que le fleuret, c'est pourquoi ils se séparent de la Société d'Encouragement en 1893, car celle-ci utilise toutes les armes. Le groupe devient très fermé ; en effet, les membres doivent être parisiens, français, amateurs et fleurettistes, et avoir moins de quarante-cinq ans. Ils faisaient des assauts publics mais pas de compétitions où seul le nombre de touches compte. Ils préfèrent mettre en avant le côté artistique de l'escrime. D'autres sociétés, un peu moins connues, existaient également comme la Société du Contre de Quarte, dont les membres étaient tous des épéistes ; la Société d'Escrime de l'Épée de Paris (1893) qui voulait mettre en avant l'épée de combat par rapport à l'épée de duel ; l'Académie d'Épée (1900) en opposition à l'Académie du fleuret ; la Société de Sabre (1897) ; ainsi que des sociétés de province.

Puis, en 1906, apparaît la Fédération nationale des Sociétés d'escrime et salles d'armes de France. Cette fédération est le fruit d'une réflexion qui débute suite aux Jeux de Paris de 1900 où les escrimeurs français se sont illustrés. En effet, un congrès est organisé et l'on pense à créer une alliance entre les différentes sociétés d'escrime de France. En 1906, M. Bruneau de Laborie relance la discussion en publiant un manifeste dans le *Figaro*. Il y démontre l'importance d'un comité fédéral et de regrouper les sociétés et les salles d'armes de France dans une seule organisation. Les sociétés comme les salles d'armes répondent positivement à cet appel et se réunissent le 24 octobre dans une salle des fêtes. Ils sont d'accord à l'unanimité pour la création de cette fédération nationale. Ils en donnent la direction au général Brugère. Cette fédération va permettre en outre l'élaboration du règlement pour les trois armes.

En 1912, de graves problèmes de règlement ont lieu ce qui engendrent le boycott des Jeux Olympiques de Stockholm des escrimeurs français, en majorité, et italiens. Une solution internationale doit donc être apportée pour régler cela. Ainsi, durant le 300<sup>ème</sup> anniversaire de la guilde des escrimeurs de Saint-Michel qui a lieu lors de l'Exposition universelle de Gand en 1913, se déroule un congrès international d'escrimeurs où l'on décide de fonder une fédération internationale. Le 29 novembre 1913, les représentants des fédérations ou sociétés d'Allemagne, Belgique, Grande-Bretagne, France, Italie, Norvège, Hollande, Hongrie, Bohème se réunissent à Paris, à l'initiative de René Lacroix, secrétaire général de la Fédération Nationale Française. Ils fondent officiellement la Fédération

Internationale d'Escrime. C'est elle qui organise par exemple les Championnats du monde d'escrime depuis 1937. La FIE compte actuellement 153 fédérations membres affiliées dans le monde. 1913 est donc la date où l'escrime devient un sport dans le sens où on l'entend aujourd'hui, c'est-à-dire : « une activité compétitive universelle et internationale, instituée, réglementée et fédérée »<sup>34</sup>.

### *L'escrime : un sport qui s'est perfectionné au fil des ans*

L'escrime s'est complètement démocratisée et n'est plus un sport réservé aux gens riches comme l'étaient également l'équitation ou le tennis. On se concentre maintenant sur la compétition et non sur le rang social. Le but en salle n'est pas de toucher sans être touché mais de toucher le premier. Il y a des salles d'armes dans presque toutes les grandes villes de France. Les brevets d'enseignement sont décernés jusqu'en 1969 par l'école militaire de Fontainebleau, l'Institut national des sports et par l'Académie d'armes de France. Pour en arriver là où elle en est maintenant, l'escrime est passée par plusieurs évolutions liées à des inventions. L'inventeur du contre de sixte n'est pas connu. En revanche, on connaît le nom d'autres inventeurs qui laissèrent leur trace dans le monde de l'escrime. Parmi eux, du côté italien, se trouve Agrippa : il codifia les quatre premières parades, de la prime à la quarte, et il inventa le mouvement décomposé en 1553. Il fut peut-être aidé par Michel-Ange. Gonzalo lui inventa la coquille qui protège la main en 1510. Le premier à décrire la fente fut Angelo Viggiani en 1560. Salvatore Fabris créa la volte en 1603 et le dégagement est attribué à Hieronyme Calvacabo en 1617. Giganti, quant à lui, s'est fait remarquer pour l'engagement des armes (1606). Du côté français, Dancie inventa la feinte en 1623 et Charles Besnard la révérence (1653) et le croisé en flanconade. Le Perche du Coudray est connu pour la riposte (autour de 1676). Giordano Rossi inventa en 1885 le velocimètre qui indique la vitesse des coups et des parades. Marey et Demeny, quant à eux, travaillèrent sur la décomposition du mouvement en escrime vers les années 1880/90, ils nous ont donné des informations utiles sur la vitesse d'exécution et les aspects pratiques de la biomécanique.

La pointe de l'épée a aussi posé problème. Il a fallu transformer les armes de combat en armes d'entraînement qui ne blessent pas. Il fallait trouver un moyen de changer le bouton de l'épée pour qu'il permette de savoir quand un tireur en touchait un autre. Au XVI<sup>e</sup> siècle, on a d'abord recouvert le bouton de l'épée avec du cuir. Le pointe fut « recuite » et rabattue pour l'entraînement.<sup>35</sup> Au XIX<sup>e</sup> siècle apparut la première pointe d'arrêt : une petite cheville d'acier limée et pointue qui permet de sentir qu'on est touché comme pendant un vrai combat. Le maître Baudat (1906) et le maître Gabriel (1909) préférèrent utiliser des couleurs pour matérialiser les touches en imbibant des tampons en cuir de couleur diluée par l'eau. Léon Sazie, un romancier, inventa, au début des années 20, une pointe d'arrêt à trois branches. La vitesse des coups aujourd'hui est d'1/10<sup>e</sup> à 1/20<sup>e</sup> de seconde, l'œil nu ne suffit plus pour abriter, l'utilisation d'appareils électriques est nécessaire et inévitable.

---

<sup>34</sup> Gérard SIX, *op. cit.*, p. 101.

<sup>35</sup> Gérard SIX, *op. cit.*, p.93.

### *Le passage à l'électrique*

Plusieurs techniques vont être inventées afin de voir les touches qui sont de plus en plus rapides. Robert Houdin participe à cette révolution de l'escrime en créant un appareil de signalisation des touches autour de 1870 : quand le fleuret, dont la pointe est métallique, touche la veste doublée d'une toile métallique au niveau du buste alors on entend un son et une lampe s'allume. En 1885, la Société d'escrime de Liège organisa des assauts à l'épée dont les touches étaient contrôlées par un appareil électrique. Houdin donne les droits d'exploitation de son projet à son maître, Augustin Cabot, qui dépose le brevet en 1895. Malheureusement, lors de sa démonstration en 1900, l'invention n'est pas prise au sérieux. Les spectateurs se moquent du fil qui ressort en bas de la veste du tireur par derrière et de la sonnette en disant « Entrez ! » à chaque fois qu'elle sonne<sup>36</sup>. Le maître niçois Lezard reprit cette idée vers 1925 en fabriquant un bouton marqueur électrique. Mais son invention, elle aussi, n'a pas reçu favorablement. Paul Souzy conçoit en 1926 l'épée électrophone (brevet de 1914). Cela consiste en un fil de corps qui relie l'épée à un boîtier. Le boîtier annonce les touches par un ronfleur à pile et une ampoule électrique, et la touche est marquée au carmin.

La société d'escrime de Genève n'abandonne pas les recherches sur la signalisation électrique : l'un de ses ingénieurs, Laurent Pagon, est l'inventeur d'un appareil électrique marqueur. Cet appareil fut présenté au palais de la Méditerranée au tournoi de Nice de 1931. La signalisation électrique fut enfin prise au sérieux et convainquit tout le monde. L'appareil électrique sort officiellement en septembre 1931 mais engendre certaines questions : on ne sait pas de combien doit être la pression au minimum pour que la lampe s'allume. Le congrès de la FIE décide tout d'abord, en 1934, que le ressort de l'épée doit repousser 150g. Cependant Edouard Galfré de Genève, un docteur chirurgien, pense qu'il ne faut pas oublier l'utilité première de l'épée qui est de blesser son adversaire, particulièrement au duel. Donc après avoir fait des tests sur la pénétration de la peau par une épée de duel, il en conclut que le ressort doit repousser 350 à 400g et que la course de la tête de pointe doit être de 1,5 à 2mm.<sup>37</sup>

En 1936, un règlement international voit le jour : toutes les salles d'armes sont alors équipées électriquement, les pistes qui étaient en liège deviennent métalliques. La même année est introduit définitivement le contrôle électrique des touches durant les assauts d'épée dans les épreuves officielles de la FIE. Il faut attendre vingt années supplémentaires, 1955 précisément, pour qu'il soit étendu au fleuret pour les championnats du monde. Il a fallu en effet différencier les touches valables des touches non valables comme on ne peut pas marquer des touches sur tout le corps de l'adversaire au fleuret. Pour le sabre, le contrôle électrique n'arrive qu'en 1989. Grâce à cette innovation, le travail de l'arbitre est facilité et il est moins contesté. C'est aussi plus facile pour le public de comprendre ce qui se passe. Aujourd'hui, il existe même des appareils électriques de signalement de touches sans fil.

---

<sup>36</sup> Gérard SIX, *op. cit.*, p. 96.

<sup>37</sup> Gérard SIX, *op. cit.*, p. 98.

## Les trois armes

### *Le fleuret*

Le fleuret, arme de pointe, est l'arme par excellence de l'étude. Il a été inventé à la fin du XVI<sup>ème</sup> siècle en France et en Italie pour s'entraîner dans les salles d'armes. L'arme est conçue pour ne pas blesser l'adversaire. Cependant l'entraînement reste un « simulacre du jeu de l'épée et du duel »<sup>38</sup> jusqu'à l'invention du masque qui permettra alors que de vrais échanges aient lieu sans avoir peur de blesser l'adversaire. En effet, les combats ressemblaient davantage à des enchaînements de mouvements, ils étaient codifiés pour éviter les blessures : les contre-attaques étaient par exemple interdites. On visait essentiellement le ventre. Quand l'épée n'est plus une arme dangereuse mais qu'elle devient elle aussi une arme d'étude, le fleuret ne disparaît pas pour autant. Les deux armes continuent d'être autant utilisées l'une que l'autre parce qu'elles sont différentes au niveau de leur poids et de leur forme ce qui engendre deux techniques de combattre différentes. Le fleuret amène plus de rapidité, de finesse à l'escrime. Le fleuret d'aujourd'hui doit avoir un poids inférieur à 500g et avoir une lame de 90 cm maximum de longueur. La piste, au fleuret, mesure 14 m de long et 1,80 à 2 m de large. La surface valable est très restreinte, on ne peut toucher que le haut du corps de l'adversaire, c'est-à-dire le tronc, mais pas la tête et les bras. Pour déclencher le signal électrique, il faut que la pression exercée sur la pointe de lame soit supérieure à 500 grammes.

### *L'épée*

L'épée existe depuis très longtemps et a évolué selon l'utilité qu'on en faisait. L'épée à deux mains ou espadon, datant de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, possédait une lame longue à tranchant droit ou ondulé. Elle pouvait aussi servir d'hallebarde ou de pique. Elle est suivie par l'épée lansquenette, une arme à double tranchant d'environ 70 cm et possédant une garde avec des anneaux de protection, et de l'estoc, à la lame pointue à section triangulaire ou carrée. Ces armes étaient principalement utilisées dans l'armée même si on pouvait les voir parfois en ville. Jusqu'à la Renaissance, ils existaient deux principales sortes d'épées : les épées à lame légère cannelée qui permettaient les coups d'estoc et les épées à la lourde pour les coups de tranchant. A partir de la fin du XV<sup>ème</sup>, apparaît la rapière qui est une arme d'estoc. Au XVI<sup>ème</sup> siècle, elle est accompagnée d'une dague. Elle est finalement dénigrée par les Français car elle est surtout associée aux duels. A travers les siècles, certaines épées ont laissé leur nom à la postérité et sont devenues célèbres comme Escalibur (l'épée du roi Arthur), Joyeuse (l'épée de Charlemagne), Hauteclaire (l'épée d'Olivier, ami de Roland)... Vers 1880, apparaît une épée à lame triangulaire et cannelée, conçue pour s'entraîner au duel. L'épée utilisée de nos jours comme arme de pointe doit répondre à des normes : elle doit avoir un poids inférieur à 770 g et avoir une lame de 90 cm de long maximum. A l'épée, la piste mesure 18 m de long et 1,80 à 2 m de large. Tout le corps de l'adversaire est une surface valable pour marquer des points, de la tête aux pieds. Le signal électrique se déclenche avec une pression sur la pointe d'arrêt supérieure à 750 g. Le point revient à celui qui allume la lampe en premier. Si les

---

<sup>38</sup> Gérard SIX, *op. cit.*, p. 56.

deux lampes s'allument en même temps, alors il y a coup double et les deux épéistes ont un point chacun.

### *Le sabre*

Le sabre a la particularité d'être la seule arme dont on peut utiliser la pointe et le tranchant. C'est une arme d'estoc, de taille et de contre-taille. Le sabre était surtout utilisé dans la cavalerie au XVIII<sup>ème</sup> siècle avant de se démocratiser. Comme pour les autres armes le sabre a connu des évolutions aux cours des siècles. Le sabre, utilisé de nos jours, est à section triangulaire et à pointe retournée. Il vient du sabre léger (« sciabola ») inventé par les Italiens pour le duel autour de 1850. Il doit peser moins de 500 g et avoir une lame de 88 cm de long maximum. La technique moderne du sabre est due à l'italien Santelli qui inventa le deuxième système de défense composé de la prime, de la seconde et de la quinte. Le premier système (tierce, quarte, quinte) provient du hongrois Borsody. Il y a donc cinq parades principales pour se défendre au sabre. Au sabre, la piste mesure 18 m de long et 1,80 à 2 m de large comme à l'épée. On peut toucher tout le haut du corps de l'adversaire, à partir de la ceinture. La priorité pour le point est donnée à celui qui attaque comme pour le fleuret, à condition que celui-ci ait attaqué en allongeant le bras et en continuant à menacer la surface valable de l'adversaire. Les coups doivent être nets et francs comme au fleuret.

## **Forme des combats actuels**

### *La réglementation*

Il est important de savoir arbitrer quand on est tireur car cela permet de bien connaître les règles de son sport<sup>39</sup>. L'arbitre a plusieurs missions. Il doit vérifier que le matériel des tireurs soit en bonne état. Il doit faire respecter le règlement et le protocole, et sanctionner en cas de faute. C'est lui qui fait débiter, arrêter et terminer chaque combat : « En garde, êtes-vous prêts, allez ! », « Halte ! ». Il analyse les phases d'armes en les décomposant pour savoir à qui il doit attribuer le point. C'est lui finalement qui annonce le score à la fin de chaque touche et du combat. Sa parole ne peut pas être remise en question. Il a toujours le dernier mot. La langue officielle à l'escrime est le français.

Au début du combat et après chaque touche valable, le tireur doit se mettre derrière sa ligne de mise en garde. S'il est gaucher, il doit se placer à la gauche de l'arbitre pour que celui-ci ait une meilleure visibilité de tout son corps. L'escrime se caractérise par des règles de priorités, à part à l'épée où le but est de toucher la première et où les coups doubles (coups dont l'écart est inférieur à 1/25<sup>e</sup> de seconde) sont acceptés. Au fleuret et au sabre, les règles sont plus compliquées. La touche est accordée quand le tireur est le seul à avoir touché, quand il prend un « temps d'escrime » (dont la durée est équivalente à une action simple) sur l'adversaire<sup>40</sup>, ou quand il a la priorité dans un coup double, c'est-à-dire qu'il est l'attaquant. S'il y a coup double et que les deux ont attaqué, la touche est annulée. Le rôle de l'arbitre, dans ces moments-là, est d'observer qui a la priorité en vérifiant que le bras du tireur s'est bien allongé avant qu'il ne se fende. Les actions prioritaires sont l'attaque, la riposte, la contre-riposte et la ligne. Les actions non

<sup>39</sup> Gérard SIX, *op. cit.*, p. 82.

<sup>40</sup> Gérard SIX, *op. cit.*, p. 62.

prioritaires sont la riposte à temps perdu, l'attaque dans l'attaque adverse, la marche bras court et l'attaque sur un bras tendu<sup>41</sup>. Le combat rapproché est autorisé alors que le corps à corps ainsi que l'utilisation de la main non armée sont interdits.

L'escrimeur doit porter une tenue réglementaire pour combattre. Elle est composée d'une sous-cuirasse par-dessus laquelle est mise une veste, d'un pantalon, de hautes chaussettes, d'un gant et d'un masque. Les femmes doivent porter en plus une coque qui protège leur poitrine. Cette tenue doit répondre à certaines normes : elle doit être adaptée à la catégorie du tireur ; elle doit être à 800N (newtons) pour les compétitions internationales, c'est-à-dire qu'elle résiste à un poids de 85 kg environ, et avoir le marquage CE prouvant sa conformité européenne.

### *Composition d'un combat*

Les combats à l'escrime peuvent prendre deux formes aujourd'hui : l'assaut, qui est un combat de courtoisie, et le match, où l'on cherche à savoir qui est le meilleur des deux. Un nombre de touches est donc déterminé avant le début du match. Les assauts peuvent eux-mêmes prendre plusieurs formes : ils peuvent être un assaut d'échauffement, un assaut d'application où le tireur met en pratique la leçon qu'il a reçue, un assaut libre, un assaut à thème où le maître d'armes donne des contraintes ou des obligations aux tireurs afin qu'ils aient chacun un rôle prédéfini à jouer, un assaut d'entraînement où le tireur rencontre d'autres personnes ayant des techniques différentes, cela le prépare pour l'assaut de compétition, qui est l'équivalent d'un match amical entre personnes d'un même club.

Un assaut ou un match à l'escrime est composé de phases d'armes, c'est-à-dire de différentes actions qui s'enchaînent : ces actions peuvent être offensives, défensives ou contre-offensives. Il y a tout d'abord l'attaque, qui est une action offensive. Elle peut prendre la forme d'une fente ou d'une flèche. Pour répondre à l'attaque, l'adversaire peut utiliser une contre-attaque, qui est une action contre-offensive. Ou alors, il peut se défendre en parant ou en esquivant les attaques adverses ou encore en reculant. La parade permet d'éviter un coup en déviant la lame adverse avec la sienne. Elle est souvent suivie d'une riposte, c'est-à-dire qu'on cherche à toucher l'adversaire. L'adversaire peut répondre par une contre-riposte en parant la riposte adverse et en attaquant tout de suite par derrière. La reprise, quant à elle, consiste à réattaquer l'adversaire après sa parade si elle n'est pas suivie d'une riposte. Si l'adversaire recule après la première attaque, on peut le réattaquer avec une nouvelle fente ou une nouvelle flèche, c'est ce qu'on appelle un redoublement. La reprise et le redoublement sont tous les deux des secondes actions offensives. Tout au long du match ou de l'assaut, l'escrimeur est le plus souvent en garde courte ou longue, la pointe de son arme dirigée vers la partie valable du corps de l'adversaire.

### *La compétition*

L'escrime est maintenant un sport de compétition nationale et internationale. Mais cela s'est fait par étapes. Il y a tout d'abord eu les Jeux Olympiques d'été, dont les premiers datent de 1896 à Athènes : la France y remporta trois médailles

---

<sup>41</sup> Gérard SIX, *op. cit.*, p. 63.

au fleuret. Seuls le fleuret et le sabre y étaient représentés. Pierre de Coubertin est l'initiateur de ces JO. Auteur d'un traité sur l'escrime équestre, il voulait également en faire une discipline olympique. Il donne à l'escrime une place privilégiée en ouvrant la discipline aux amateurs et aux professionnels dès les premiers JO modernes en 1896. Ce qui est une pratique très rare. Les amateurs combattaient entre eux pendant que les maîtres d'armes avaient leurs propres épreuves, et il y avait également des combats entre les deux. Il est aussi l'inventeur du pentathlon moderne où l'escrime y a une place importante. L'épée n'apparaît qu'aux JO de Paris en 1900. Les rencontres par équipes sont introduites en 1908, le fleuret dames en 1924, l'épée dames en 1996 et le sabre dames seulement en 2004. Les championnats d'Europe ont été créés en 1921, et les championnats du monde en 1936. Les championnats du monde ont lieu tous les ans, exceptés l'année des Jeux Olympiques. En 1998 a été créé les championnats du monde des vétérans. La France se démarque pendant de nombreuses années dans les compétitions d'escrime. La France et l'Italie, « créateurs » de l'escrime, ont les meilleurs fleuretistes et épéistes lors des compétitions olympiques jusqu'en 1950, avant que l'URSS, l'Allemagne et la Pologne ne viennent leur faire concurrence au fleuret, et la Hongrie et l'Allemagne à l'épée. Au sabre, c'est la Hongrie qui domine de 1908 à 1960 jusqu'à ce qu'arrivent la concurrence de l'URSS, de l'Italie et de la France.

Pour ces compétitions, il a fallu trouver une formule qui permette de montrer qui étaient les meilleurs escrimeurs en un minimum d'épreuves. Le nombre de touches a longtemps été débattu. Aux JO d'Athènes en 1906, les matches d'épée et de sabre se jouaient en une touche. Ce n'est qu'à partir de 1924 que les combats au fleuret se disputent en plus de trois touches. Aujourd'hui, les compétitions se déroulent souvent en commençant par des poules puis par un tableau d'élimination directe où le perdant est éliminé et le gagnant monte dans le classement. La poule se compose d'un groupe de quatre à six tireurs qui s'affrontent tous les uns aux autres. Ils sont ensuite classés selon le nombre de victoires qu'ils ont remportées. S'il faut les départager à cause d'une égalité, on regardera alors le nombre de touches qu'ils ont donné et reçu. Pour les compétitions en équipe, « le relais à l'italienne » est préféré. Il est créé en 1813 par le maître Jean Louis. Les deux équipes sont composées de trois tireurs. Les tireurs d'une équipe vont rencontrer tous les tireurs de l'équipe adverse mais chaque combat dépendra du précédent. Le relais se déroule en neuf étapes de touches ou de temps<sup>42</sup>. Si les premiers tireurs ont eu comme score « 5 à 2 », les tireurs suivants devront atteindre le score de 10 en partant du score de leur prédécesseur.

---

<sup>42</sup> Gérard SIX, *op. cit.*, p. 80.



# LES TRAITES D'ESCRIME EN FRANÇAIS

---

## AUTOUR DES TRAITES

Ces évolutions de l'escrime, vues dans les parties précédentes, ont été mises à l'écrit sous forme de traités. Les statistiques et les constatations qui vont suivre sont faites sur la base d'un corpus contenant environ quatre-vingt traités d'escrime en langue française, incluant les rééditions, datant du XVI<sup>e</sup> siècle au XIX<sup>e</sup> siècle.

### Les acteurs

#### *Auteurs*

On compte une soixante d'auteurs de traités d'escrime entre le XVI<sup>e</sup> siècle et le XIX<sup>e</sup> siècle. Ils sont pour la plupart français mais on trouve aussi des étrangers qui ont décidé d'écrire en français comme Gérard Thibault d'Anvers, Angelo (italien), Balthazar Fischer (suisse) ou J. Sieverbruck qui est en outre maître d'armes de la famille impériale de Russie. Les auteurs des traités d'escrime sont principalement des maîtres d'armes, des militaires ou les deux. Certains signent même avec leur grade comme le général Campenon. Girard, lui, était ancien officier de marine. La plupart possèdent leur propre salle d'armes. Beaucoup ont fait partie des Académies d'escrime ou ont cumulé plusieurs postes importants : Alexandre Picard Brémond était maître d'armes de l'Académie du roi, ex-militaire, faisant partie de la compagnie des mousquetaires de la Garde du roi ; Balthazar était maître en fait d'armes de l'Académie royale ; Charpentier, maître en fait d'armes de l'Académie du roi de Lyon ; Labat, maître de l'Académie de Toulouse ; Danet, écuyer, syndic, garde des Ordres de la compagnie de Maître en fait d'armes des Académies du roi, en la ville et faubourgs de Paris, et directeur de l'Ecole royale d'armes ; Gomard, ancien professeur d'escrime des Mousquetaires gris, des Pages du roi, de l'Ecole Royale Polytechnique, du Conservatoire de musique, Chevalier de l'ordre de Saint-Sylvestre. Gomard n'est pas le seul à avoir le titre de chevalier, c'est aussi le cas d'autres auteurs du XIX<sup>e</sup> : le chevalier Donon ou le chevalier Chatelain. Les maîtres d'armes considèrent l'escrime comme un art noble et veulent donc le souligner en affichant leur titre de noblesse. Certains sont des personnes qui ont marqué l'Histoire mais leurs traités sont moins connus qu'eux : *Le maniement de l'épée réduit à sa plus simple expression utile* du prince Pierre Napoléon Bonaparte. Quelques traités sont anonymes : *La noble science des joueurs d'espée* publiée en 1533 ou les *Instructions pour l'enseignement préparatoire de l'escrime à l'épée* datant de 1866. D'autres ont été écrit par des amateurs comme les *Réflexions techniques et historiques sur l'escrime par un ancien amateur* d'Adolphe Terwangne (1891). Tous ces auteurs sont donc des hommes qui pratiquent l'art des armes et qui en ont fait leur profession ou leur passion. Ils savent de quoi ils parlent.

Ils cherchent à rendre accessible à tous leur art d'une manière compréhensible. Mais écrire n'est pas toujours leur spécialité, ce qui engendre des styles très différents. Gordine, par exemple, porte peu d'attention au style, il ne cherche qu'à retranscrire de la manière la plus directe qui soit son art : « Cet Ouvrage ne pouvant être utile, qu'autant que je le rendrai intelligible, je me suis attaché à y répandre le plus de clarté qu'il m'a été possible, aux dépens même de la

beauté du style, et des grâces de la diction : d'ailleurs mon Métier n'est pas de m'escrimer de la plume »<sup>43</sup>. Martin et Labat indiquent dès le début de leur ouvrage qu'écrire n'est pas leur métier et qu'en conséquence leur prose ne sera pas parfaite :

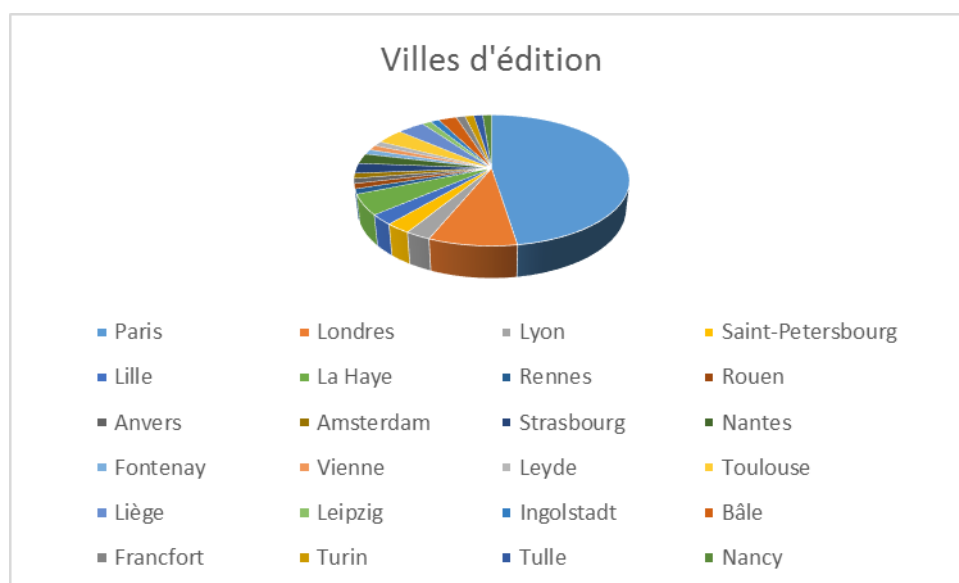
---

*« Il ne me reste plus qu'à représenter très humblement à mon lecteur, que l'idée dans, laquelle, j'ai composé ce livre, n'a point été celle de l'orneur par une diction élégante. Je ne suis rien moins qu'orateur : je l'avoue avec tout le respect que je dois à l'auguste vérité : uniment, simplement, dans la seule intention de remplir la matière que je traite, et d'en rendre l'exécution plus brève, plus facile que je n'ai cru la voir dans la plupart des auteurs, qui ont écrit sur cette matière. »<sup>44</sup>*

*« Pour ce qui est du langage & de l'arrangement du discours, j'espère qu'on me fera grâce, lorsqu'on saura que j'ignore les belles lettres, & que je n'ai point été assisté d'aucun avis. »<sup>45</sup>*

---

### Editeurs



Graphique 1

Les traités d'escrime en français ont été édités dans différentes villes de France mais principalement dans les grandes villes et surtout dans la capitale, Paris, qui représente presque la moitié de la production. Cela s'explique par le fait que les auteurs de ses traités les publiaient dans les villes où ils se trouvaient et où ils enseignaient l'escrime ; ces traités s'adressant principalement à leurs élèves. Or les salles d'armes se trouvaient justement dans les grandes villes de France et notamment à Paris pour permettre d'attirer le plus de personnes possibles. Les

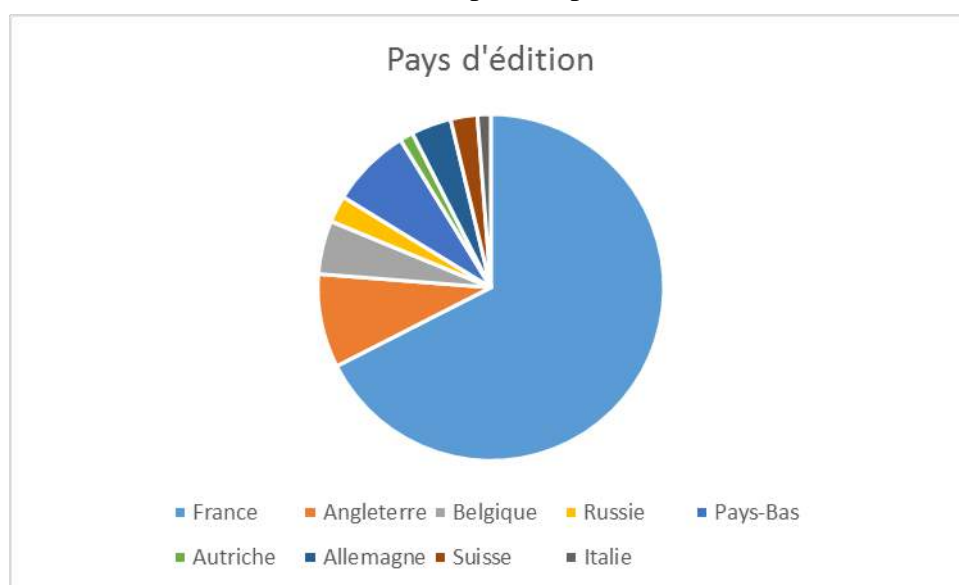
---

<sup>43</sup> Dédicace au prince sérénissime et éminentissime.

<sup>44</sup> MARTIN, *Le Maître d'Armes ou l'Abrégé de l'Exercice de l'Epée*, chez l'auteur, 1737, Avis aux lecteurs.

<sup>45</sup> LABAT, *L'art en fait d'armes, ou de l'épée seule, avec les attitudes*, Toulouse, Jean Boude, 1696, Préface.

imprimeurs choisis font souvent partis d'une famille d'imprimeurs-libraires connue : la deuxième édition du traité de Jean-Baptiste Le Perche du Coudray vient de chez la veuve Chéreau dont l'atelier est transmis de père en fils et par les veuves ; La Boëssière se fait imprimer à Paris chez Didot l'ainé, imprimeur du Sénat, de la Cour impériale, du roi, éditeur de cartes et d'atlas, libraire pour l'artillerie et le génie, et dont les presses sont installées au Louvre depuis 1797, il fait partie de la grande famille Didot. Certains des imprimeurs ont des titres importants : Jean Mettayer est l'imprimeur du roi pour les mathématiques puis l'imprimeur ordinaire du roi, il s'est associé pendant un temps avec Matthurin Challenge, avec qui il a imprimé le traité d'Henry de Saint-Didier ; Jean Boude, l'imprimeur de Labat, était imprimeur du roi, des Etats de la province de Languedoc, de la cour et des Etats de Foix, de monseigneur le duc de Noailles... Puis d'autres ont fait appel à des imprimeurs spécialisés dans l'univers des armes comme Ch. Tanera et Dumaine qui sont des imprimeurs-libraires militaires. Cinq des traités d'escrime du XIX<sup>e</sup> ont été imprimés par Dumaine.



Graphique 2

Cependant les traités d'escrime en français n'ont pas tous été imprimés en France, certains proviennent de l'étranger comme de l'Angleterre, de la Russie, des Pays-Bas... Ils sont moins nombreux mais représentent quand même environ un quart de la production. Cette impression à l'étranger s'explique de plusieurs manières : les auteurs étaient français mais sont partis vivre et enseigner à l'étranger et donc publient dans le pays où ils demeurent ; ou alors l'auteur est étranger mais est venu étudier l'escrime avant en France avant de repartir dans son pays pour y rédiger son traité en français, langue qui deviendra la langue officielle à l'escrime. Ou encore cela peut être pour une raison économique ou éviter la censure... Le plus beau traité d'escrime, *L'Académie de l'espée* de Girard Thibault d'Anvers, a été imprimé par des étrangers : les Elzévir, une famille protestante d'imprimeurs, libraires et éditeurs hollandais qui est active de 1567 à 1680 aux Pays-Bas et en Belgique. Plusieurs des traités sont imprimés à Londres chez des imprimeurs-libraires différents : Olivier choisit Jean Bell ; Balthazar s'offre les services de G. Woodfall, qui a succédé à son père Henry I Woodfall ; Pierre Prevost va chez Nissin et Parker ; Angelo fait d'abord imprimer son ouvrage chez R. et J. Dodsley puis pour les trois autres éditions il fait appel à Samuel Hooper, un marchand et éditeur à Londres de 1770 à 1793. Gordine, qui a fait imprimer son

ouvrage à Liège, ne choisit pas n'importe qui mais Silvestre Bourguignon, l'imprimeur de son Altesse le prince-évêque et de l'Almanach de Liège. Les rééditions de ces traités se sont souvent faites dans chez un imprimeur différent : Jacques-Antoine Blot a fait imprimer son traité chez Lahure à Paris puis chez Jules Taride. Certains ont même changé de pays : le Chevalier de Fréville s'est d'abord fait imprimer à Saint-Pétersbourg puis à Leipzig ; P.J.F. Girard a choisi Paris pour sa première édition et La Haye, chez Pierre de Hondt, pour les deux suivantes ; Demeuse a fait appel à Desoer à Liège pour ses deux premières éditions et pour la troisième c'est Blocquel à Lille, imprimeur-libraire du corps de toutes les armes, qui s'en est chargé.

### *Dessinateurs et graveurs*

Plus de la moitié des traités d'escrime sont illustrés afin d'être plus compréhensible. Il peut s'agir de gravures sur bois, de gravures sur cuivre en taille-douce, de lithographies, de figures au trait. Les gravures en taille-douce sont majoritaires car elles permettent plus de précisions et de détails et parce que cette technique a surtout été utilisés dans les traités datant des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, période qui produit le plus de traités. Les gravures sur bois sont utilisées au XVI<sup>e</sup> siècle, les lithographies et les figures au trait au XIX<sup>e</sup> siècle.

Toutes ces illustrations ont nécessité des dessinateurs et des graveurs. On ne connaît pas leur nom à tous car ils n'ont pas toujours signé leurs œuvres. Plusieurs sont connus à leur époque. M. Brown, graveur du traité de Cordelois, était professeur à l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles. Le traité de 1766 de Danet a été gravé par Taraval, peintre, dessinateur et graveur qui a reçu le prix de l'Académie en 1756, a été pensionnaire à l'Académie de France à Rome entre 1759 et 1763 et qui a été reçu à l'Académie en 1769. Ces gravures ont été réalisées d'après les dessins de Vaxcillère, peintre qui aurait fait le portrait de Louis-Jean-Marie de Bourbon. Le portrait de Liancourt, dans son ouvrage, a été gravé par Langlois alors que le reste des gravures sont l'œuvre d'Adam Perelle, graveur du roi qui descend d'une famille de peintres et graveurs. *Les vrais principes de l'espée seule* de De La Touche possède des gravures de P. Brissart, qui en est aussi le dessinateur. Il est connu pour avoir dessiné les frontispices des œuvres complètes de Molière (première édition). Gordine a choisi, quant à lui, de faire graver son traité par Jacoby, graveur de la monnaie de Liège et surtout graveur du prince Jean-Théodore de Bavière à qui Gordine a dédié son ouvrage. Batier a choisi Janinet comme graveur, renommé pour ses portraits, ses gravures de monuments de Paris et d'actualité, et pour ses gravures en couleur. Les dessins de l'œuvre de La Boëssière fils sont de Bodem, un peintre d'histoire et de portraits, et les gravures sont d'Adam qui a fait les Beaux-Arts de Paris et qui a illustré plusieurs ouvrages.

Certains auteurs ne se sont pas contentés d'un seul graveur mais en ont employé plusieurs. C'est le cas pour les impressionnantes illustrations de *l'Académie de l'espée* de Girard Thibault d'Anvers qui ont été réalisées par les meilleurs graveurs néerlandais et hollandais : Crispin de Pas, Gelle, Nicol Lastman, Andreas Stockins, Ad. Maetham, T. van Paenderen, Role Beaudouc, Iselburg, Wilh Delff, P. Sherwontors, Bolswort, Crispian Queborn, Salomon Saurius, A. Bolswert, Schelderic, Egbert à Paondoron, Petrus de Todo, Jacobus à Borch, Scheltus, Wilhem Jacobi. Les dessins, sources de ces gravures, seraient peut être l'œuvre de Girard Thibault lui-même. Les deux ouvrages édités à Londres, celui d'Angelo et celui d'Olivier, font eux aussi appeler à plusieurs

graveurs renommés. Chez Angelo, le dessinateur est John Gwynn et les graveurs sont John Hall, connu pour ses portraits (Cromwell) et ses scènes historiques (la bataille de la Boyne), William Wynne Ryland, l'un des pionniers de la gravure au pointillé et qui a eu comme professeur Jacques-Philippe Le Bas (formateur des plus grands graveurs en France au XVIII<sup>e</sup> siècle), Thomas Elliot, Thomas Chambers et Charles Grignon qui travaillera 17 ans plus tard sur l'ouvrage d'Olivier. La première édition du traité d'Olivier a été publiée en 1771 et toutes les illustrations sont d'Ovenden. C'est la deuxième édition la plus intéressante, celle de 1780, car elle contient de nouvelles gravures dont le dessinateur est J. Roberts, réalisateur de portraits, paysages et miniatures, et qui ont été réalisées en plus de Charles Grignon, par D. Jinkins, Goldar et William Blake, peintre, graveur, et poète britannique très célèbre dont la plupart de ses œuvres sont inspirées de la *Bible*.

## La production

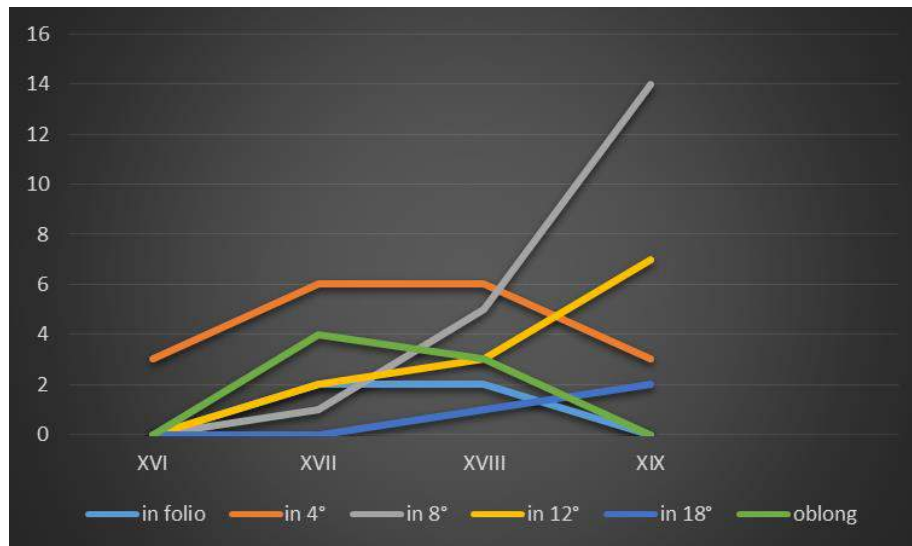
### *Mécénat*

Les traités étaient souvent publiés grâce au mécénat d'un seigneur, d'une personne de la haute noblesse que connaissait l'auteur de l'ouvrage. C'est pourquoi les auteurs commencent souvent leur traité par une dédicace, c'est un moyen pour eux de remercier leur bienfaiteur et de montrer leur gratitude, leur reconnaissance envers eux. Ces mécènes permettent de financer le traité, ils apportent aussi leur protection aux auteurs et une certaine notoriété à l'ouvrage par le fait d'y être nommé. En retour, les auteurs font l'éloge des mécènes. Gordine dédie son ouvrage à son Altesse Sérénissime & Eminentissime Jean-Théodore duc des deux Bavières, il ne s'arrête pas là et cite tous les autres titres de celui-ci. La dédicace de Villamont s'adresse au comte de Brissac, celle de Gomard au comte de Bondy, pair de France, celle de Liancourt au duc de Bourgogne, celle de Jean Jamin de Beaupré à son Altesse Electorale de Bavière... Souvent ces mécènes sont les élèves du maître d'armes qu'ils aident, comme le baron d'Ancerville qui est l'élève de Desbordes. Ils sont tous intéressés par le monde des armes : Saint-Martin adresse sa dédicace à son Altesse Royale Monseigneur Charles Louis, pince royal d'Hongrie et de Bohem, archiduc d'Autriche car ce prince est admiré pour ses talents militaires. Plusieurs auteurs sont soutenus par des princes ou des rois : De La Touche et P.J.F. Girard ont dédié leur ouvrage au roi. Girard explique, dans sa dédicace, qu'il écrit ce traité pour que les sujets du roi puissent servir celui-ci. Danet a comme mécène S. A. monseigneur le prince de Conty.

En plus de leur dédicacer leur ouvrage, les auteurs rajoutent parfois le portrait ou les insignes héraldiques de leur mécataire. Le frontispice du traité de Jean de Brye représente les armes du maréchal duc de Villeroy. Henry de Saint-Didier insère quant à lui un portrait en pied du roi très chrétien Charles IX. Girard Thibault dédie neuf planches aux armoiries des rois et des princes qui ont patronné son ouvrage : Louis XIII, Georges Guillaume I<sup>er</sup> de Brandebourg, Jean Sigismond III de Brandebourg, Christian de Brunswick-Lunebourg, Maurice de Nassau, Frédéric-Henri d'Orange-Nassau, Ernest Casimir de Nassau-Dietz, Simon et Otto de Lippe et Stephan Edler zu Putlitz. Les traités imprimés à l'étranger comme celui-ci et celui d'Angelo ont souvent plusieurs mécènes alors qu'en France, les auteurs n'en ont qu'un seul la plupart du temps. Le traité d'Angelo a été financé par la souscription de 232 nobles. Ces ouvrages financés par plusieurs personnes ont permis la création de traités sublimes avec des gravures de très bonne qualité.

En effet, faire imprimer de tels ouvrages coûte très cher. Les auteurs ne peuvent le faire sans aide. C'est pourtant ce qu'a dû faire O'Sullivan car son traité ne comporte aucune dédicace, ce qui est très rare pour l'époque.

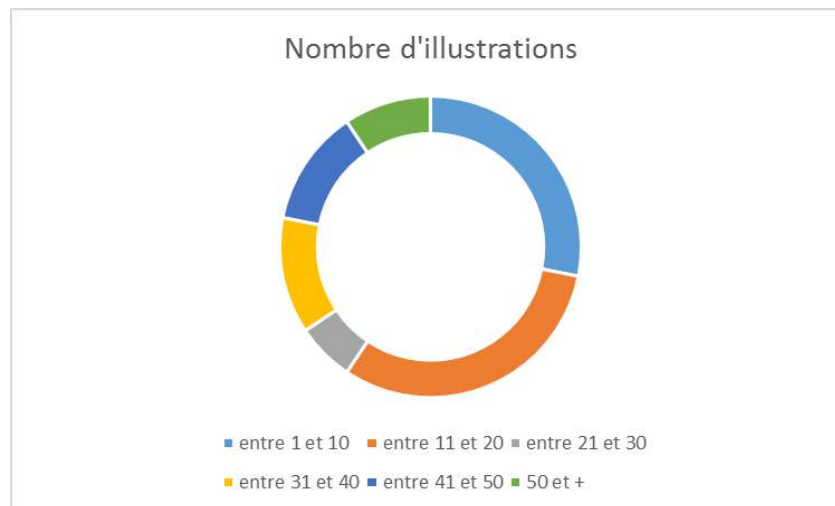
### *La composition : format, langue, illustrations*



**Graphique 3. Evolution des formats des traités d'escrime au cours des siècles**

Le format des traités d'escrime a évolué avec le temps. Au XVI<sup>e</sup> siècle, la tendance était au in 4°, donc au grand format qui permettait d'avoir des illustrations de grandes tailles. On peut supposer que le lecteur devait parfois essayer de reproduire les positions gravées, ainsi le fait d'avoir de grandes images lui permettait de bien les voir même en étant un peu éloigné. Au XVII<sup>e</sup>, les formats se diversifient même si les traités in 4° restent majoritaires. La plupart de ces in 4° sont des oblongs, ce qui peut être plus pratique pour représenter des combattants qui bougent en longueur. Le XVIII<sup>e</sup> est un peu semblable au siècle précédent. Les formats moyens et petits sont en augmentation. Le changement de format se fait vraiment au XIX<sup>e</sup> siècle, où les in 8° sont une majorité écrasante. Ce format plus standard est moins cher à produire que les grands formats, et plus facile à manipuler. Les in 12° et in 18° sont eux aussi augmentés, ces traités plus petits sont plus facile à transporter. Le lecteur peut alors les lire n'importe où.

La plupart de traités sont composés, à l'intérieur, d'illustrations et de textes. Quelques-uns cependant ont la particularité d'être bilingue, les pages de texte étant alors composées de deux colonnes. C'est le cas de la *Méthode très facile pour former la noblesse dans l'art de l'épée* de Jean Jamin de Beaupré et de l'*Escrime nouvelle* de Nicoletto Giganti Venetien, qui sont en français et en allemand. *L'Art de l'Escrime dans toute son étendue* de Balthazar Fischer est en français et en russe, il a donc dû falloir deux alphabets différents pour le composer. *L'Art des armes simplifié* d'Olivier est en français et en anglais. *L'Ecole des armes* d'Angelo a la particularité d'être en français pour la première édition, en français et en anglais pour la deuxième et la troisième, et en anglais seulement pour la quatrième. Tous ces traités sont bilingue parce qu'ils ont été imprimés dans un autre pays. L'auteur a sûrement voulu viser le public du pays dans lequel il vit en plus de la France. Cela lui permet d'avoir plus de lecteurs.

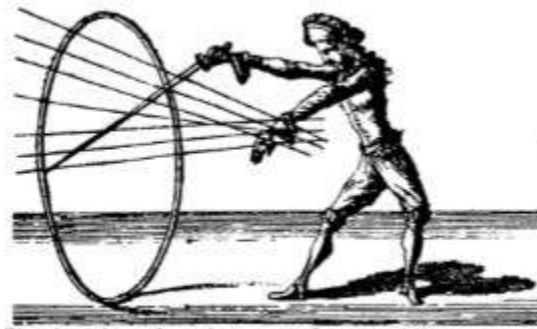


Graphique 4

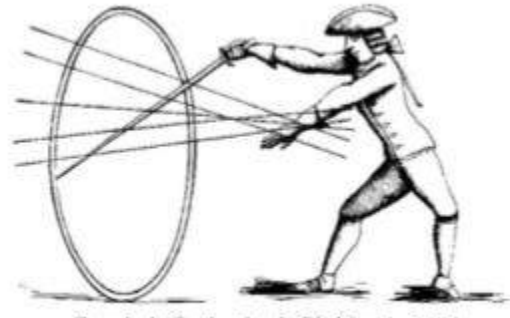
Les traités d'escrime n'ont pas tous des illustrations. Mais pour ceux qui en ont, c'est-à-dire la plupart, la pratique la plus courante est d'en mettre entre 1 et 20. Aucune tendance ne se démarque parmi les siècles, peu importe le siècle le nombre d'illustrations variera selon l'auteur. Le chevalier de Fréville et J.-A. Embry ont fait un choix minimaliste en ne mettant qu'une planche à leur traité respectif. Ils sont à l'opposé des traités de P.J.F. Girard, qui comporte 116 gravures, et d'Henry Saint-Didier, qui en compte 128. Les in 4°, en particulier les oblongs, et les in folios, à quelques exceptions près, sont ceux qui ont le plus d'illustrations car leur format s'y prête bien. Les in 8° ont une vingtaine d'illustrations plus ou moins. Ces illustrations peuvent être hors texte, dans le texte ou encore sur des planches pliées. Ces dernières sont moins pratiques car elles obligent le lecteur à regarder sans cesse à la fin de l'ouvrage pour voir les images. Celles hors texte sont déjà plus commodes car elles sont proches du texte qui les concerne. Mais l'approche la plus pédagogique reste celle avec les illustrations dans le texte car elles permettent un déroulé limpide la pensée de l'auteur. Cependant, cette méthode présente un bémol : les images sont plus petites et donc peut être un peu moins précises.

### ***Plagiat et faux***

Les traités d'escrime, que ce soit le texte ou les gravures, n'ont pas échappé au plagiat. Ce sont souvent les auteurs les plus connus qui sont recopiés. Le traité *Le Maître d'armes ou l'abrégé de l'exercice de l'épée* écrit par Martin en 1737 contient des planches qui sont quasiment identiques à celles des ouvrages de Labat. Ce sont des copies de moins bonne qualité signées J.R. Laureau à Strasbourg et parfois Laureau FE alors que les gravures de Labat sont de Simonin. Il ne fait pas que copier Labat, il a aussi reproduit la planche de la parade en forme de cercle de Liancourt, qu'il a nommé planche X. Cependant elle contient quelques lignes en moins qui partent de la main.



Parade en forme de cercle, page 63, Liancourt, 1686



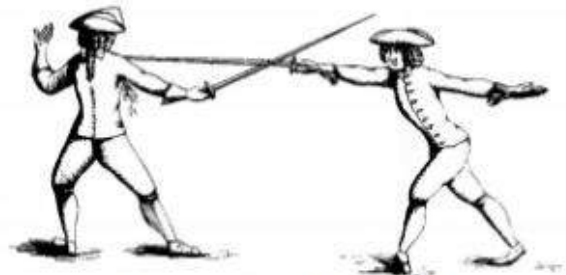
Parade de Cercle, planche X, Martin, 1737

### Illustration 1. Comparaison entre la parade de cercle de Liancourt et celle de Martin

Il existe donc quelques différences entre les gravures mais elles sont subtiles. Labat, par exemple, fait représenter des lames souples et mouchetées sur ses gravures alors que Martin utilise des lames rigides qui font gicler le sang. Il veut représenter une escrime de combat en duel.



Passe de quarte, 9 planche, Labat, 1696



Passe de quarte, planche XI, Martin, 1737

### Illustration 2. Différence des armes entre Liancourt et Martin

Quant à la structure du texte, elle est également très proche de celle de Labat. Mais c'est quand même lui qui a écrit le texte car il y exprime son opinion et il l'a parsemé de fautes. Martin n'est pas le seul à plagier, Charpentier a fait de même. Son traité, *Les vrais principes de l'épée* (1742), est identique à celui de La Touche, *Les Vrais principes de l'espée seule* (1670), à part dans la forme et à quelques détails près. En effet, il a simplement divisé quelques chapitres et supprimé ceux sur les bottes secrètes, l'escrime à cheval ou l'estramaçon. Les seules nouveautés sont la préface, la dédicace et le chapitre 4 de la première partie sur la garde ordinaire qui semble avoir été réécrit pour être à jour avec son temps. L'une des explications possibles serait que ce traité soit un faux imprimé à une fausse adresse et auquel l'imprimeur aurait ajouté quelques modifications par rapport à la version originale pour passer inaperçu. En effet, plusieurs indices laissent à penser que ce traité aurait été imprimé en France et non à Amsterdam comme le laisse entendre la page de titre. Cela se voit dans la mise en page. L'imprimeur utilise des pratiques caractéristiques à la France : la signature se fait jusqu'à la moitié du cahier et est placée au trois quart de la page, elle est en chiffres romains (ij) et les réclames sont de cahier à cahier or la France est quasiment le seul pays jusqu'en 1760 à utiliser les réclames de cahier à cahier. Quant à l'auteur, on ne sait rien de lui, à part ce qui est noté sur la page de titre, c'est-à-dire « Maître en fait d'Armes, de l'Académie du Roi de Lyon ». Rien ne nous permet de prouver que cela est vrai. On sait juste qu'en 1771 a été publié un prospectus sur *L'Académie du roi de Lyon* chez Aime Delaroche, aux Halles de la Grenette à Lyon et que l'auteur est un



certain Charpentié. On ne sait pas si c'est la même personne, l'un de ses descendants ou carrément quelqu'un d'autre qui aurait juste le même nom.

## Objectif et accueil des traités

### *Les lecteurs*

Les traités d'escrime étaient principalement écrits pour les élèves du maître d'armes. Or comme ce sont les étudiants qui étaient leur première clientèle, en conséquence ils sont aussi sûrement les principaux lecteurs des traités. Ensuite viennent tous les gentilshommes qui veulent connaître l'escrime pour être prêt en cas de duel ou les militaires qui en ont besoin pour leur métier. Dès le titre, les auteurs indiquent quels sont les destinataires du traité : « Cet ouvrage est composé pour la jeune noblesse et pour les personnes qui se destinent au métier de la guerre, ainsi que pour tous ceux qui portent l'épée »<sup>46</sup>. Danet mentionne à peu près les mêmes personnes : « Ouvrage nécessaire à la jeune noblesse. Aux militaire et à ceux qui se destinent au service de Roi, aux personnes mêmes qui, par la distinction de leur état, ou par leurs charges, sont obligées de porter l'épée ; et à ceux qui veulent faire profession des armes »<sup>47</sup>. Plusieurs types de lecteurs se distinguent : les nobles, les militaires, ceux qui servent leur pays en ayant besoin de porter une épée, les maîtres d'armes, les amateurs. Selon la vocation du traité, description d'une escrime militaire ou d'une escrime en salle d'armes, le public visé n'est pas tout à fait le même. J.-A. Embry veut viser en premier un public militaire : « Ouvrage indispensable aux officiers, aux maîtres et prévôts d'armes de régiment » ; puis viennent ensuite « [les] professeurs d'escrime des collèges, [les] patriciens, et [...] toutes les personnes qui veulent enseigner ou apprendre cet art »<sup>48</sup>. La Boëssière, quant à lui, écrit un traité à l'usage des professeurs et des amateurs.

On ne sait pas si toutes ces personnes lisaient vraiment les traités d'escrime. La seule certitude qu'on peut avoir c'est que les maîtres d'armes se lisaient entre eux car ils commentent et résument parfois la pensée de l'un ou de l'autre dans leur traité. On peut remarquer que le public visé est composé de personnes qui connaissent déjà l'escrime et les traités servent davantage à approfondir leur technique. Il faut avoir certaines notions pour pouvoir les lire. Gomard le dit clairement dans sa préface : « Un traité sur l'art des armes n'est pas fait pour les commençants ; il s'adresse premièrement à ceux qui enseignent ou se destinent à l'enseignement, puis aux amateurs déjà forts qui veulent bien comprendre toutes les actions de l'escrime et connaître les motifs qui les déterminent ». Balthazar Fischer ajoute une nouvelle catégorie de personnes : il indique qu'il écrit ce traité pour l'Etat mais aussi pour ceux qui « ne peuvent fréquenter les salles d'armes, à cause de leurs occupations »<sup>49</sup>. Cela signifierait que des personnes apprenaient

---

<sup>46</sup> J. de SAINT-MARTIN, *L'art de faire des armes réduit à ses vrais principes. Contenant tous les principes nécessaires à cet art qui y sont expliqués d'une manière claire et intelligible*, Vienne, J. Schramble, 1804, p. de titre.

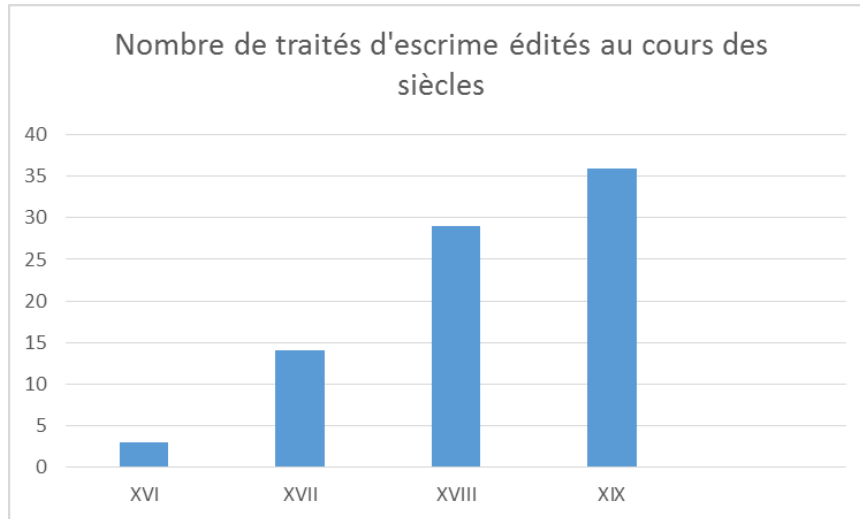
<sup>47</sup> Guillaume DANET, *L'Art des Armes ou la Manière la plus certaine de se servir utilement de l'Epée soit pour attaquer, soit pour se défendre, simplifiée et démontrée dans toute son Etendue et sa Perfection, suivant les meilleurs principes de Théorie et de Pratique adoptées actuellement en France*, Paris, Hérisant, 1766, p. de titre.

<sup>48</sup> J.-A. EMBRY, *Dictionnaire raisonné d'escrime ou principes de l'art des armes d'après la méthode enseignée par les premiers professeurs de France, précédé de l'histoire de l'escrime et de l'analyse de l'histoire de France dans ses rapports avec l'escrime et le duel*, Paris, A. Courcier, 1857-59, p. de titre.

<sup>49</sup> Balthazar FISCHER, *L'Art de l'Escrime dans toute son étendue ; nouveau traité avec toutes les connaissances qu'il faut pour bien manier l'épée*, Saint-Pétersbourg, 1796, Préface.

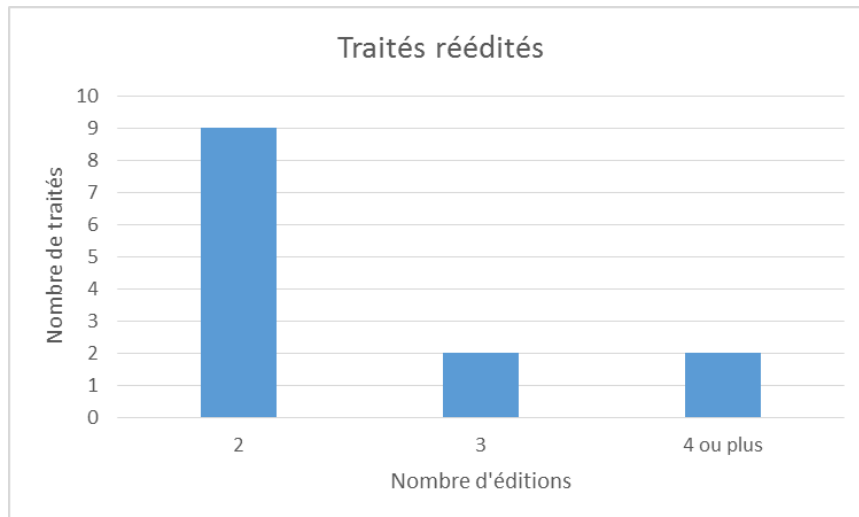
l'escrime en autodidacte, juste en lisant le traité. Cette théorie est peu probable, car pour connaître cet art, la pratique était plus que nécessaire, la théorie seule ne suffisait pas. Ces traités devaient être un apport ajouté à la pratique et aux leçons en salle. On ne peut pas savoir s'ils les lisaient avant, après ou pendant la leçon.

### *Succès*



**Graphique 5**

Au XVI<sup>ème</sup> siècle, les livres qui parlent d'escrime ont du succès à Paris même s'ils sont mauvais car les nobles veulent apprendre à combattre pour s'affronter en duel. Les destinataires des dédicaces peuvent rendre populaire les traités. L'ouvrage de Saint-Didier eut du succès parce qu'il l'avait dédié à un roi qui s'intéressait beaucoup à la science des armes et aux exercices du corps. Au XVII<sup>e</sup>, les traités se succèdent, chaque auteur veut répondre aux autres et montrer son originalité. Jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup>, les auteurs approfondissent les méthodes. A partir des années 1760-1780, les techniques sont renouvelées, avec l'apparition de l'escrime contemporaine, ce qui entraîne un pic des publications. De plus, la militarisation de la noblesse augmente après l'humiliation de la guerre de Sept Ans. La noblesse veut se former aux armes pour combattre et donc pour cela elle lit les traités d'escrime en plus d'aller prendre des leçons en salle. Ainsi de siècle en siècle, le nombre de traités imprimés augmentent de plus en plus, ce qui montre bien qu'il y a une demande. Au XX<sup>e</sup> siècle, le nombre de traités va diminuer car il n'y a plus rien à inventer, l'escrime adopte des règles et des techniques précises qui ne bougeront plus pour la plupart. Les traités qui ont eu le plus de succès sont ceux qui ont apporté des innovations dans l'art des armes. Chaque époque a ses auteurs principaux : pour le XVI<sup>e</sup> siècle, c'est Henry de Saint-Didier ; pour le XVII<sup>e</sup>, Labat et Le Perche ; au XVIII<sup>e</sup>, Angelo et Danet ; et au XIX<sup>e</sup>, La Boëssière et Lafaugère.



Graphique 6

Le succès des traités se voit aussi par les rééditions qui ont été faites. Le traité de Jean de Brye, de Liancourt, de Cordelois, d'Olivier ou encore de Jacques-Antoine Blot a deux éditions. Girard et Demeuse en ont trois. *L'Ecole des armes* d'Angelo a été éditée quatre fois. Le traité d'Angelo doit aussi son succès au fait que Diderot et d'Alembert l'ont choisi pour définir et illustrer leur article « escrime » dans *L'Encyclopédie*. En 1788, 20 après la première édition, Danet a réédité son ouvrage intitulé *L'Art des armes*. Son traité n'a pas été apprécié dans un premier temps car il allait à l'encontre des principes de l'Académie. Au départ, le succès de son traité est dû à la polémique qu'il y a autour plutôt qu'à son contenu. Mais au fil des ans, les maîtres d'armes vont se rendre compte des avantages de sa technique qui va finalement être adoptée par tout le monde. Il peut alors rééditer son traité.

Des témoignages nous permettent de savoir que certains traités n'ont pas eu le succès escompté alors qu'aujourd'hui ils sont considérés comme les plus beaux. C'est le cas de *L'Académie des armes* de Girard Thibault d'Anvers. Descartes, parlant du traité de Thibault, nous dit cela : « Pour le livre à tirer des armes, il est de plus d'apparence que d'utilité ; car encore que l'art soit très-bon, il n'y est pas toutesfois trop bien expliqué »<sup>50</sup>. Son traité est trouvé plus beau qu'utile. De plus, de par son format volumineux et ses gravures, il coûte très cher, tout le monde n'a pas les moyens de se l'offrir. C'est un fiasco commercial. Malgré le fait qu'il ait été imprimé en peu d'exemplaires, certains supposent autour de 500, un très grand nombre d'ouvrages pas encore reliés a été trouvé chez son beau-frère, son héritier.

### *Intentions et profits des auteurs*

Les traités donnent de l'autorité à la profession de maître d'armes et sont un moyen de valoriser l'escrime. Ils sont surtout un moyen pour l'auteur de se mettre en avant et de se faire connaître. Ils veulent se démarquer des autres. La Touche écrit : « On a fait en France et chez les Etrangers plusieurs ouvrages sur le mesme sujet ; mais [comme] le mien ne leur ressemble en rien ; et [qu'] il a, si je ne me trompe, un ordre, une clarté et des recherches qui ne se trouvent par dans un des

<sup>50</sup> DESCARTES, *Œuvres*, vol I, Paris, J. Vrin, 1957, p. 195, 2 décembre 1630 (lettre à Mersenne).

autres »<sup>51</sup>. Ils sont nombreux à dire que leur traité est différent des autres, qu'il est mieux construit. Les maîtres d'armes, en écrivant leur traité, cherchent à laisser une trace de leur savoir et à le transmettre. Ils considèrent qu'il ne faut pas laisser les autres dans l'ignorance. Jean de Brye, dans sa préface, résume l'utilité des traités d'escrime :

---

*« Il est très utile qu'il y ait des méthodes sur les Sciences et sur les Arts, qui en rappellent dans un ordre naturel les principes et les règles. Quelle est donc la cause de tant d'éducatons manquées ? D'où vient que la plupart des jeunes gens sentent tant de difficultés à s'exprimer en sortant des collèges et des Académies. Je n'en vois point d'autres causes dans ceux qui étaient bien nés et de bonne volonté, que le peu d'exercice de leur raison... - les maîtres doivent rédiger leur méthode – mais malheureusement, ne la laissant pas par écrit, leur savoir finit avec eux, et le public redevient la victime du peu d'usage des jeunes maîtres qui leur succèdent ».*<sup>52</sup>

---

Les traités sont également une source de revenu. Au XVII<sup>e</sup> siècle, un maître d'armes donnait des cours au prix de 3 livres par mois environ auquel s'ajoutait un acquittement pour le droit d'entrée.<sup>53</sup> Ce qui lui faisait un revenu à l'année de 700 à 800 livres approximativement, s'il avait vingt élèves. Ça ne lui faisait pas un salaire très élevé surtout que généralement les élèves ne restaient que quelques mois, le temps d'apprendre à manier une épée, peu restaient pour se perfectionner. En conséquence, les maîtres d'armes cumulaient leurs cours en salle d'armes avec des cours à domicile, dans des maisons d'aristocrates par exemple. Ceux qui travaillaient dans les Académies avaient un salaire un peu plus élevé. C'est le cas aussi pour le maître de la Maison du roi. César Cavalcabo avait comme gages 300 livres par an et il a pu les toucher à vie, même quand il n'était plus le maître de Maison du roi. A cela s'ajoutait la pension de 2000 livres dont on sait qu'il l'a reçue en 1612, 1618, 1619 et 1620<sup>54</sup>. Un maître d'armes au XVII<sup>e</sup> siècle, en cumulant les postes, pouvait donc atteindre les 2000 à 3000 livres tournois par an. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, leurs revenus se sont dégradés. Alors même si ce n'est pas grand-chose, l'argent que rapportent les traités n'est pas négligeable. En 1772, *Le théorie pratique de l'escrime* de Batier coûtait 30 sols c'est-à-dire 1,5 francs. *L'art de vaincre par l'épée* de Navarre (1775) valait 24 sols soit 1,2 francs. Pour *Le Fleuret et l'épée, étude* de Corthey, il fallait payer 1 franc en 1898. Ce sont les traités qui ont les plus grands formats qui sont les plus chers comme *L'Académie de l'espée* de Girard Thibault. Descartes écrit à son sujet que « les libraires en payent icy cinquante francs, sans este relié, & [qu'il] n'en donner[ait] pas un teston pour [son] usage »<sup>55</sup>.

---

<sup>51</sup> Philibert de LA TOUCHE, *Les Vrayes Principes de l'espée seule, dediez au Roy. Par le sieur de la Touche, maistre en fait d'Armes à Paris, et des Pages de la Reyne et de ceux de la Chambre de son Altesse Royale Monseigneur le Duc d'Orléans*, Paris, François Muguet, 1670, préface.

<sup>52</sup> Jean de BRYE, *L'Art de tirer les Armes réduit en abrégé méthodique*, Paris, C.L. Thiboust, 1721, préface.

<sup>53</sup> Pascal BRIOIST, Hervé DREVILLON, Pierre SERNA, *Croiser le fer. Violence et culture de l'épée dans la France moderne (XVIe-XVIIIe siècle)*, Seyssel, Champ Vallon, 2008, p. 95.

<sup>54</sup> BN, Manuscrits : PO 626, 14 732.

<sup>55</sup> DESCARTES, *Œuvres*, vol I, Paris, J. Vrin, 1957, p. 195, 2 décembre 1630 (lettre à Mersenne).

## CONTENU TEXTUEL

Les traités d'escrime sont le reflet de la méthode de chaque maître d'armes et de leur époque. Leurs principes diffèrent et se rejoignent. L'escrime a été sujette à de nombreuses influences.

### Les débuts de l'escrime

#### *Escrime médiévale et influence germanique*

Il existe environ une trentaine de manuels manuscrits sur l'escrime médiévale qui datent du XIV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle et dont la plupart sont germaniques.<sup>56</sup> Dans cette escrime, les escrimeurs sont vêtus d'armures et sont souvent armés d'une épée à deux mains. Plusieurs possibilités s'offrent alors aux combattants : trouver le point faible de l'armure adverse, fausser l'armure de l'autre par un coup violent, désarmer l'adversaire ou encore le mettre à terre et l'immobiliser, ce qui s'associe plus à de la lutte. Les auteurs de ces manuscrits distinguent les coups de taille simples des coups de taille appuyés qui sont exécutés les jambes écartées et bien ancrées au sol. Ces derniers sont utilisés pour les coups d'une très grande violence qui permettent de fausser l'armure de l'autre. La botte considérée comme la plus meurtrière est composée d'un coup qui part de l'épaule et qui décrit un arc de cercle complet. L'armure ainsi que les épées mentionnées sont lourdes, ainsi pour arriver à la fluidité de jeu que suggèrent les illustrations, il fallait que les combattants s'entraînent régulièrement.

Les coups commencent à être classés par catégories : il y a les coups de taille ascendants et descendants, les revers et pour finir les estocs. L'estoc est privilégié pour les coups portés de loin ; à une distance moyenne, ils utilisaient des coups dont l'objectif était de couper l'adversaire en deux ; et les coups de taille étaient portés quand les combattants étaient proches. Les coups sont aussi classés en fonction de leur direction et ils étaient nommés de manière différente selon la force qui était utilisée, le tranchant ainsi que la partie du corps qui était visée. Les mots pour nommer les gardes étaient variés. Ces traités d'escrime abordent donc l'attaque mais également la défense. Celle-ci est beaucoup plus compliquée à cause de leur armure. Pour éviter les coups, le combattant peut réduire la distance qui le sépare de son adversaire afin que celui-ci ne puisse pas le frapper avec du recul. Cette technique engendre souvent des prises de corps et demande de connaître la méthode de la lutte armée. La notion d'engagement, les techniques d'évitement et le combat rapproché sont mentionnés pour la première dans ces manuels.

Des Italiens se sont inspirés de cette escrime germanique pour leur propre traité. C'est le cas de Fiore dei Liberi qui a écrit en 1410, *Flos Duellatorum in Armis*. Les techniques qu'il décrit sont semblables à celles des traités germaniques : il parle d'épée à deux mains, de combats en armure, de lutte... Les coups de taille sont exactement les mêmes. Il a sûrement été inspiré l'un de ses maîtres d'armes qui était germanique, Johannes Savenus. Filippo Vadi, dans son *Liber de Arte Gladiatorum Dimicandi* de 1482, décrit également les mêmes techniques. Seules les armures ont évolué pour correspondre à celles de son temps. La France est dans la continuité de cette influence germanique. En effet, l'un des premiers traités d'escrime publié en français n'est autre que la traduction d'un

<sup>56</sup> Pascal BRIOIST, Hervé DREVILLON, Pierre SERNA, *op. cit.*, p. 39.

traité en haut-allemand. *La Noble Science des Joueurs d'espée* d'André Pauerfeindt éditée en 1538 est la traduction du *Ritterlicher Kunst der Fechterey*, publié par le même auteur en 1516. Pauerfeindt est un maître d'armes allemand dont le traité n'est qu'une compilation des différentes techniques germaniques enseignées dans les traités des siècles précédents. Il s'inspire en particulier de Johannes Liechtenhauer (1389) et d'Hans Talhoffer.

### *L'escrime mécaniste dans la réduction en art et ses limites*

La réduction en art est un procédé utilisé de la Renaissance jusqu'aux Lumières. « Réduire », ici, doit être pris dans le sens de « rédiger ». Les auteurs cherchent à rationaliser un savoir. L'ordre des choses est très important. Viggiani, dans son traité, classe les coups et les gardes sous forme d'arbre<sup>57</sup>. Leur but est d'aller à l'essentiel, ils recherchent l'élégance et l'économie des moyens. Ils se comparent à des ingénieurs et associent l'escrime à la géométrie et aux mathématiques. Ils font d'une pratique un savoir et le transmettent. Ils veulent donner du prestige à l'escrime et en faire une noble science. Pour aider à mémoriser ce savoir, ils instaurent une nomenclature (de la prime à l'octave), ils prônent l'économie du geste (entre le XVI<sup>e</sup> et le XVII<sup>e</sup> siècle, le nombre de gardes diminue). Les gardes sont classés leur direction : la ligne haute extérieure comporte la sixte et la tierce ; la ligne haute intérieure, la quarte et la prime ; la ligne basse intérieure, la septime et la quinte ; la ligne basse extérieure, l'octave et la seconde<sup>58</sup>. Dans les traités du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècle, des normes communes commencent à apparaître. On différencie les gardes et les bottes par rapport à la position de la main grâce aux notions de supination (main tournée vers le ciel) et de pronation (main tournée vers le sol). Labat enseigne cinq « figures du poignet » qui vont de la prime à la quinte. Grâce à cette nomenclature, ils ont une langue commune mais chacun garde quand même son propre style.

La réduction en art est utile pour développer la théorie mécaniste de l'escrime qui consiste à décomposer chaque mouvement mais elle est aussi un frein. En effet, dans cette méthode le mouvement n'est pas pensé de façon dynamique. On ne parle pas de vitesse, de force, de poids, de temps. Pour pallier à cela, les auteurs ont dû trouver d'autres techniques. Pour la force, ils s'inspirent d'Aristote qui dit que les mouvements violents viennent du sol et que les mouvements naturels descendent vers le sol. Pour la vitesse, c'est l'italien Di Grassi qui a l'idée de découper l'arme en quatre parties. Il explique que si l'on frappe de taille avec la pointe le coup sera plus fort car un point à la circonférence d'un cercle bouge plus rapidement. Il introduit aussi la notion de centre de percussion : pour parer efficacement, il faut utiliser la partie de la lame qui est la plus proche de la garde. Carranza va plus loin est divisé l'épée en 14 graduations qui vont du « faible » ou « fort ». Gérard Thibault reprend cela en divisant l'épée en 12 parties, la pointe de la lame étant le « faible » et la partie près de la garde, le « fort ». En combat, il faut donc appuyer sur la partie la plus faible de l'épée adverse avec la partie la plus forte de son épée. Pour être encore plus précis, il classe et gradue la force à exercer sur l'arme. Le poids est divisé de 1 à 9, de « mort » à « très fort » : selon le poids indiqué, il faut appuyer de haut en bas sur

<sup>57</sup> Annexe 2.

<sup>58</sup> Giacomo DI GRASSI, *Ragione di adoprare sicuramente l'arme si da offesa come da difesa*, Venetia, Giordano Ziletti, 1570.

l'arme adverse et ensuite relâcher d'un coup la pression, l'arme adverse fera alors un bond proportionnel au poids dont elle est délivrée.

### *Escrime cartésienne : la raison et la vue*

Descartes, avec son *Traité des passions*, publié en 1649, aurait influencé la manière de voir l'escrime. Il est d'ailleurs lui-même l'auteur d'un traité d'escrime intitulé *L'Art d'escrime* qui aurait été édité autour de 1612-1613 mais dont nous n'avons plus d'exemplaire aujourd'hui et dont la seule trace que nous avons est la mention qu'en fait Adrien Baillet dans son ouvrage sur la *Vie de Monsieur Descartes*.<sup>59</sup> Dans son *Traité des passions*, il explique que pour vaincre les effets de la passion il faut apprendre à se maîtriser par des exercices sur soi. Le but est de libérer son âme de toutes passions. S'inspirant sûrement de ce traité, Charles Besnard est le premier à décrire, en 1653, les liens qui unissent le corps et l'esprit à l'escrime. Normalement à l'escrime, la science devrait surpasser tout le reste or en combat réel, le courage prend souvent le dessus sur la technique. Besnard explique qu'il arrive qu'on perde la notion de danger en s'entraînant avec des armes non dangereuses comme le fleuret, on en a plus conscience ; et donc quand il y a une vraie situation dangereuse qui se présente, le bretteur peut alors ressentir de la peur ou de la colère. Tout est une question d'humeurs. Son conseil alors est de se battre « sans passion ny émotion qui paroisse aucunement, avec autant de civilité et courtoisie que l'on puisse faire, et se battre avec autant de jugement et facilité que s'ils faisoient du fleuret ». <sup>60</sup> Pour apprendre le contrôle de soi, il suffit de s'exercer. Besnard préconise aux escrimeurs l'exercice et la préméditation pour bannir la peur ou toute autre passion.

Labat, dans son traité, suit la même pensée. Il met en avant trois grands thèmes qui sont l'harmonie, les passions et la science raisonnée. L'harmonie entre le corps et l'esprit est quelque chose d'important. Selon lui, l'escrimeur peut être confronté à trois passions mauvaises : la colère, le mépris et la crainte qui elle peut se présenter sous trois formes : la crainte d'une blessure, la crainte de combattre quelqu'un de plus fort que soi ou la crainte de perdre sa réputation. Son traité souligne alors l'importance de l'expérience qui prouve que finalement on n'avait pas besoin d'avoir toutes ses craintes car elles ne sont pas justifiées. Il met également en avant la mémoire et l'intelligence qui sont nécessaires pour comprendre une situation et pour y répondre correctement. En mémorisant des situations et en créant des habitudes, le corps peut alors agir de lui-même. Il se crée des automatismes.

Pour mémoriser ces situations comme le veut Charles Besnard, l'œil est nécessaire. Il enregistre tout. A la Renaissance, l'œil est le prolongement de l'épée. Liancourt est l'un des grands représentants de cette escrime du coup d'œil. Elle permet entre autre d'observer l'adversaire et en particulier ses habitudes et ses défauts. Analyser la technique employée par l'adversaire permet ensuite de mieux y répondre. Labat donne aussi la primauté à la vue et à la raison. La main et la vue sont liées. La vue donne des instructions au corps. Pour appuyer ses propos, il fait une comparaison avec la lecture : dès que l'œil a vu un mot, la bouche le prononce

<sup>59</sup> Adrien BAILLET, *Vie de Monsieur Descartes*, Paris, La Table ronde, 1972, p. 19.

<sup>60</sup> Charles BESNARD, *Le Maître d'armes liberal. Traittant de la théorie de l'Art et Exercice de l'Espée seule ou Fleuret, et de tout ce qui s'y peut faire et pratiquer de plus subtil, avec les principales figures et postures de taille douce. Contenant en outre plusieurs autres moralitez sur ce sujet*, Rennes, Julien Herbert, 1653, p. 41.

sans que la personne ait eu besoin de réfléchir. Elle permet d'analyser le jeu de l'adversaire quand on lui fait des feintes pour voir ses réactions.

## Perfectionnement de l'escrime

### *Le sentiment du fer*

Le sentiment du fer c'est : « Cette intuition de l'autre transmise par le simple contact avec l'épée adverse, cette connaissance de soi et d'autrui par le toucher, par le subtil effleurement des lames. »<sup>61</sup> Cette escrime de la sensation apparaît autour du XVIII<sup>e</sup> siècle, à une époque où le corps dans son entièreté est important. Une pratique gymnique de l'escrime est développée dans un article anonyme de l'*Encyclopédie*. Une description anatomique de l'escrime se développe et la souplesse du corps est valorisée. La sensation prend le pas sur la raison. Mais dès 1628, la notion de « sentiment du fer » commence à apparaître dans le traité de Gérard Thibault. Pour lui la vue n'est pas suffisante, il faut aussi le sentiment du fer. Chacun des deux à sa fonction : la vue c'est pour quand on est loin de l'adversaire et le toucher pour quand on est proche. L'escrimeur, selon lui, comprend les intentions de l'adversaire grâce au sentiment du fer. Il met cela en lien avec l'intuition. Les maîtres d'armes de son temps privilégient la vue seule alors que lui voit la vue et le sentiment du fer comme une complémentarité :

---

*« On se sert de la Veue pour venir deurement en presence ; du sentiment pour y estre plus seurement : par la Veue on vient au Sentiment, et par le Sentiment à l'Exécution mesme ; en sorte que comme la lumière est la guide aux yeux, ainsi les yeux le sont pareillement au Sentiment et à la faculté motive. »<sup>62</sup>*

---

Cette pensée du sentiment du fer prend réellement son essor au XVIII<sup>e</sup> siècle, elle s'inspire des travaux de Condillac<sup>63</sup>, un philosophe français, qui pense que les connaissances viennent de la sensation. Dès 1766, Danet place le sentiment du fer au-dessus du coup d'œil. La vision se fait grâce au tact. Cette notion de tact est développée chez Demeuse en 1778 dans son traité intitulé *Le Maître d'escrime ou l'Art des armes*. Il s'inspire sûrement de *La Lettre sur les aveugles à l'usage de ceux qui voient* de Diderot (1749). Dans cette lettre, les hommes voient à travers leur bâton, plus particulièrement grâce à la sensation du bâton contre un autre objet. Pour Demeuse, la main est donc plus fiable que l'œil. En disant cela, il s'oppose à la pensée de Labat. Demeuse définit le « tact » comme le toucher de la lame adverse. Ce tact permet alors d'anticiper les attaques de l'adversaire par une riposte « du tact au tact ». Il explique plus précisément ce qu'est ce sentiment du fer dans l'extrait qui suit :

---

<sup>61</sup> Pascal BRIOIST, Hervé DREVILLON, Pierre SERNA, *op. cit.*, p. 10.

<sup>62</sup> Girard THIBAUT D'ANVERS, *Académie de l'espée, où se démontrent par reigles mathématiques, sur le fondement d'un cercle mystérieux, la théorie et la pratique des vrais et iusqu'à présent incognus secrets du maniement des armes à pied et à cheval*, Leyden, Elzevier, 1630, IX, p. 1.

<sup>63</sup> François CONDILLAC, *Traité des sensations*, Paris, Jean Fayard, 1984, [1754].



*« Sans le secours des yeux et par le seul tact, nous distinguons si, par la jonction des lames, nous sommes engagés plutôt au-dedans qu'au-dessous, ou plutôt au-dessus qu'au-dedans des armes, ce qu'il est absolument essentiel de connaître pour mettre les principes qu'on a reçus en exécution. Ce tact léger d'un engagement simple, d'un croisement ou d'un coulement d'épée, nous prévient quand l'adversaire dégage, quand il détache une botte, ou quand il fait d'autres attaques. »*

---

La main, grâce aux sensations, mémorise des situations et des gestes. Le toucher ne trompe pas au contraire de la vue qui peut avoir une perception erronée de la réalité et engendrer des illusions d'optique. Cette sensation de l'épée est intimement liée au jugement qui agit selon les perceptions que la main a mémorisé.

### *Développement de l'escrime française*

La question du temps intéresse beaucoup les Français, savoir quand est le bon moment pour attaquer, quel rythme adopter. La création de l'estocade en est la preuve. Elle apparaît sous le nom de « stoccata lunga » dans les traités de Giganti et Capo-Ferro. Ils en font quelque chose de systématique, elle devient la botte ultime. C'est une évolution majeure par rapport au XVI<sup>e</sup> siècle, où les bottes étaient faites « en passant », c'est-à-dire en marchant, car la rapière était trop lourde. La « stoccata lunga », appelée plus tard fente, consiste à lancer son pied droit devant soi, tout en gardant le pied gauche fixé au sol, le buste plongeant en avant. Elle nécessite de la rapidité, de l'équilibre, il faut être bien sur ses appuis, et de répartir son poids. Mais en contrepartie, elle garantit l'efficacité. Les Français se l'approprient. Ils accordent plus d'importance à la vitesse et au poids qu'aux distances et aux angles. Pour La Touche, la rapidité fait la supériorité d'un coup. C'est le moyen le plus efficace d'arriver d'un point à un autre en un minimum de temps. Les mouvements doivent être libres de toutes contraintes et exécutés avec justesse. Le corps bouge naturellement et toutes ses parties sont liées. La description de l'estocade par La Touche nous en donne un bon exemple :

*« Le poignet qui commence l'action et la main qui s'avance la première attirent le coude qui se déplie et ensuite l'épaule et le corps, lequel cessant en même temps d'être appuyé sur le pied droit est obligé par son propre poids de tomber en avant où il est attiré, outre que les nerfs et les muscles de la cuisse, du jaret, de la jambe et du pied gauche, ayans esté gesnez et chargez de la pesanteur du corps, et cherchans leur liberté s'allongent et se débandent et font une espèce de ressort »<sup>64</sup>.*

---

Les mouvements ne sont plus une succession de points dans l'espace, comme le prônait l'escrime géométrique, mais résulte de la dynamique corporelle<sup>65</sup>. Pour lui,

---

<sup>64</sup> Philibert de LA TOUCHE, *Les Vrayes Principes de l'espée seule, dediez au Roy. Par le sieur de la Touche, maistre en fait d'Armes à Paris, et des Pages de la Reyne et de ceux de la Chambre de son Altesse Royale Monseigneur le Duc d'Orléans*, Paris, François Muguët, 1670, p. 31.

<sup>65</sup> Pascal BRIOIST, Hervé DREVILLON, Pierre SERNA, *op. cit.*, p. 165.

« l'estocade est comme le chef d'œuvre de l'escrime, et [que] toutes les autres actions de l'Espée ne sont que des moyens que l'on emploie pour la bien exécuter »<sup>66</sup>.

Dans son traité, Labat parle d'anticipation, ce qui consiste à lancer son attaque au moment exact où son adversaire va lancer la sienne. Les écoles d'escrime s'opposent : les Italiens et les Allemands sont d'accord pour dire qu'il faut toujours tirer sur les temps alors que les Français eux laissent l'adversaire pousser sa botte pour qu'ensuite il la pare et riposte. C'est ainsi que la parade devient l'axe central de tout échange à l'escrime. La parade crée un deuxième temps où une autre action peut avoir lieu. Elle permet à l'escrimeur d'avoir un temps pour analyser la situation et de se replacer si nécessaire. Les parades-ripostes se font en deux temps distincts. Liancourt fait de la parade la structure de son traité, tous ses chapitres en parlent et expliquent comment les contrer. Il en profite pour expliquer le reste des techniques quand l'occasion s'en présente. Alors qu'en général, l'ordre des traités consiste à présenter le salut, puis les gardes, les bottes et se termine par les actions complexes comme les feintes, les ripostes ou les reprises. Le traité de Liancourt est une synthèse des évolutions des années précédentes comme celui de Labat l'était quelques années auparavant. Labat donne la première place à la parade et considère comme important le respect de la ligne, le développement de pied ferme, les engagements et les dégagements. Il mêle la raison, la vue et la sensation. Dans ses *Questions sur l'art en fait d'armes ou de l'épée*, il décrit l'échange comme un dialogue, un langage à décoder. L'escrime française se distingue aussi par le fait de mettre sa gauche en arrière dès la mise en garde, alors qu'avant on la mettait devant pour parer. On se déplace à pas chassés et non plus de manière oblique ou latérale.

### *L'escrime contemporaine*

Une nouvelle escrime commence à apparaître avec le traité sur *L'Ecole des armes* de l'italien Domenico Angelo. Le texte court mais bien écrit décrit une escrime rapide et efficace. Voici le résumé qu'il en fait :

---

*« Dans l'exercice des armes, tout dépend d'un coup d'œil juste, de beaucoup de vivacité dans le poignet, d'une grande fermeté dans les parades, de bien soutenir son corps, en tirant une botte, d'avoir le corps, sur la partie gauche, en parant, d'être bien libre dans toutes ses parties, de ne pas s'emporter ni s'abandonner, d'être ferme sur ses jambes, et de bien connaître la mesure de chaque mouvement. On ne parvient à la perfection de ce talent qu'à force de pratique sur le plastron et de tirer au mur. »<sup>67</sup>*

---

Sa technique se compose de six attaques (le coup de quarte, le coup de tierce, le coup de seconde, le coup de quarte sur les armes, le coup de quarte basse et le coup de flanconnade) pour lesquelles la position des pieds et des mains est très importante, de six bottes (le battement de l'épée, l'attaque du pied, le glissement d'épée, le dégagement simple, et le dégagement avec attaque du pied), de parades

<sup>66</sup> Philibert de LA TOUCHE, *op. cit.*, p. 66.

<sup>67</sup> ANGELO, *L'Ecole des armes*, Londres, Hooper, 1765.

qui l'élément central de cette escrime, de deux types de riposte (celle qui a lieu en même temps que l'attaque adverse et celle où l'on attend qu'il se remette en garde), de feintes, d'engagements et de menaces d'épée et pour finir de gardes répondant à des situations insolites. C'est ce traité que choisissent Diderot et d'Alembert pour la rédaction de l'article sur l'escrime dans leur *Encyclopédie*. Le choix de Diderot s'explique par le fait qu'il trouve que le travail d'Angelo est ce qui a été fait de mieux pour le moment. Le fait de choisir un traité anglais au lieu d'un traité français ou italien pour l'*Encyclopédie* est un coup dur pour les maîtres d'armes français.

Danet décide de répondre à cet affront en publiant en 1766, son traité sur *L'Art des armes, ou la manière la plus certaine de se servir utilement de l'épée*. Son escrime est innovante et pose les bases de l'escrime contemporaine française. Son traité qui est beaucoup plus long que celui d'Angelo, se compose de trois grandes parties : il débute par une présentation des avantages qu'il y a dans l'art de tirer des armes, puis il enchaine avec une partie plus pédagogique, pour terminer sur une réfutation des traités d'Angelo et une critique de l'*Encyclopédie*. Son but est d'unifier les pratiques grâce à une dénomination nouvelle des touches. Son traité suit une progression : en premier vient le jeu simple composé de bottes dont il a seulement gardé les plus efficaces, de dix-huit parades simples et du travail du poignet (supination, pronation et position moyenne) ; en second, il traite du jeu double c'est-à-dire du coup double, de la double attaque, du double battement, de l'appel, du contre dégagement, de la parade en cercle, de la parade de la pointe volante et de la parade du contre de tierce et de quarte ; troisièmement, il évoque le jeu décisif (le coulement, le liement d'épée, les reprises de mains). Il supprime les voltes, les saisissements de l'épée et les parades de la main. Comme ses prédécesseurs, il porte beaucoup d'attentions au sentiment du fer, à la vue, au jugement, à la vitesse et à la précision.

Cependant cela ne plait pas à ses contemporains qui réagissent en proclamant que Danet a enfreint les règles de l'Académie. La Boëssière père écrit alors un pamphlet où il s'en prend à Angelo et à Danet en critiquant leur travail. Il souligne les ressemblances qu'il y a entre les travaux d'Angelo, l'article de l'*Encyclopédie* et le traité de Danet : des explications sur les parades de cercles qui sont similaires... Danet écrit une réfutation quelques semaines après. Il essaye de montrer qu'il y a des différences entre son traité et les autres documents et insiste sur les nouveautés qu'il prône. « L'escrime doit être démonstrative ; la leçon ne doit pas être silencieuse ; le maître doit nommer et expliquer justement les gestes qu'il accomplit... »<sup>68</sup>. Il conseille aux maîtres d'armes de se réunir régulièrement pour unifier leur savoir. Ils se rendent compte de l'efficacité de son enseignement et cette escrime contemporaine se répand alors dans toutes les salles d'armes. Les traités qui paraissent ensuite à la fin du XVIII<sup>e</sup> et au XIX<sup>e</sup> siècle reprennent, pour la plupart, sa méthode en l'améliorant quelques peu pour arriver à l'escrime qu'on connaît aujourd'hui.

---

<sup>68</sup> Pascal BRIOIST, Hervé DREVILLON, Pierre SERNA, *op. cit.*, p. 192.

## Des traités porteurs de la trace de leur époque

### *Du contenu supplémentaire*

Les traités ne font pas qu'expliquer comment combattre, certains contiennent des informations supplémentaires comme la biographie de l'auteur ou des sonnets (Henry de Saint-Didier). Demeuse (dans sa troisième édition) et J.-A. Embry ajoutent un dictionnaire d'escrime à leur traité pour que le lecteur puisse plus facilement s'y retrouver avec tous ces nouveaux noms qui apparaissent. D'autres, comme Girard ou Navarre, nous laissent une trace, sous la forme du règlement de leur salle d'armes, qui nous permet de savoir comment se déroulait exactement l'escrime dans ces salles. Labat, à la fin de son traité, a inséré le règlement en vigueur au Prix des deux Epées qui s'est déroulé à Toulouse durant les Jeux Floraux. Le fleuret de compétition d'aujourd'hui s'en est inspiré. L'article 7 mentionne les parties du corps qu'on peut toucher, l'article 11 que les coups au visage sont interdits. Ces règles servent à garantir un assaut inoffensif et en même temps à ne valider que des coups qui seraient mortels en situation réelle. Gomard a mis à notre disposition la liste de tous les ouvrages qu'il a consultés et dans son introduction il fait un résumé des principes de chaque grand auteur de traités d'escrime en les commentant. Ils sont plusieurs à commencer leur traité par une notice historique : La Boëssière a rédigé une notice historique sur feu la Boëssière père et sur le chevalier de Saint-Georges ; dans *De l'escrime*, Robaglia en a écrit une sur le fleuret et les salles d'armes. Saint-Didier a préféré, quant à lui, nous donner des anecdotes historiques telles que son assaut contre le duc de Guise, les duels auxquels il a participé, ou sa discussion avec des Italiens concernant les principes qu'il enseigne. Tous ces éléments aident à la reconstruction de l'histoire de l'escrime.

Plusieurs auteurs s'inscrivent dans leur époque en comment positivement ou négativement les traités de leurs prédécesseurs et contemporains. Chaque auteur se place au-dessus des autres. « Chaque traité publié s'adresse au jugement des lecteurs en faisant valoir la supériorité de ses principes. »<sup>69</sup> En 1670, La Touche se place au-dessus des autres sur le style littéraire en disant dans sa préface qu' « on fait en France et chez les Etrangers plusieurs ouvrages sur le mesme sujet ; mais [comme] le mien ne leur ressemble en rien, et [qu'] il a, si je ne me trompe, un ordre, une clarté et des recherches qui ne se trouvent pas dans un des autres ».<sup>70</sup> O'Sullivan critique les autres de manière générale en rabaissant leur travail : « Plusieurs maîtres ont entrepris de traiter de l'Art que j'exerce, mais ils l'ont fait sans succès pour eux-mêmes et sans fruit pour les autres : des Estampes moins bonnes que belles ont fait tout le mérite de leur ouvrage »<sup>71</sup>. Gordine, dans son traité, s'attaque à ses prédécesseurs, Angelo et « Gérard Thibaut, vieux auteur, qui enseigne les Armes par règles et lignes de Géométrie : le papier souffre tout cela, mais l'exécution n'en est de nulle valeur. » Danet critique Girard et explique qu'il faut surveiller le contenu de chaque traité : « Doit-on lâchement lui<sup>72</sup> pardonner de n'avoir, avant de proférer tant d'erreurs grossières pour les règles à suivre, consulté aucun des maîtres de la Compagnie, dont il tenait un privilège ? Une

<sup>69</sup> Pascal BRIOIST, Hervé DREVILLON, Pierre SERNA, *op. cit.*, p. 131.

<sup>70</sup> Philibert de LA TOUCHE, *op. cit.*

<sup>71</sup> Daniel O'SULLIVAN, *L'Escrime pratique ou Principes de la Science des Armes*, Paris, Sébastien Jorry, 1765, Introduction.

<sup>72</sup> C'est-à-dire Girard.

critique sévère et judicieuse qui n'attaque que les ouvrages, et à laquelle je me soumetts le premier, est donc fort utile pour réformer les abus dangereux, puisque c'est elle seule qui exerce la police sur les Arts et les Science »<sup>73</sup>. Danet est lui-même critiqué par La Boëssière, il répond à cette attaque par une réfutation qu'il place au début du deuxième volume de son traité. Demeuse est l'un des seuls à agir à contre-courant en rendant hommage aux grands auteurs de traités.

### *Défendre sa patrie*

Comme nous l'avons vu précédemment, les traités d'escrime étaient dédiés en partie aux militaires pour leur apprendre à combattre sur un champ de bataille. Certains auteurs ne laissent pas de doute, dès le titre on sait qu'on a affaire à un traité militaire : le *Petit traité d'escrime à la baïonnette* d'Adolphe Corthey de 1889, le *Manuel d'escrime militaire* de MM. Rouleau, Hottelet, Bergès et Boulangé de 1877. Le chevalier Chatelain parle d'escrime à pied et à cheval or on ne se bat à cheval que dans l'armée. Ces traités militaires sont ceux qui décrivent le mieux comment tuer son adversaire. Desbordes explique dès le début qu'il partage son savoir pour que les gens sachent se défendre face à un ennemi : « Je veux faire voir pour l'intelligence des armes (subject que jay pris en tasche) que la pratique, & l'usage de l'escrime, peut sauver la vie, faire la part, & la peur a noz ennemis, triompher mesme de ceux qui nous assaillent, pourveu qu'on ait le temps de se deffendre, tel qu'il en est de besoing. » O'Sullivan lie lui aussi l'escrime à l'armée. Savoir servir son pays c'est le but principal de l'escrime : « Elle [la science des armes] est la plus distinguée, puisqu'elle fait partie des Eléments Militaires dont elle est en quelque sorte la base : elle est la plus utile, puisqu'elle n'a pas pour objet, dans son principe, que la défense du Prince, et celle de la Patrie ». Un soldat doit apprendre les différentes techniques qui lui permettront de tuer ses ennemis pour protéger son pays. Girard est peut-être celui qui destine le plus son traité à l'art de la guerre, que ce soit dans son texte ou dans ses illustrations, la violence est omniprésente.

---

*« C'est dans l'art des Armes, illustre noblesse française, que vous devez exceller ; vous qui êtes le support du plus puissant monarque de l'univers : suivez les lois équitables, et ne tirez l'Epée que pour son service, le maintien de la religion, et pour la défense de votre vie ; [...] C'est dans ce dessein que j'ai l'honneur de mettre à jour une méthode, qui me paraît sûre dans les combats, pour garantir la vie. »<sup>74</sup>*

---

Des auteurs, comme Olivier, justifient cette volonté de tuer l'adversaire par le fait que c'est de la légitime défense, en plus du fait d'être un moyen de sauvegarder la patrie. L'escrime ne sert pas à tuer mais davantage à ne point mourir : « L'homme

<sup>73</sup> DANET, *op. cit.*, p. 185.

<sup>74</sup> P.J.F. GIRARD, *Nouveau Traité de la Perfection sur le fait des Armes, dédié au Roy, par le Sieur P.J.F. Girard, ancien officier de marine, enseignant la manière de combattre de l'Epée de pointe seule, toutes les gardes étrangères, l'espadaon, les piques, hallebardes, baïonnettes au bout du fusil, fléaux brisés, et batons à deux bouts ; ensemble à faire bonne grâce les saluts de l'esponçon, l'exercice du fusil, et celui de la grenadière, tels qu'ils se pratiquent aujourd'hui dans l'Art militaire de la France*, Paris, Moette, 1736, préface.

brave qui les<sup>75</sup> connaît sortira avec avantage d'un danger où l'homme valeureux maladroit périra »<sup>76</sup>, « il est donc essentiel de s'appliquer à l'art des armes, non pour provoquer, pour attaquer, même pour vaincre ses semblables, mais pour se défendre »<sup>77</sup>. Différentes techniques sont enseignées pour remporter un vrai combat. Pour tuer toutes les ruses sont permises. Les auteurs apprennent aux escrimeurs à se saisir d'une épée à main nue, à la dévier avec la main gauche ou encore à désarmer l'adversaire. Saint-Didier conseille d'utiliser à de très nombreuses reprises la « prise » et la « contre-prise », c'est-à-dire d'attraper la lame adverse avec la main gauche protégée ou non par un gant. Cette technique est considérée comme française. On reproduit les situations qui pourraient arriver sur un champ de bataille. Certains auteurs expliquent comment se battre à l'espadaon, avec des armes à feu... Dans son traité, Labat demande adapte les marches selon que le terrain soit raboteux ou non. Ce qui suggère que les tireurs combattent dehors lors d'un combat ou en duel.

### *Présence du duel*

Les gestes pratiqués à l'entraînement sont les mêmes qu'en duel. Le fleuret ressemble de plus en plus à l'épée utilisée pour les duels. Dès le départ, les traités italiens, dont ce sont inspirés les Français, sont écrits dans le but d'expliquer comment se défendre en cas d'attaque dans la rue, en utilisant son épée et sa cape ou son manteau. Les traités sont lus par des gentilshommes qui veulent parfaire leur éducation dont l'escrime en est l'un des composants. Ils doivent être prêt et maîtriser cet art dans l'éventualité d'un duel. Mercier l'explique assez bien : « L'Art de tuer son homme proprement, eh bien, il est érigé en maîtrise, en communauté, que dis-je, en académie. [...] Enseigner la tierce, la quarte, la botte subtile et secrète, et vouloir qu'un habile tireur ne soit pas tenté d'appeler sur le pré un homme, qu'il jugerait inhabile à cette savante escrime, c'est ne point connaître l'esprit brétailleur qu'on puise dans ces salles d'armes. »<sup>78</sup> Cette citation peut parfaitement être appliquée aux traités d'escrime car ils contiennent l'enseignement donné en salle.

En 1623, Dancie évoque ouvertement le duel dans son traité. Sa méthode peut s'appliquer concrètement en duel. Il emploie du vocabulaire qui ne laisse aucun doute sur la vocation de son escrime. Quand il parle de l'adversaire, il emploie le mot « ennemi ». On peut aussi lire les expressions « disputer ta vie »<sup>79</sup> ou « il te donnera la vie ». Il explique aussi comment faire en cas de combat rapproché<sup>80</sup>. Il mentionne le combat à mains nus, qui n'est plus vraiment de l'escrime. Cordelois, dès son titre, signale ses intentions : en effet, il a nommé son traité *Leçons d'armes. Du duel et de l'assaut*. Gérard Thibault distingue les coups portés « en rigueur » et ceux portés « en courtoisie ». Ses conseils sont différents selon qu'il décrit un assaut en salle ou un assaut de duel. Liancourt aussi compare les deux. Il explique que pour lui le jeu sur le temps est « un jeu de salle, où ces

---

<sup>75</sup> Les règles de l'art des armes.

<sup>76</sup> DEMEUSE, *Nouveau Traité de l'Art des Armes*, Liège, F.J. Desoer, 1778, ch. I, p. 14.

<sup>77</sup> DEMEUSE, *op. cit.*, ch. L, 131.

<sup>78</sup> L.S. MERCIER, *Tableau de Paris*, Paris, Mercure de France, 1994, Chap. CXC VII, p. 490-492.

<sup>79</sup> DANCIE, *L'Espée de combat ou l'usage de la tire des armes*, Tulle, François Aluitre, 1622, p. 77.

<sup>80</sup> DANCIE, *op. cit.*, p. 99.

coups se pratiquent assez souvent, mais fort rarement l'Epée à la main »<sup>81</sup>. Cette pratique, qui s'apparente plutôt au duel, il la déconseille mais il l'explique quand même. Son discours est un peu ambigu : même s'il dit qu'il enseigne une escrime en salle, il donne quand même des conseils pour des coups utilisés lors des duels. Plusieurs traités d'escrime peuvent être associés à des traités de l'honneur. Ils donnent des conseils pour pouvoir régler une affaire délicate. Au XVIII<sup>ème</sup> siècle, les maîtres d'armes se servent de l'expression d' « affaires sérieuses » quand ils mentionnent le duel.

Des auteurs expliquent des techniques à employer au duel, mais conseillent au lecteur de se battre en duel que quand ils n'ont vraiment pas le choix. Demeuse, dans la dernière partie de son traité, évoque les conditions réelles de combat et le problème de l'honneur. Selon lui, seuls l'honneur et la survie sont une raison valable de se battre à l'épée dans le but de blesser ou tuer l'autre ; « Pour mettre l'épée à la main, il faut un motif, et ce motif ne peut-être que le point d'honneur chez les nations civilisées, et le désir de sa propre conservation. [...] s'il se trouve pressé par un ennemi qui le menace, sa propre conservation l'oblige à se défendre et à mettre en usage ce que l'art, joint à la nature, lui donne de moyens de ne pas devenir la victime d'un méchant »<sup>82</sup>. Danet, quant à lui, termine son traité en conseillant aux duellistes d'arrêter leurs pratiques : « Puissé-je aussi concourir avec les Ordonnances de notre monarque, à forcer les ferrailleurs et les perturbateurs du repos public, d'abandonner leur fureur meurtrière, à éteindre les duels secrets, à étouffer les rixes, à tempérer les violences, à concilier l'homme des armes avec la raison, l'humanité et la religion ». <sup>83</sup>

## LES ILLUSTRATIONS

Les auteurs d'escrime cherchent à faire comprendre leur méthode aux lecteurs, quoi de mieux alors que d'insérer des images pour illustrer leurs propos et sous-entendre certaines choses. Cependant ils ne sont pas tous du même avis sur leurs utilités.

### Pour ou contre

#### *Complémentarité du texte et de l'image*

Le texte n'est pas toujours suffisant en lui-même. L'auteur doit alors illustrer ses propos pour bien se faire comprendre. Certains mouvements ne peuvent être décrits avec des mots car ceux-ci ne sont pas assez précis ou n'existent pas pour ce qui veut être dit ou encore cela finirait par une accumulation de descriptions qui serait incompréhensible au final comme l'explication de Girard qui suit :

---

*« Pour se débarrasser de ceux qui vous saisissent par derrière, je fais baisser la lame de l'épée en passant la pointe subtilement entre les deux jambes, la*

---

<sup>81</sup> LIANCOURT, *Le Maître d'armes ou l'exercice de l'épée seule dans sa perfection*, Paris, chez l'auteur, 1684, p. 21.

<sup>82</sup> DEMEUSE, *op. cit.*, ch. XLVII.

<sup>83</sup> DANET, *op. cit.*, p. 239.

*relevant aussitôt par derrière, rapprochant le pied droit du pied gauche, et baissant le corps brusquement en devant ; celui qui a saisi par derrière, se trouvera l'épée en travers du ventre, et ne manquera pas de quitter sur le champs ; ensuite il faut relever l'épée diligemment devant soi pour faire tête à l'ennemi »<sup>84</sup>*

Ce passage montre les limites que peuvent avoir le texte. Mais même les images ne sont pas toujours suffisantes car la plupart ne montre que la fin du mouvement. Demeuse, qui a mis publié des planches dans son ouvrage, est conscient des limites qu'elles supposent :

*« On tenterait en vain de rendre par le dessin toutes les variations, les finesses et les mouvements presque imperceptibles qui doivent se multiplier, surtout dans les assauts, les angles, les ouvertures, les cercles, les demi-cercles, déclinés par la révolution de la pointe de l'épée avant le coup tiré. »<sup>85</sup>*

Vouloir représenter absolument chaque mouvement fait à l'escrime serait un travail sans fin et extrêmement laborieux. Les illustrations restent cependant une part de la démonstration. Dès le Moyen-Age, elles sont présentes dans les manuscrits. Il y en a dans la plupart des traités d'escrime en plus ou moins grande quantité. Même Diderot et d'Alembert, dans leur *Encyclopédie*, reproduisent des illustrations de l'ouvrage de l'italien Angelo, *The School of Fencing*. Parfois les planches prennent carrément le pas sur le texte : dans la troisième édition de *L'Exercice des armes de la Perche* (1750), les quarante planches sont l'élément central du traité et elles sont chacune accompagnées d'un texte bref qui décrit comment faire les gestes. Certains ont refusé d'illustrer leur traité car pour eux les gravures ne seraient pas assez exactes. La Touche, en 1670, s'oppose à cette théorie en publiant des gravures exactes « tant par les actions du corps que pour celles de l'Espée ». Mais cette perfection peut aussi nuire au traité car il continue en disant : « Quelques personnes mesme à qui je les ay fait voir les ont trouvées si belles et si achevées, qu'elles se sont imaginées que mes Figures estoient trop parfaites et qu'il n'y avoit point d'hommes qui pust les imiter ». Comme les autres il n'a pas pu représenter chaque position mais il explique que ce n'est pas un problème : « Je n'ay pas fait une Figure pour chaque action que l'on peut faire dans cet exercice, parce que le nombre en auroit esté trop grand & la dépense au-dessus de mes force, mais chacune peut servir à faire entendre plusieurs choses »<sup>86</sup>. Au fil du temps, une interaction se crée entre les deux méthodes. Labat a choisi d'illustrer les différents mouvements, attaques, parades... qu'il décrit dans son premier ouvrage de 1696 alors que dans son ouvrage de 1701 il a décidé de n'y mettre aucune illustration, il y expose juste sa réflexion où l'œil y est très souvent mentionné. Il devait penser que les planches de son premier traité étaient suffisantes pour comprendre ses deux livres.

<sup>84</sup> GIRARD, *op. cit.*

<sup>85</sup> DEMEUSE, *op. cit.*, p. XXI.

<sup>86</sup> LA TOUCHE, *op. cit.*, préface.



### *Les mots et seulement les mots*

Dans son introduction, Daniel O'Sullivan, explique qu'il a trouvé inutile de mettre des illustrations dans son traité : « J'ai regardé comme inutile de grossir ce volume par des Estampes qui ne seraient d'aucun secours en ce qu'elles ne peuvent représenter qu'une seule position dans chaque coup au lieu que souvent un même coup en referme plusieurs qu'il faudrait également pouvoir exprimer. » Brémond, son associé durant un temps, n'a pas mis de gravures lui non plus. Ils trouvent tous les deux que cela ne nuit pas aux explications. Pourtant la décision d'O'Sullivan n'a pas été reçue positivement par tout le monde. Voici le commentaire qu'en fait Melchior Grimm en février 1766 : « [...] M. Daniel O'Sullivan, maître en fait d'armes des Académies du roi, vient de publier une brochure de cent pages intitulée l'Escrime pratique, principes de la science des armes. Quoi qu'en dise M. Daniel O'Sullivan, je crois les estampes plus nécessaires aux éléments de cette science qu'aux Héroïdes de M. Dorat. [...] »<sup>87</sup> Pourtant ils sont plusieurs à ne pas mettre de gravures pour la même raison, à savoir qu'il est impossible de représenter tous les mouvements qu'un escrimeur fait. En 1623, Dancie avait déjà adopté ce point de vue, il disait que représenter les escrimeurs était une « chose inutile, d'autant qu'il faudroit autant de postures en un livre, qu'il y a de mots »<sup>88</sup>. Ainsi comme on ne peut pas tout représenter autant ne rien représenter. Il n'a donc pas mis d'illustrations dans son traité et les descriptions des techniques qu'il enseigne sont succinctes. Il rejette la géométrie que prône ses contemporains car elle « enferme les corps dans les contraintes de l'espace et de sa représentation »<sup>89</sup>.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, Jean de Brye utilise le même argument que Dancie et O'Sullivan, c'est-à-dire qu'« il en faudrait un trop grand nombre, et [qu'] il serait à craindre que ces attitudes ne fussent toujours imparfaites n'y ayant que les Maîtres de l'Art qui soient capables de les bien comprendre »<sup>90</sup>. L'autre problème des illustrations serait que les dessins ne soient pas exacts. De plus, les illustrations représentent souvent la position finale et donc il manque tous les mouvements qui sont faits entre la position de départ à la position finale. Les images ne peuvent pas non plus représenter la vitesse et la force nécessaire pour chaque coup. A cela s'ajoute la possibilité que l'absence d'illustrations soit due à une contrainte économique ou éditoriale. Ne mettre que du texte fait tendre le traité vers la théorisation ce qui rend le combat moins réel et désincarne l'art de combattre, mais mettre des images risque d'engendrer une accumulation d'illustrations sans profondeur, ce qui fait de l'escrime un art seulement mécanique où la réflexion est absente<sup>91</sup>.

### *Le cas des gauchers*

« Je n'ai pas fait une Figure pour chaque action que l'on peut faire dans cet Exercice, parce que le nombre en aurait été trop grand et la dépense au-dessus de mes forces, mais chacune peut servir à faire entendre plusieurs choses. »<sup>92</sup> Voilà

<sup>87</sup> Melchior GRIMM, *Correspondance privée : 1723-1807*, Genève, Ed. Slatkine, 2009.

<sup>88</sup> DANCIE, *op. cit.*, p. 84.

<sup>89</sup> Pascal BRIOIST, Hervé DREVILLON, Pierre SERNA, *op. cit.*, p. 205.

<sup>90</sup> Jean de BRYE, *L'Art de tirer les Armes réduit en abrégé méthodique*, Paris, C.L. Thiboust, 1721, préface.

<sup>91</sup> Pascal BRIOIST, Hervé DREVILLON, Pierre SERNA, *op. cit.*, p. 207.

<sup>92</sup> LA TOUCHE, *op. cit.*, préface.

comment De La Touche voit les choses et il applique cela au cas des gauchers qui sont très peu représentés dans les traités d'escrime. De La Touche semble être le seul à avoir fait graver des planches sur lesquels se battent des gauchers contre des droitiers. Il les a mises à la suite de celles opposant des droitiers à des droitiers afin de les comparer.

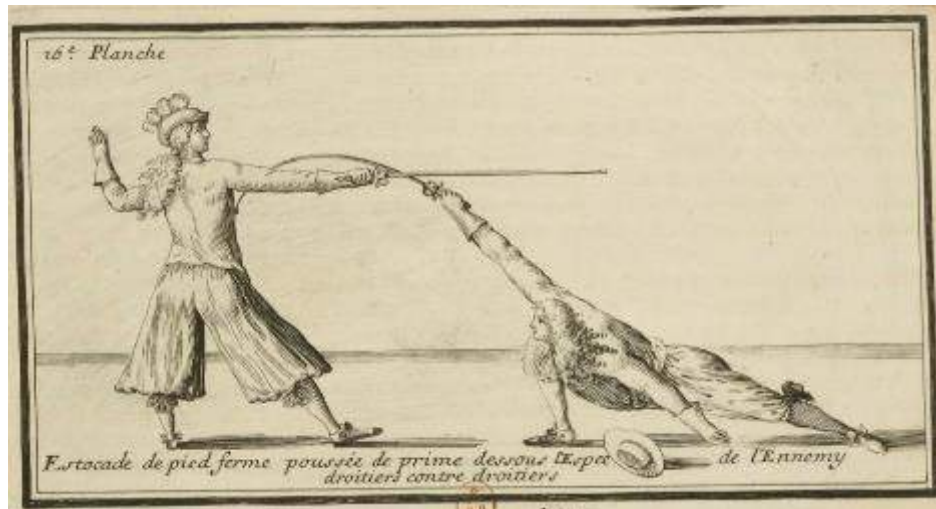


Illustration 3. Droitier contre droitier (De La Touche)

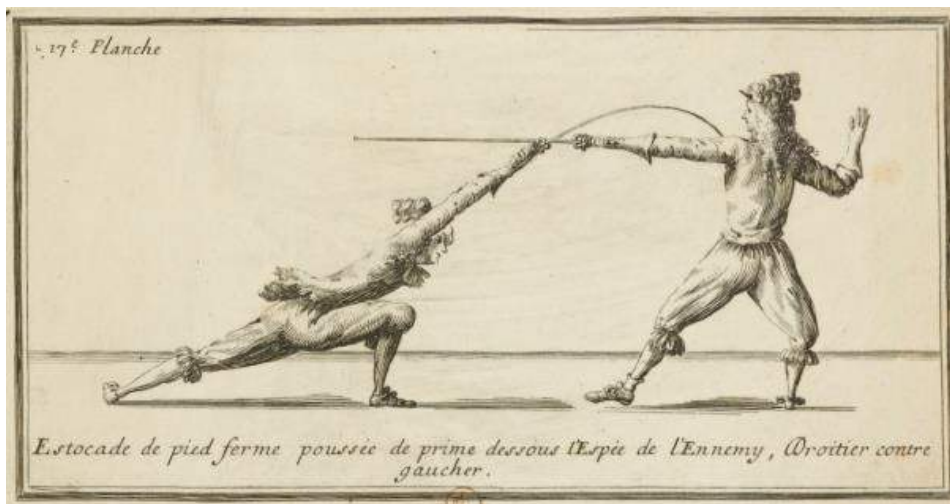


Illustration 4. Droitier contre gaucher (De La Touche)

Dix autres planches comme celle-ci permettent de voir les différences entre les combats entre droitiers et les combats entre droitier et gaucher. Comme on peut le voir il y en a très peu. L'escrimeur arrive dans la même position dans les deux cas. C'est pourquoi De La Touche ajoute ceci : « J'en aurais pu faire d'autres de gauchers contre droitiers, et de gauchers contre gauchers, mais outre qu'elles auraient été inutiles, parce qu'il ne faut enseigner personne de se servir de la main gauche, c'est que ceux qui seront curieux de pareils choses pourront se satisfaire en en regardant par derrière au jour les Figures de droitiers contre gauchers, et de droitiers contre droitiers. »<sup>93</sup> Martin ait du même avis : « J'ai cru inutile d'exposer les figures des gauchers, parce que j'aurais multiplié les êtres sans nécessité, puisque retournant la feuille et regardant la planche du côté du folio verso, la

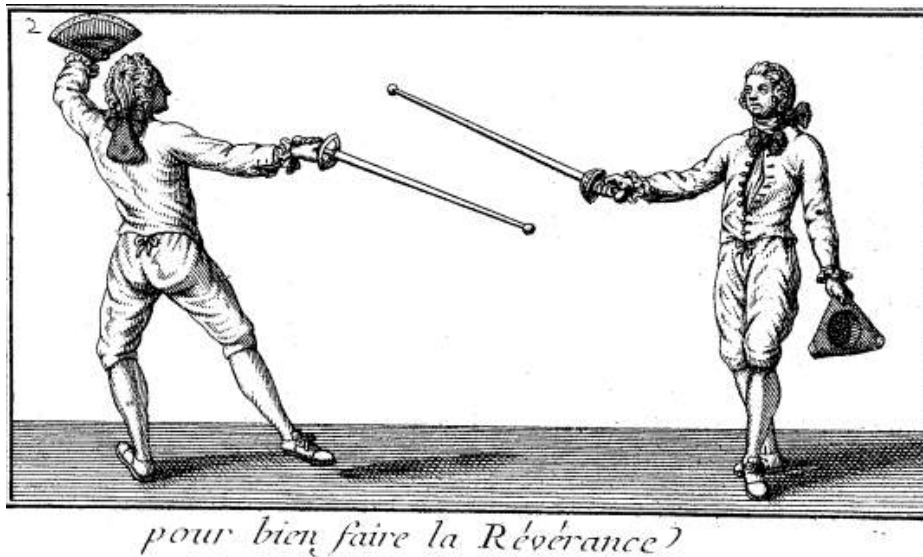
<sup>93</sup> LA TOUCHE, *op. cit.*, préface.

figure des droitiers gravée folio recto se trouve être la gauche desdits droitiers »<sup>94</sup>. L'avis général est donc de ne pas représenter les gauchers car cela ne sert à rien même si les escrimeurs droitiers en particulier ont l'impression qu'il y a une différence. Ils n'ont juste pas l'habitude d'affronter des gauchers alors que ces derniers sont habitués à affronter régulièrement des droitiers.

## Combattants en mouvement

### *Les personnes représentées*

Dans le traité de Saint-Didier, les illustrations représentent des combats entre deux personnes qui sont toujours les mêmes : le Lieutenant, qui représente le maître d'armes, et le Prévôt, qui représente l'élève. Chaque personnage est numéroté. Les costumes qu'ils portent sont ceux de l'époque. Ils sont armés d'une estocade, l'arme préférée des Français, mais elle est plus mince normalement que celle représentée. Girard Thibault d'Anvers définit lui aussi dès le début qui sont les deux personnes représentées : ils les appellent Alexandre et Zacharie. Toutefois ils n'ont pas toujours le même visage et ne sont pas toujours habillés de la même façon. Liancourt et beaucoup d'autres représentent la même personne en plusieurs fois sur une planche mais pas dans la même position. On sait que pour les planches du traité d'Angelo, l'auteur lui-même et certains de ses élèves, des nobles tels que Lord Pembroke, ont posé comme sujets pour les dessins. Les vêtements de ces personnages respectent la plupart du temps les usages de leur époque. Au XVII<sup>e</sup> siècle, la pratique se répand de faire un nœud avec le bas de son manteau pour être moins gêné ; on retrouve cela par exemple chez Labat et Le Perche.



**Illustration 5. Nœud en bas du manteau et port du chapeau (Le Perche)**

La plupart des combattants portent un chapeau qui peut servir et est incluse par certains (Le Perche, Demeuse) dans le salut (ou révérence). Les auteurs du XIX<sup>e</sup> s'adaptent à leur temps : leurs personnages portent des tenues qui ressemblent davantage à celles portées encore aujourd'hui<sup>95</sup>. Parallèlement à cela, quelques auteurs représentent aussi des hommes nus, c'est le cas de De La Touche, des

<sup>94</sup> MARTIN, *op. cit.*, Avis aux lecteurs.

<sup>95</sup> Cf gravure de Blot p. 66.

hommes torsés nus ou en tenues antiques tels des combattants romains, comme Girard Thibault. Cela est sûrement dû à l'influence de la Renaissance qui remet en avant l'Antiquité.

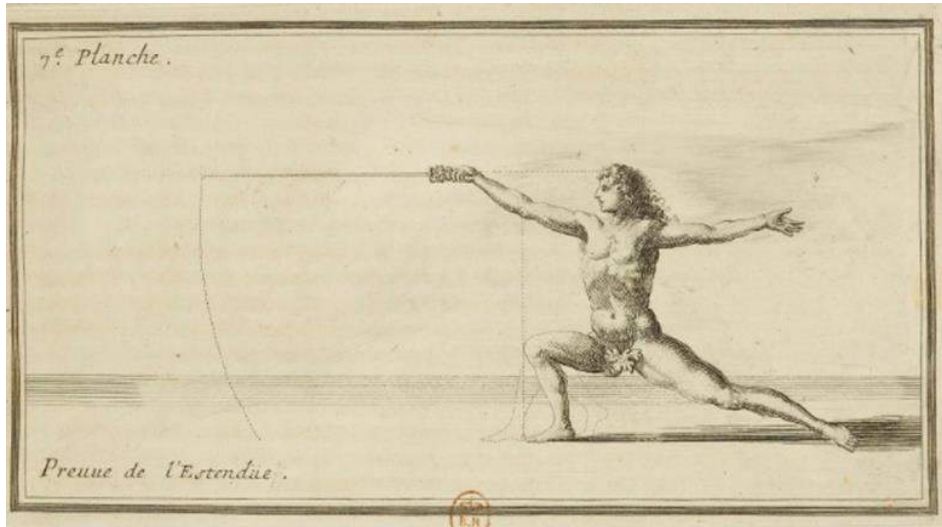


Illustration 6. Homme nu (De La Touche)

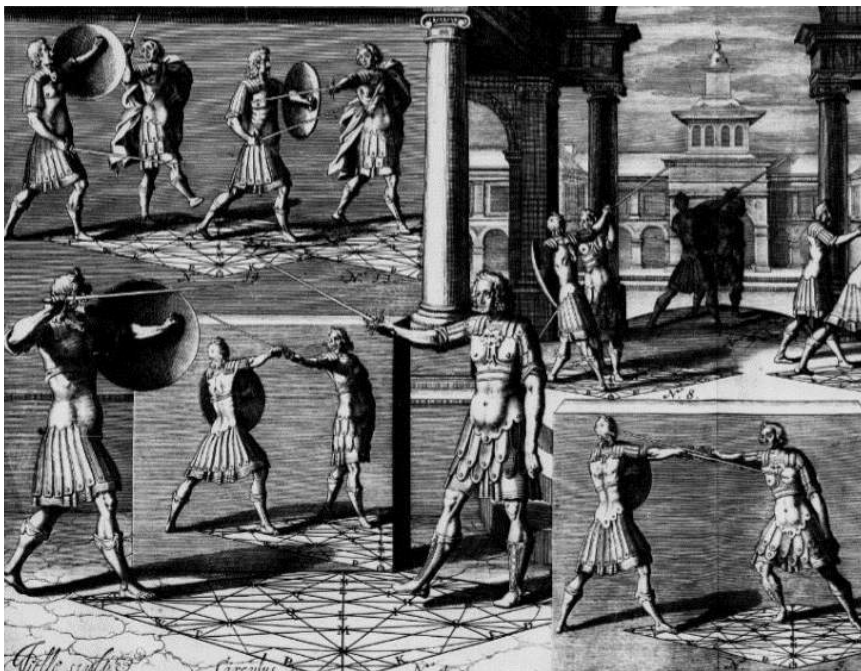


Illustration 7. Tenues antiques (Girard Thibault)

### *Une escrime géométrique*

Pour que le lecteur puisse bien comprendre les propos de l'auteur, celui-ci invente des astuces qui lui permettent de représenter les mouvements du corps et de l'arme de l'escrimeur. Son objectif est de les représenter du mieux qu'il peut sur le papier pour faciliter l'apprentissage du lecteur. Selon les auteurs différents procédés graphiques sont utilisés pour exprimer le mouvement sur une image mobile. Dès le XVI<sup>e</sup> siècle, une escrime géométrique apparaît : les mouvements tracent des lignes et des cercles dans l'espace et seuls les mouvements essentiels sont gardés. L'Espagne met en avant les cercles alors que l'Italie privilégie les lignes. Les Italiens sont les premiers à utiliser cette technique : Narvaez représente

les combats de haut en utilisant des cercles, des lignes, des chiffres et des lettres. En France, I. de La Haye, auteur du *Cabinet d'escrime du capitaine Péloquin*<sup>96</sup>, est peut-être l'un des premiers à user de ce procédé et il va même jusqu'à être abstrait. Les dessins sont une grille de deux colonnes et sept lignes sur laquelle se trouve la position des différents éléments que ce sont les armes, les parties du corps et les mouvements. La position des pieds est représentée par une empreinte de pas dans laquelle il y a une lettre : D pour pied droit et G pour pied gauche. Une double empreinte signifie qu'il faut faire un battement du pied. Les mouvements sont figurés par des traits et la fin du mouvement est sous-entendue par un rond au bout du trait. Ces dessins ont un problème, c'est qu'il manque très souvent un adversaire or sans lui un combat ne peut avoir lieu.

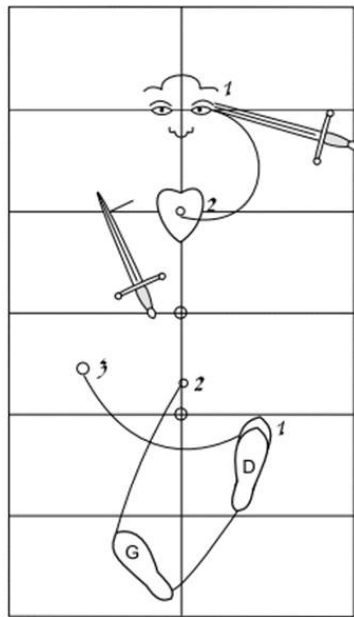


Illustration 8. Géométrie abstraite : Cavement en garde seconde (I. de la Haye)

Le traité de Saint-Didier<sup>97</sup> est composé de 64 gravures sur bois qui représentent un lieutenant avec son prévôt. Il attribue un numéro à chaque mouvement et fait représenter des empreintes de pas qu'il numérote de 1 à 4 sur une vingtaine de ses gravures. En plus des pas, des triangles et des carrés sont représentés sur le sol pour un souci de clarté et afin que le lecteur sache exactement dans quelle direction il doit aller. Il visualise ainsi davantage comment il doit se déplacer. Mais ces procédés ne peuvent être utilisés sans le texte qui donne l'ordre des pas. Cette technique de pas sur le sol est aussi employée dans les traités de danse.

<sup>96</sup> Un manuscrit écrit autour de 1600 et non publié.

<sup>97</sup> Henry de SAINT DIDIER, *Traité contenant les secrets du premier livre de l'épée seule, mère de toutes armes, qui sont épée, dague, cappe, targue, bouclier, rondelle, l'espée deux mains, et les deux espées, avec ses pourtraictures, ayant les armes aux poing pour se défendre et offenser à un mesme temps des coups qu'on peut tirer, tant en assaillant qu'en deffendant, fort utile pour adextre la noblesse et supost de Mars, rédigé par art, ordre et pratique*, Paris, Jean Mettayer et Mathurin Challenge, 1573.



Illustration 9. Géométrie au sol (Saint-Didier)

Girard Thibault d'Anvers va encore plus loin en s'inspirant de la sphère enfermant les mouvements d'escrime d'Agrippa dont le rayon est formé par le bras armé. Il s'inspire aussi de l'homme de Vitruve de Léonard de Vinci et d'Albrecht Dürer en combinant ses planches aux siennes. Son ouvrage est le plus beau des traités d'escrime grâce à sa richesse iconographique. C'est un in folio composé de deux livres dont l'un renferme 33 tableaux et l'autre 13. Ces gravures sont d'immenses fresques qui prennent des doubles pages et sur lesquelles il y a plusieurs vignettes. L'élément le plus important est le cercle mystérieux sur lequel il base tout son traité.

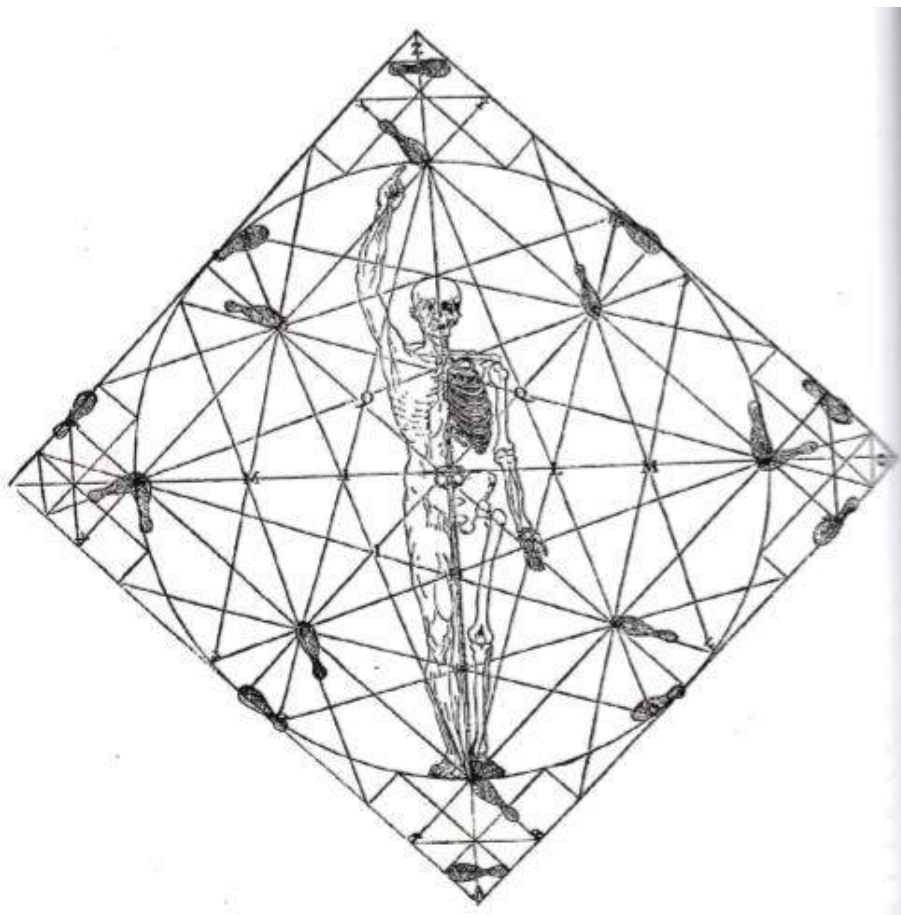


Illustration 10. Le cercle mystérieux (Girard Thibault)

Le diamètre du cercle mystérieux divise un corps dont la moitié est un squelette. Le nombril est au centre d'une ligne droite qui part du talon et qui se termine à l'extrémité du doigt levé au-dessus de la tête. C'est cette ligne qui définit le diamètre du cercle. La lame de l'arme doit être égale au rayon de ce cercle. Le cercle est lui-même dans un carré proportionnel au corps humain. Ces deux formes géométriques servent de limites à l'escrimeur : en effet, dans le reste du traité, elles sont représentées au sol et le bretteur s'escrime sur elles sans jamais les dépasser. Le carré et le cercle sont traversés par des lignes droites « qui se coupent en des points d'équilibre et d'harmonie géométrique »<sup>98</sup>. Ces lignes permettent de mesurer les distances. Thibault essaye de donner de la perspective à ces gravures grâce aux ombres et aux empreintes de pas. Il décompose les mouvements et sur une même planche met parfois l'évolution de diverses postures, qui mises les unes à la suite des autres pourraient former un folioscope et l'on verrait alors le personnage bouger.

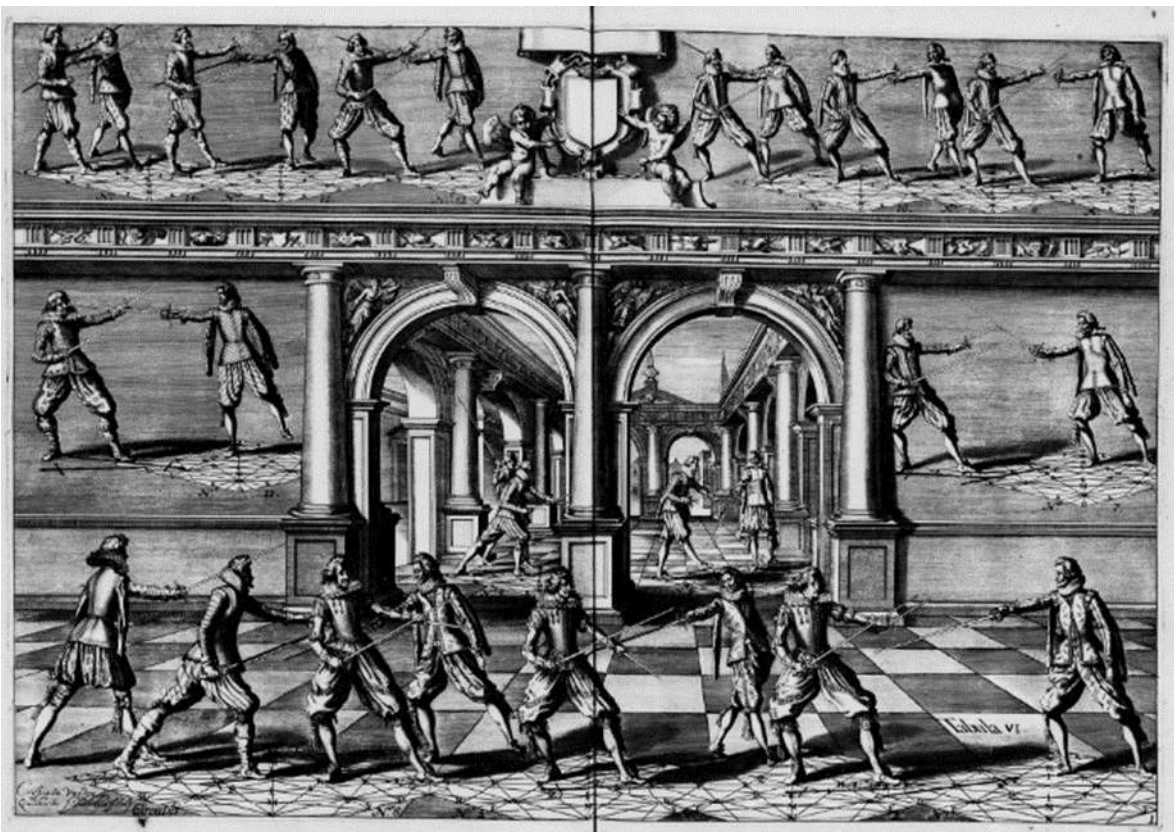


Illustration 11. Mise en application du cercle mystérieux sur ses planches (Girard Thibault)

### *Vers une épuration du mouvement*

A partir du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, on pense que les mouvements viennent naturellement, le corps les exécute sans difficultés. C'est pourquoi, les auteurs représentent beaucoup moins les différentes positions du corps et se concentrent seulement sur la position finale que le corps atteindra naturellement. Les escrimeurs ne sont pas représentés en mouvement. Ces auteurs veulent se démarquer de leurs prédécesseurs, qui étaient partis très loin avec la géométrie, et revenir à la simplicité. Les auteurs font tout de même attention aux détails : De La Touche comme beaucoup d'autres de son époque et des siècles suivant fait

<sup>98</sup> Pascal BRIOIST, Hervé DREVILLON, Pierre SERNA, *op. cit.*, p. 156.

attention à ce que la main gauche soit bien élevée à l'arrière de la tête, ce qui permet à l'escrimeur de garder plus facilement son équilibre. On voit aussi ce qui veut que le pied gauche soit bien à plat sur le sol lors de l'estocade pour avoir un meilleur équilibre et revenir plus facilement en garde, et ceux qui ne s'en préoccupent pas et le représente donc surélevé. Chaque garde a son propre dessin. Certains mouvements cependant sont encore expliqués sur les illustrations mais de manière simple. La plupart du temps ils utilisent des pointillés qui permettent de suivre le mouvement qu'a fait la lame ou le bras, accompagnés parfois de chiffres pour savoir l'ordre ou les positions.

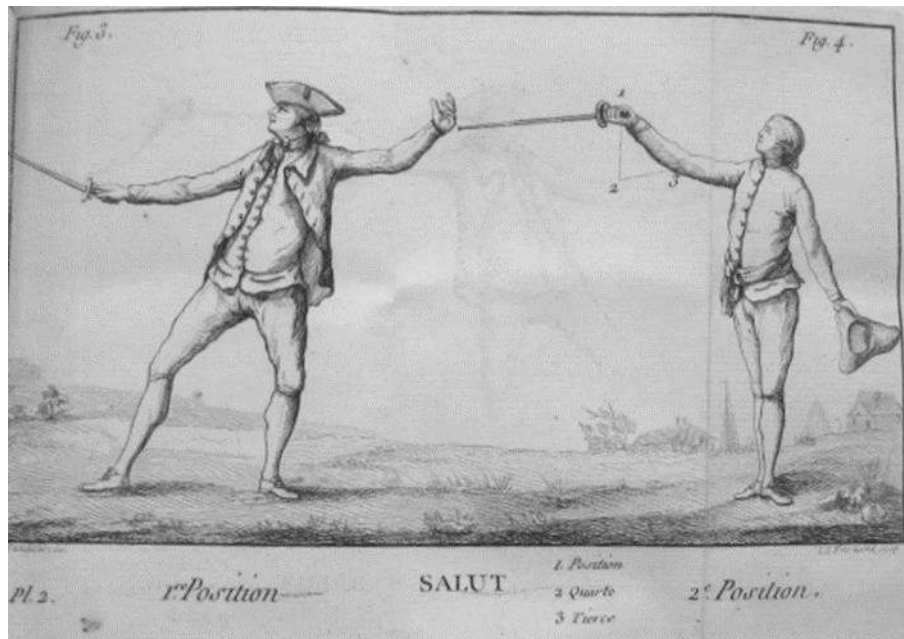


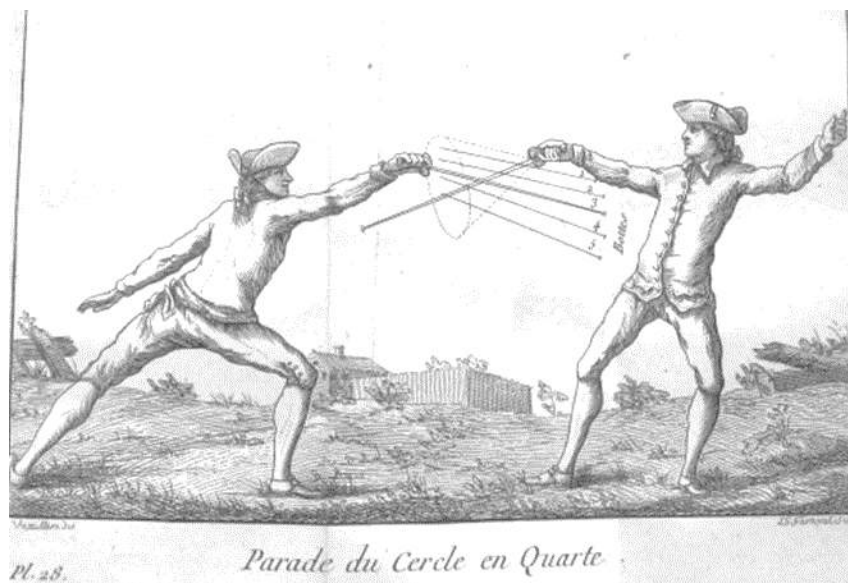
Illustration 12. Mouvements du bras (Danet, vol. 1)



Illustration 13. Mouvement et position de la pointe de la lame (De La Touche)

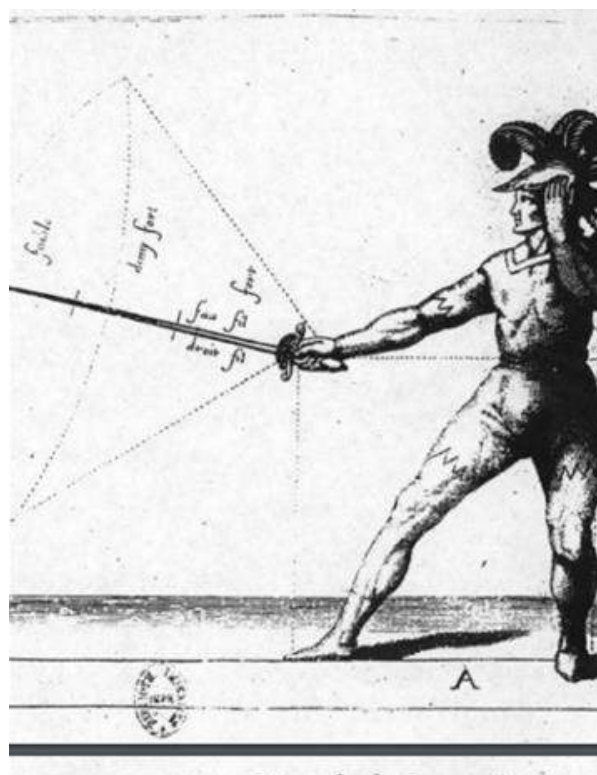
Chez De La Touche, les pointillés servent aussi à indiquer la position de la pointe de la lame, vers quel endroit elle doit pointer. Il l'oriente parfois par le regard, se référant alors à l'escrime du coup d'œil. Quelques-uns continuent d'utiliser des cercles et des traits mais en moins grande quantité. La lame est représentée en plusieurs fois avec un numéro chacune pour savoir dans quel ordre l'épée a bougé. Le mouvement est décomposé.





**Illustration 14. La lame représentée plusieurs fois (Danet, vol. 1)**

Certains dessins illustrant la division de la lame ou celle du bras avec ses articulations. Cela permet de montrer par exemple où est le fort et le faible de la lame, ce qui aide pour les notions de poids et force.



**Illustration 15. Division de la lame (Besnard)**

La technique utilisée pour montrer le mouvement du corps par Agrippa en 1553 est amélioré par le graveur de Demeuse : la position initiale du corps est en grisé, avec

des traits moins prononcés, et la position finale est en gras. Blot et Danet utilisent aussi cette technique.

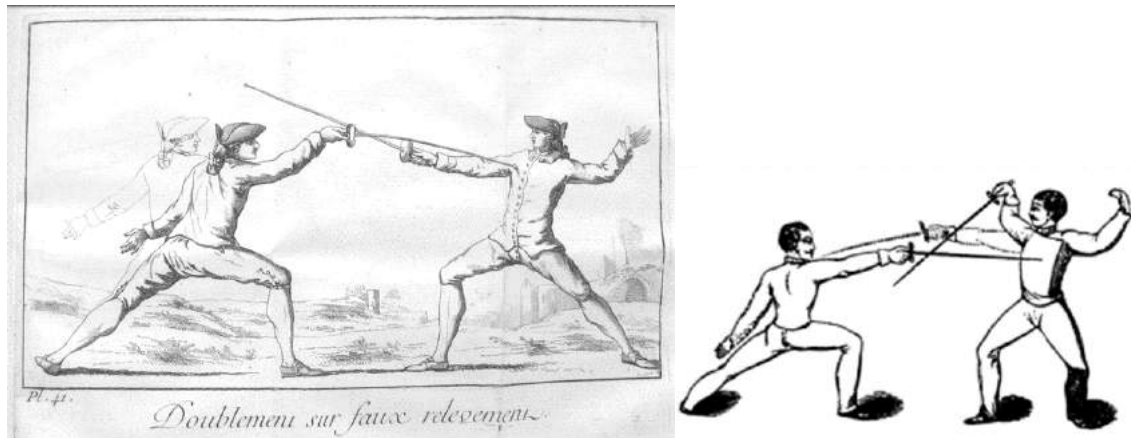


Illustration 16. Représentation du mouvement du corps (Danet, vol. 2, et Blot)

## Représentation d'une escrime de combat parallèlement à une escrime plus sportive

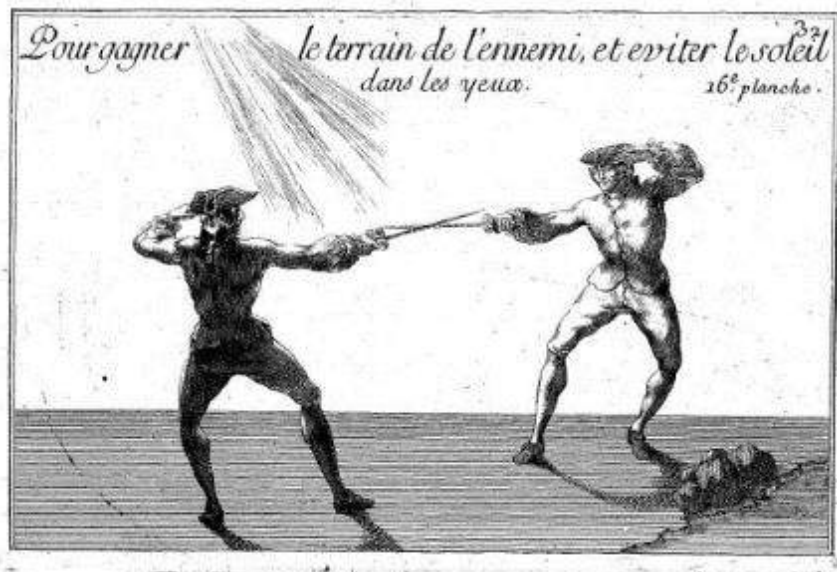
### *Illustrations qui sous-entendent des duels*

Même si certains auteurs ne parlent pas de duel dans leur traité, leurs illustrations les trahissent. Les gravures laissent clairement entendre que l'escrime qui est enseignée est celle pour se battre en duel. On peut tout d'abord le voir grâce au décor. Beaucoup d'illustrations ont comme fond la nature. Les scènes se passent souvent en extérieur comme pour un duel alors que si les auteurs avaient comme intention de représenter une escrime inoffensive et davantage sportive, les scènes se seraient passées à l'intérieur comme dans une salle d'armes. Chez Henri de Saint-Didier, les combats se passent dans la nature, on peut voir des fleurs, des rochers... Chez Liancourt, l'arrière-plan représente le plus souvent une ville ou un port. Dans les traités de Charles Besnard, J.-F. Girard, ou encore d'Angelo, les combattants transpercent le corps de leur adversaire de part en part avec leur épée, et font gicler le sang. Leurs épées ne sont pas mouchetées. Il y a une évolution dans le traité d'Angelo : les premières planches représentent des fleurets, le fond est neutre, puis dès la planche IV, les pointes sont nues, le décor est champêtre, dans la planche XXV, le corps est transpercé et le tricorne est tombé à terre dans le feu de l'action.



**Illustration 17. Dans le feu de l'action (Planche 25, Angelo)**

Besnard apprend même avec des illustrations comment se battre au pistolet, ce qui fait clairement référence aux pratiques du duel. Sur le frontispice du traité de Liancourt, on voit dans le fond des combats qui ressemblent fortement à des duels. C'est aussi le cas chez Girard, sur la gravure qui le représente, il y a un coup à l'épée à l'arrière-plan. C'est une sorte d'annonce de ce qui va suivre dans le traité. Les visages de ces combattants sont grimaçants ce qui indique une escrime cruel, de lutte acharnée pour remporter la victoire. Il va jusqu'à indiquer comment s'installer quand il y a du soleil.



**Illustration 18. Faire face au soleil (Planche 16, Girard)**

Ses escrimeurs combattent aussi avec leur manteau (ou cape) comme chez Angelo. Ce dernier représente également des combats de nuit où la lanterne peut alors devenir une arme redoutable qui éblouit l'adversaire.

Garde de l'épée et manteau attaqué par l'épée et lanterne (fig. 45)



Illustration 19. Utilisation d'une lanterne et d'un manteau (Angelo)

Dans plusieurs traités, les bretteurs utilisent leur main gauche pour dévier ou saisir l'arme adverse, ce qui est une pratique courante du duel et de l'escrime de combat.

### Escrime militaire

Dans *La noble science des joueurs d'espée*, des combats rapprochés ou avec des épées à deux mains figurent sur les gravures. Il y a des similitudes avec la guerre comme on la pratiquait au Moyen-Age et les premiers manuscrits où les combats sur les planches ressemblaient beaucoup à de la lutte plus qu'à de l'escrime. Saint-Martin, lui, a écrit un ouvrage qu'il prône comme étant un traité militaire, cependant dans son discours préliminaires, il dit qu'il va décrire l'escrime en salle d'armes : « J'exposerai les règles d'une salle bien ordonnée ; l'on y reconnaîtra celle de la belle éducation, d'où naissent les bonnes mœurs, le bonheur et le repos d'un Etat ». Ses illustrations pourtant montrent un décor extérieur et ses personnages utilisent des méthodes employées lors de vrais combats : comme désarmer l'autre ou prendre l'épée adverse avec sa main gauche.



Illustration 20. Désarmement et prinse (Saint-Didier)

Girard, Angelo et d'autres font représenter des combats à l'espadaon, arme surtout utilisé par l'armée. Chez Girard, on trouve des gravures de combats à la pique, à la hallebarde, au fusil avec une baïonnette au bout. Sur la gravure qui suit, tiré du

traité d'Angelo, on voit bien que ce sont des militaires par leur tenue vestimentaire, en plus du fait qu'ils combattent à l'espadaon.



Illustration 21. Espadon (fig. 47, Angelo)

Girard décrit et illustre comment se servir d'une grenade : comment la prendre, l'allumer et la jeter. Il illustre cela par plusieurs gravures pour montrer chaque mouvement.



Illustration 22. Comment se servir d'une grenade (Girard)

Il illustre aussi les saluts qui sont pratiqués dans l'armée avec un fusil, une pique... ou les saluts de l'esponçon comme ils sont exécutés dans l'art militaire. Chaque mouvement différent du salut est représenté en plus d'être décrit.

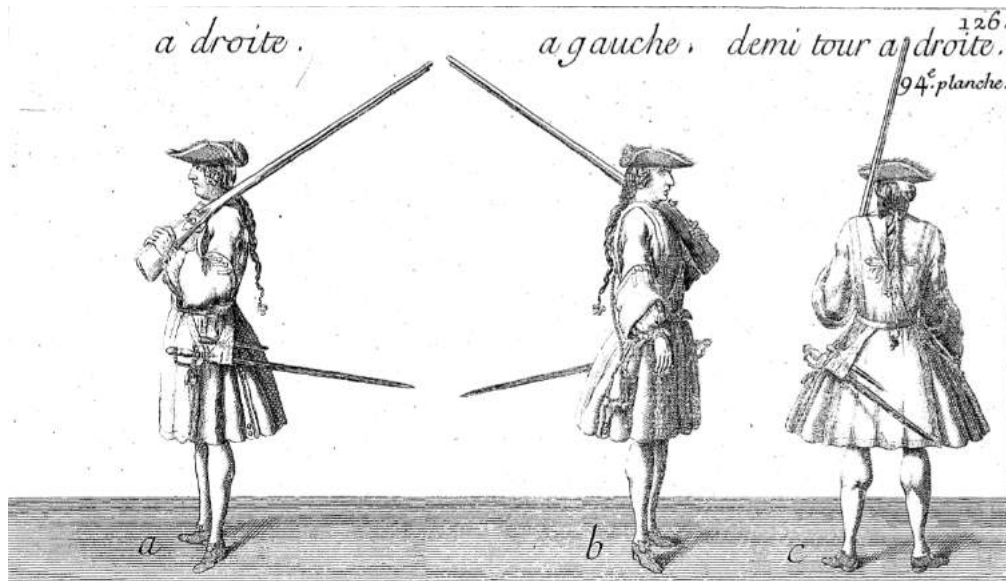


Illustration 23. Le salut avec un fusil (Girard)

Des officiers d'infanterie sont aussi gravés avec portant leur drapeau. L'escrime militaire c'est également la cavalerie, qui n'est pas absente des illustrations. De La Touche représente plusieurs combats à cheval où les adversaires sont plus ou moins proches. La gravure qui suit est même accompagnée de la mention « préparation pour parer ou pour frapper de la pointe ou du tranchant de l'Espée ». Or on ne touche pas du tranchant dans l'escrime en salle mais seulement de la pointe ; ce qui montre bien que c'est une escrime de combat qui est illustrée.



Illustration 24. Combat à cheval (De La Touche)

### *Salles d'armes*

Plusieurs indices sur les illustrations nous permettent de savoir quand l'auteur veut décrire une escrime en salle. Les éléments les plus marquants sont la lame mouchetée et qui se plie, ce qui signifie que c'est un fleuret, l'arme d'entraînement avec laquelle il y a beaucoup moins de risques de blesser l'adversaire. On retrouve la lame mouchetée et souple chez De La Touche, Labat,

Danet... Mais souvent ce n'est pas la seule arme représentée, elle est alternée avec des épées pointues. Labat est le seul à avoir représenté des fleurets tout au long de son traité, montrant ainsi son désir d'enseigner une escrime en salle et non pas de duel. Il se veut le plus exact possible : « Il y aura peut-être des gens qui trouveront à redire de ce que j'ai fait marquer les fleurets faussés, mais ceux qui ont travaillé sur de bons principes en savent le pli dans l'appui des coups... si bien qu'une partie du pli restant après le coup, j'ai cru le devoir mettre dans les figures, outre que les gens un peu fort les faussent tous»<sup>99</sup>. Cas très rare, sur certaines illustrations l'escrimeur porte un masque. Le décor est aussi un moyen de savoir où se situe l'assaut : à l'intérieur, pour l'entraînement en salle, ou à l'extérieur, pour le duel. Pour donner l'impression que l'escrimeur est dans une pièce, les graveurs ont représenté le plus souvent un sol en damier, certains ou alors ont créé de magnifiques décors comme dans le traité de Girard Thibault où les bâtiments sont en marbre. Le frontispice du traité d'Olivier représente sa salle d'armes. De La Touche représente même un assaut à l'épée au château de Versailles devant le roi et sa cour.



**Illustration 25. Assaut devant le roi (De La Touche)**

L'ouvrage de Danet, de Demeuse et de Fischer contiennent une ou des illustrations représentant un escrimeur s'entraînant sur une cible sur un mur. Cette technique d'apprentissage est caractéristique des salles d'armes, elle permet de travailler la précision.

<sup>99</sup> LABAT, *op. cit.*, préface.

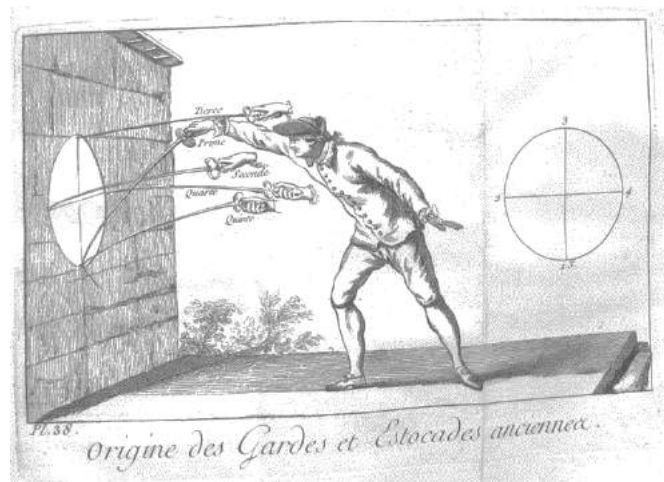


Illustration 26. Entraînement sur une cible (Danet, vol. 2)

La cible de Fischer, en forme de cœur, a la particularité de pouvoir être faite à maison pour ceux qui ne peuvent pas venir dans une salle d'armes à cause d'autres obligations. Il en explique le principe ingénieux :

---

*« Pour ceux qui veulent s'entretenir le poignet & l'attitude, la justesse de la main, le coup d'œil, qui n'auront pas la facilité de s'exercer, pour cet effet feront faire une machine pareille à celle-ci, à laquelle ils seront dans le cas de s'exercer ; la machine faite, qui est le cœur avec deux poulies & la ficelle, ils la placeront dans quelque endroit qui ne soit pas gênant, tiendront la ficelle de la main gauche, le même bras en l'air, placé comme il faut, c'est-à-dire dans la garde, en regardant le cœur, lâcheront la ficelle, de façon qu'ils feront l'allongement, faisant en sorte d'arrêter le cœur lorsqu'il tombe. Cette machine réunit l'avantage d'entretenir l'exercice des armes, & celui de contribuer à la santé. »<sup>100</sup>*

---

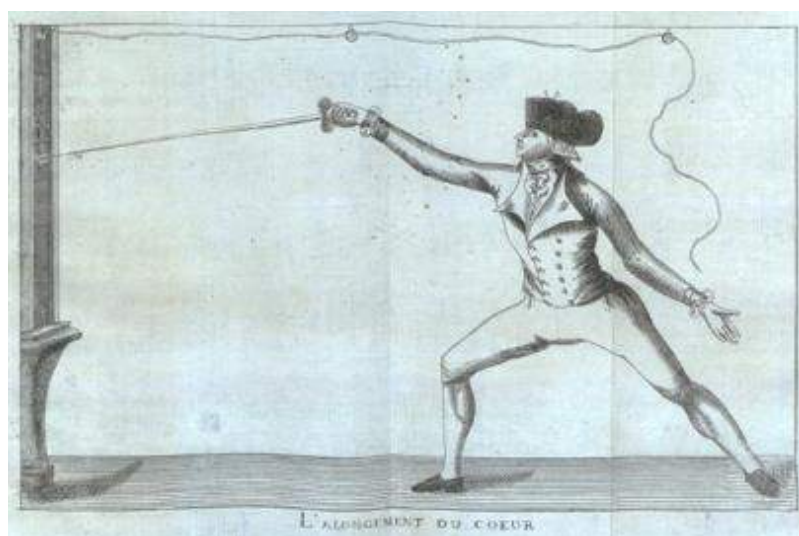


Illustration 27. La machine du cœur (Fischer)

---

<sup>100</sup> FISCHER, *op. cit.*, partie XIX.



## LES DIFFERENTES EDITIONS DU TRAITE DE LAFAUGERE

---

Lafaugère est l'un des derniers auteurs de traité d'escrime connus. Son traité, étudié ci-après, a été édité six fois (1820, 1825, 1837, 1838, 1865 et 1883). La France en conserve treize exemplaires : 3 de 1820<sup>101</sup>, 4 de 1825<sup>102</sup>, 1 de 1838<sup>103</sup>, 3 de 1865<sup>104</sup> et 2 de 1883<sup>105</sup>.

### LES ACTEURS DU TRAITE

#### La vie et les écrits de Lafaugère

##### *Ses débuts à l'escrime et dans l'armée*

Lafaugère, de son nom complet Jean-Louis-Laurent-Justin Lafaugère<sup>106</sup>, est né à Agen le 8<sup>107</sup> août 1782, rue Saint-Hilaire. Il commence par faire ses études dans une maison d'éducation, rue Saint-Antoine. Alors que sa famille désire qu'il travaille dans le commerce, il s'intéresse aux exercices du corps et en particulier à l'escrime vers l'âge de seize ans. Il s'entraîne d'abord à maîtriser l'espadaon, qui possède une lame droite et tranchante, très longue et très large, taillée en biseau à la pointe. Cette arme se tenait à deux mains et le pommeau était garni d'un pivot servant de point d'appui sur la cuirasse. Une grande force était donc nécessaire pour l'utiliser.<sup>108</sup> « Je me livrai pendant quelques temps au maniement de cette arme et sans avoir reçu aucun principe, j'y devins bientôt d'une force passable, et je reconnus le peu de latitude qu'elle offrait à l'adresse et à l'agilité. »<sup>109</sup> Lafaugère, lassé de cette arme, apprend donc l'escrime en 1800, à l'âge de dix-huit ans, dans la salle d'armes de Jean Daressy, un ancien officier.

Le 25 août 1802, il s'engage dans le vingt-cinquième régiment de chasseurs à cheval, en garnison à Carcassonne à ce moment-là. Il subit alors beaucoup de moqueries à cause de sa petite taille, il mesurait 1m59. C'est la raison pour laquelle il se bat en duel contre un prévôt d'armes et il le bat en le blessant grièvement. L'un des maîtres d'armes du régiment le provoqua alors en duel mais le colonel, mis au courant de l'affaire, considère que le duel est inégal et organise à la place un assaut d'armes. Lafaugère remporte le combat et prouve ainsi que sa taille ne l'empêche pas d'être le meilleur. Quelques mois plus tard, il tire contre

---

<sup>101</sup> Un à la bibliothèque de l'agglomération du pays de Saint-Omer, un à la bibliothèque Inguibertine à Carpentras, et un à la médiathèque Lapepède d'Agen.

<sup>102</sup> Un à la BmL, un à la BM de Périgueux, un à la BU de Lille 3 et un à Tolbiac à Paris.

<sup>103</sup> A Tolbiac à Paris.

<sup>104</sup> Un à la BM de Toulouse, un à la bibliothèque Sainte-Geneviève à Paris et un à Tolbiac à Paris.

<sup>105</sup> Un à Tolbiac à Paris et un à la bibliothèque Forney à Paris.

<sup>106</sup> Fernand LAMY (dir.), *Revue de l'Agenais et des anciennes provinces du Sud-Ouest : historique, littéraire, scientifique et artistique*, Agen, 1903.

<sup>107</sup> La plupart des sources, tel que les *Archives des maîtres d'armes de Paris*, indiquent qu'il est né le 8, seul la *Revue de l'Agenais* note le 9 août.

<sup>108</sup> Fernand LAMY (dir.), *Revue de l'Agenais*, Agen, 1903, p. 375.

<sup>109</sup> LAFAUGERE, *Traité de l'art de faire des armes*, Paris, Garnier, 1825.

Lamolte qui donnait un assaut à Carcassonne. Ce sont les spectateurs, au courant de la présence de Lafaugère parmi eux, qui demandent à Lamolte de tirer contre celui-ci. Il s'en tire plutôt bien. Suite à cela, son commandant, le colonel Moreau, l'envoie suivre les cours d'escrime de Plate, un professeur toulousain, afin de parfaire ses talents de tireur. Il s'entraîne durant trois mois avec Plate puis sa santé commence à se dégrader. Il est alors forcé de tout arrêter et rentre chez lui pour se reposer et reprendre des forces. Il finit par guérir et recommence à se battre en s'illustrant dans plusieurs assauts. Il affronte et gagne par exemple un assaut contre un maître d'armes venu à Agen et qui proclamait à tout le monde qu'il était le plus fort de la capitale. Il rejoint ensuite le vingt-cinquième régiment de chasseurs à cheval à Toulouse. Il y représente son régiment dans plusieurs duels qu'il gagne à chaque fois. Le 21 janvier 1807, il est congédié par réforme et se rend donc à Agen pour quelques mois. Puis il retourne à Toulouse où il donne des assauts publics ainsi qu'à Bayonne et Bordeaux. Il rend ensuite visite à Lebrun et à Gomard à Paris. Il est finalement admis au régiment des grenadiers à cheval de la garde, en qualité de premier maître, et avec le grade de maréchal des logis. En juillet 1814, il est également nommé premier maître d'armes des gendarmes de la maison du roi.

### *Maître d'armes à Lyon et Paris*

En 1814 a lieu un assaut entre Lafaugère et le comte Bondy, considéré comme le meilleur escrimeur amateur de l'époque. Cet assaut fut représenté par Frédéric Régamey sous la forme d'une aquarelle qui eut un grand succès au salon de peinture de 1886<sup>110</sup>. Ce combat fut l'un des plus mémorables que fit Lafaugère et augmenta encore plus sa renommée. Beaucoup de personnes sont venus admirer cet assaut, que ce soit des maîtres d'armes ou des amateurs. La salle débordait de monde. Cet assaut peut être comparé à un duel car Bondy et Lafaugère d'autant plus cherchaient à défendre leur honneur. En effet, Bondy critique le jeu de Lafaugère et le provoque même le jour de l'assaut en ne venant pas habillé de la tenue traditionnelle pour combattre mais vêtu d'un costume de satin blanc piqué et d'une collerette en dentelle. Ils combattent au fleuret pendant quinzaine minutes au cours desquelles Bondy est touché vingt-cinq fois et Lafaugère deux fois. Puis Bondy demande une pause pour pouvoir réfléchir à comment contrer les attaques de Lafaugère. Ils reprennent finalement le combat pendant quinze minutes durant lesquelles Bondy est touché vingt-trois fois et Lafaugère une seule. La victoire de Lafaugère est donc totale, il a touché quarante-huit fois Bondy au cours de l'assaut alors que celui-ci n'a porté que trois coups à Lafaugère.

Le 18 mars 1815, sa compagnie des gendarmes de la maison du roi est licenciée. Il se retrouve donc sans emploi et décide de visiter quelques villes avant de se fixer à Lyon où il ouvre une salle d'armes. Grâce à ses précédents emplois, son succès est immédiat. Les élèves à vouloir suivre son enseignement, et en particulier l'aristocratie lyonnaise, accourent à sa salle d'armes. A leur demande, il écrit ses leçons et expose les principes de sa méthode dans son *Traité de l'art de faire des armes*, publié en 1820.<sup>111</sup> Plusieurs prévôts vinrent se fixer à Lyon, pensant profiter de cet engouement pour l'escrime, mais leurs salles d'armes

<sup>110</sup> *Le Figaro*, 27 février 1886.

<sup>111</sup> CAVALCABO, Aimé VINGTRINIER, Ernest GAYET, *L'escrime encore et toujours à Lyon*, Lyon, Imprimerie Chanoine, Léon Delaroché et Cie Succ., 1889, p.13.

restèrent vide car tout le monde préférait aller chez Lafaugère. Ils furent obligés de repartir.

Vers la fin de l'année 1820, on lui propose d'entrer comme premier maître d'armes dans les hussards de la garde royale. Il ne peut refuser cette proposition et part pour Paris avec une très grande partie de ses élèves. Là-bas il est plutôt mal reçu par ses collègues parisiens mais cela ne l'empêche pas d'enseigner durant plusieurs années dans les hussards de la garde. En 1825 apparait la deuxième édition de son traité où l'on peut voir son portrait avec l'uniforme. En 1829, il choisit de quitter le service militaire pour ouvrir une salle d'armes au 19 rue de l'Ecole de Médecine. Quelques mois plus tard, on lui propose de devenir le professeur du roi de Rome et aussi du Duc de Bordeaux mais des événements en France l'en empêche comme la révolution.

Il finit par revenir à Lyon en 1830 où il restera jusqu'à sa mort. Il ramène avec lui plusieurs de ses élèves et ouvre une salle d'armes en 1831, rue Sainte-Catherine. Il enseigne en même temps l'escrime au Lycée<sup>112</sup>. L'escrime reprend de l'importance à Lyon grâce à son arrivée et il enseigne à des personnalités lyonnaises connues de l'époque telles que M. Aimé Vingtrinier, bibliothécaire à Lyon, Pétetin, journaliste, ou encore Voland, qui deviendra un grand escrimeur et créera plusieurs sociétés d'escrime à Lyon en particulier. Il devient d'ailleurs l'ami de Vingtrinier, chez qui il passe du temps à faire des croquis et peindre à Ambérieu. Lafaugère a fait un portrait de lui-même ainsi que plusieurs croquis de ses élèves qu'il caricature.<sup>113</sup> Il a représenté par exemple le journaliste Pétetin en crapaud faisant des armes. A sa mort, il légua ses œuvres au musée d'Agen, sa ville d'origine. En 1841, il publie *L'Esprit de l'escrime*, un poème didactique. Il continue d'enseigner l'escrime jusqu'en 1851. Il meurt à Lyon le 14 octobre 1856<sup>114</sup> à l'âge de soixante-quatorze ans et est regretté par tous ses élèves et amis.

### *Ses écrits*

La première œuvre que Lafaugère publie est *Le traité de l'art de faire des armes* dont nous parlerons un peu plus tard et dont nous étudierons les différentes éditions. Outre cet écrit plutôt théorique il publia également des textes plus littéraires. C'est le cas de son poème didactique de plusieurs milliers de vers, *L'Esprit de l'escrime*, édité en 1841 dont la première édition est paru en février et la seconde en mars. Cavalcabo trouve qu'il « manque absolument d'agrément »<sup>115</sup> mais pardonne cela à Lafaugère car l'argent de la vente de son livre est donné aux victimes de l'inondation qui avait causé beaucoup de dommages à Lyon en 1840. La première édition a été faite à Paris chez Garnier ainsi que chez l'auteur à Lyon. C'est un in 8° de trente-huit pages comportant un portrait lithographié. La seconde édition a été publiée seulement à Paris, encore chez Garnier, et est au format d'un grand in 8° ; elle comporte également un portrait. Ce poème est dédié au duc de Rohan.

<sup>112</sup> CAVALCABO, Aimé VINGTRINIER, Ernest GAYET, *L'escrime encore et toujours à Lyon*, Lyon, Imprimerie Chanoine, Léon Delaroche et Cie Succ., 1889, p.15.

<sup>113</sup> *Ibid.*, p.17 ; Henry DARESSY, *Archives des maîtres d'armes de Paris*, Paris, Quantin, 1888.

<sup>114</sup> *L'escrime encore et toujours à Lyon* nous dit qu'il est mort en 1855 alors que *La revue de l'Agenais* indique 1856.

<sup>115</sup> CAVALCABO, Aimé VINGTRINIER, Ernest GAYET, *op. cit.*, p.17.

Il aurait également écrit un autre poème en quatre chants, intitulé *La Xiphonomie ou l'art de l'Escrime*. L'auteur du portrait de Lafaugère dans *La revue de l'Agenais*<sup>116</sup> nous dit en effet que Lafaugère aurait rédigé ce poème mais que faute d'argent pour l'imprimer il l'aurait envoyé à M. Lhomandie. Celui-ci l'aurait ensuite modifié pour que la versification soit plus régulière et il aurait enlevé quelques épisodes. Nous savons en effet que Lhomandie a publié en 1821 un poème du même nom dédié au comte de Bondy. Mais il ne fait aucune référence à Lafaugère dans celui-ci et l'ouvrage est à son nom seul. L'œuvre a été éditée une seconde fois en 1840. De son vivant, Lafaugère a offert un exemplaire manuscrit, écrit de sa propre main, à l'un de ses élèves, M. Perrin, un officier. Perrin, dans sa vieillesse, a donné cet exemplaire à la bibliothèque d'Agen. Il est inscrit dans le catalogue des Manuscrits au n°34<sup>117</sup> et est daté de 1852. On ne sait pas si l'œuvre est bien de lui ou s'il l'a juste recopiée avant de la donner à son élève.

Pour finir, il a aussi écrit un *Abrégé historique de sa vie* sous la forme d'un poème manuscrit. Cet abrégé nous aurait été communiqué par la nièce de Lafaugère, Mme de Péberay.

### Renommée de l'auteur par son traité

Lafaugère, dans sa notice historique, se met en avant. Il se donne du prestige. Il commence par dire que l'Art des armes lui vient très tôt, il sous-entend que c'est quelque chose d'innée chez lui. Il nomme son premier maître, Daressy, qui est un amateur très connu à son époque. Le fait d'avoir reçu des leçons de lui en rajoute à son palmarès. Il dit carrément que « [ses] succès flattèrent [son] amour-propre »<sup>118</sup>. Il en rajoute en racontant que l'un des premiers tireurs de France lui a dit qu'il allait sûrement devenir un grand tireur. Il raconte aussi ses années dans l'armée et tous les assauts qu'il y donne et gagne. Il augmente sa renommée en continuant de citer le nom de grands maîtres d'armes qu'il a rencontré comme Lebrun, Gomard ou Renevier. Il tire avec toutes les personnes de renom dont le comte de Bondy et parcourt la France. Lafaugère n'échappe pas à la règle et dédicace son ouvrage comme presque tous les auteurs. Il le dédie au baron d'Ivry qui est l'un de ses élèves et aussi l'un des tireurs les plus distingués de France. Il est aussi maréchal-des-logis des gendarmes de la maison du roi. A sa demande, Lafaugère devient maître d'armes dans le corps du baron. Tout ce que nous savons de lui nous vient de la notice historique de Lafaugère. Pour qu'il soit le dédicataire, c'est qu'il a sûrement dû financer l'impression du traité de Lafaugère. En lui dédiant son ouvrage, celui-ci le remercie et son nom sert d'autorité.

Dans le résumé qui se trouve à la fin de son ouvrage, il prévient le lecteur qu'il sait qu'il va être critiqué et d'ailleurs il le veut car cela prouve qu'on a lu son livre. Il explique qu'il sera faire la part des choses entre les critiques impartiales et celles dictées par la jalousie ou l'ignorance. Plusieurs ont vanté ses mérites comme Bast : « De tous les auteurs qui ont écrit sur l'escrime à l'épée, Lafaugère est celui qui a fait faire les plus grands progrès à l'art. Il base sa méthode sur trois principes généraux, deux dans l'attaque : l'élévation du poignet, de manière à prendre toujours le dessus des armes, et l'opposition dans la ligne occupée ; le troisième

<sup>116</sup> Fernand LAMY (dir.), *Revue de l'Agenais et des anciennes provinces du Sud-Ouest : historique, littéraire, scientifique et artistique*, Agen, 1903, p.394.

<sup>117</sup> Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Départements — Tome XL. Agen. Supplément.

<sup>118</sup> LAF AUGERE, *L'art de faire des armes*, Lyon, 1820, p. viij.

dans la défense, et qui consiste à prendre toujours des parades simples. Ce maître a obtenu de nombreux et brillants succès pendant sa longue pratique »<sup>119</sup>. Bast adhère tellement ses propos, que son traité est une imitation de celui de Lafaugère. Gomard écrit quant à lui que « cet ouvrage qui est le dernier traité de quelque étendue qui ait paru en France, se recommandait par la réputation de très fort tireur que son auteur s'était acquise à juste titre »<sup>120</sup> et en même temps que le traité de Lafaugère contient quelques incohérences selon lui. Robaglia lui s'en prend à la composition du traité, il trouve que Lafaugère ne l'a pas bien organisé et qu'il aurait fallu une progression plus marquante du simple au composé. L'avis est donc partagé : on lui concède d'avoir apporté des progrès dans l'art des armes mais qu'il l'a fait d'une manière compliquée à comprendre.

## Les éditeurs

### *La Veuve Cutty*

La première édition du traité de Lafaugère, publiée en 1820, a été imprimée chez la Veuve Cutty à Lyon, ville où exerçait alors Lafaugère. L'adresse exacte de l'atelier d'impression n'est pas mentionnée. La Veuve Cutty, de son nom de jeune fille Michelle Mercier, obtient le brevet d'imprimeur le 27 mai 1817, succédant à son mari, Louis (II) Cutty, mort le 7 avril de la même année. Elle transmet ensuite l'atelier à son gendre, Siméon Darnaud, breveté imprimeur le 8 février 1821. A la mort de celui-ci en mai 1822, elle essaye de se faire réattribuer le brevet, ne voulant pas perdre cette entreprise familiale, mais elle n'obtient qu'un refus. En effet, Louis (II) Cutty a eu cet atelier d'imprimerie de son père, Louis (I) Cutty, qui lui a légué quand il s'est marié avec Michelle Mercier, le 10 janvier 1789. Louis (I) Cutty avait obtenu l'atelier, quant à lui, en épousant la fille d'un imprimeur-libraire. C'était une pratique courante à l'époque : les ateliers d'imprimerie étant transmis de père en fils, ceux qui voulaient être imprimeurs, mais qui n'avaient pas de père étant imprimeur lui-même, se faisaient embaucher dans l'atelier d'un imprimeur qui n'avait que des filles et ils tentaient d'en épouser une. C'est ainsi que Louis (I) épouse en 1753 Michèle-Françoise Baritel, fille de l'imprimeur-libraire Etienne Baritel, dont Louis était le compagnon imprimeur. Il devient imprimeur le 16 mars 1759, ayant dû attendre la démission de la veuve Baritel qui eut lieu le 12 décembre 1758.

### *Louis Bouchard*

La deuxième édition du traité de Lafaugère, datant de 1825, a été imprimée chez Louis Bouchard, au 47 rue des Petites-Ecuries à Paris. Celui-ci est né à Tréauville (Manche), le 4 septembre 1784, d'un père cultivateur. En 1797, il rejoint son frère aîné à Pontlevoy (Loir-et-Cher) et devient professeur de mathématiques à Orléans en 1801. Dès 1804, il dirige l'établissement dans lequel il enseigne. De 1811 à 1823, il est le principal du collège de Nogent-le-Rotrou. Ayant dû quitter cet établissement, il part à Paris pour y acheter une imprimerie. Il est breveté imprimeur le 22 mars 1825, sous le nom de Louis Bouchard, succédant

<sup>119</sup> BAST, *Manuel d'escrime*, La Haye, J. Kips, 1836, p. XVIII-XIX.

<sup>120</sup> Poisselier GOMARD, *La théorie de l'escrime, enseignée par une méthode simple basée sur l'observation de la nature, précédée d'une introduction dans laquelle sont résumés par ordre de dates tous les principaux ouvrages sur l'escrime qui ont paru jusqu'à ce jour, et donnant ainsi l'historique abrégé de l'art des armes depuis le commencement du XVIe siècle*, Paris., Dumaine, 1845, p. 77.

à Jacques Mac Carthy. Il se retire en 1828 laissant sa place à Jean-Baptiste Gondelier, breveté le 12 septembre 1828. Le 30 mai 1839, il est à nouveau breveté imprimeur, sous le nom cette fois-ci de L. Bouchard-Huzard. Il succède à sa belle-mère, Marie-Rosalie Vallat-la-Chapelle, veuve de Jean-Baptiste Huzard, dont il gère l'établissement depuis plus de quinze ans. Celle-ci imprime depuis 1799, mais ce n'est que le 1<sup>er</sup> avril 1811 qu'elle obtient son brevet d'imprimeur et elle est brevetée libraire le 15 octobre 1816. Son enseigne se trouvait au 11 puis au 7 rue de l'Eperon-Saint-André-des-Arts. Elle est l'une des quatre femmes imprimeuses à Paris qui est maintenue dans sa profession par l'arrêté du 27 janvier 1811. Louis Bouchard publie essentiellement des ouvrages sur l'agriculture, l'horticulture, l'élevage et l'art vétérinaire. Il est membre fondateur de la Société d'agriculture de la Seine ainsi que membre d'autres sociétés savantes. Il édite les *Annales de l'agriculture française* en 1840-1841. Il est également l'auteur de notices biographiques. Il meurt le 11 décembre 1841 à Paris. C'est sa veuve, Adèle-Joséphine Huzard, qui prend la relève, elle est brevetée imprimeur le 21 janvier 1842, sous le nom de « Veuve Bouchard-Huzard ». Elle est propriétaire avec son fils, Jean-Baptiste-Louis-Honoré Bouchard, qui s'intéresse aux mêmes domaines que son père. Puis c'est le gendre d'Adèle-Joséphine Huzard, Jules-Pierre Tremblay, qui la remplace le 20 octobre 1876.

### **Roret**

Les éditions de 1837, 1838, 1865 et de 1883 du traité de Lafaugère ont été publiées par l'éditeur Roret. Nicolas-Edme Roret, né le 30 mai 1797, vient de Vendœuvre-sur-Barse. En 1813, il débute son apprentissage à Paris chez son beau-frère le libraire Jean-Baptiste Ferra. Il y travaille pendant deux ans puis il continue son apprentissage au Palais royal et ensuite chez Claude Arthus-Bertrand. Le 21 juin 1820, il est breveté libraire-taille-doucier. Il s'installe à son compte en 1821 sous le nom de « Librairie de Roret », rue Pavée puis 12 rue Hautefeuille. Le 17 mai 1852, il est breveté imprimeur en taille-douce. A sa mort le 25 février 1860, c'est son fils Edme qui récupère la librairie. Celui-ci est breveté le 18 juin 1860, peu de temps après le décès de son père. Puis à la mort d'Edme, le 24 juillet 1894, la librairie est vendue en 1895 à une ancienne collaboratrice qui crée la Librairie Mulo. Elle est ensuite rachetée en 1929 par Edgar Malfère, directeur de la société française d'éditions littéraires et techniques. Il renomme la *Nouvelle encyclopédie Roret*, qui devient « Agriculture et élevage » et la collection des manuels « Industrie, art et métiers ». Malfère arrête de publier en 1939 mais les œuvres éditées par Roret continuent d'être réimprimées par Dunod, Larousse, la Librairie Léonce Laget, les Editions Emotion primitive et les Editions Inter-Livres.

Roret est surtout connu pour avoir créé les Manuels Roret. Ceux-ci sont publiés de 1822 à 1939 et contiennent plus de quatre-cent titres. C'est une collection encyclopédique des sciences et des arts, des savoir-faire et des techniques professionnelles. Ces manuels se caractérisent par leur format in 18, format poche, qui leur permet d'être portatifs, par leur couverture couleur paille, par leur prix les rendant ainsi accessible au plus grand nombre et par la signature de l'éditeur sur la page de garde pour éviter les imitations. Ils sont tous écrits par des personnes qualifiées dans leur métier et font parties d'une entreprise de vulgarisation des métiers qui débute durant la période de l'industrialisation. Ils permettent l'apprentissage autonome grâce à un discours descriptif auquel sont ajoutés le plus souvent des commentaires, des critiques... ; ils sont illustrés de planches dépliantes ou d'atlas. Ils sont dans la même optique que les manuels de

« réduction en art » et peuvent être considérés comme des traités techniques. Les lecteurs de ces manuels sont des amateurs comme des professionnels. Les sujets sont variés et dépassent parfois l'univers des arts et métiers comme le manuel sur les sorciers ou celui sur le chasseur taupier. Ils sont un moyen de conserver des pratiques anciennes, ils permettent par exemple de reconstituer l'histoire l'histoire des sciences et des techniques du XIX<sup>ème</sup> siècle<sup>121</sup>. Ils eurent un grand succès, les nombreuses rééditions ou réimpressions en sont la preuve. Ils furent aussi utilisés par les auteurs réalistes tels que Zola ou Flaubert (qui les nomme directement dans *Bouvard et Pécuchet*<sup>122</sup>) pour leurs romans.

## LE CONTENU DES TRAITES

### Plan de l'ouvrage

#### *Composition des traités : de légères différences*

De petites spécificités différencient chacun des traités. Ils n'ont pas tous le même titre : le traité de 1820 s'intitule *Traité de l'art de faire des armes*, celui de 1825 qui est une nouvelle édition corrigée a le même titre ; ceux de 1837 et 1838, qui sont une nouvelle édition ornée de planches, et ceux de 1865 et 1883, qui sont une nouvelle édition entièrement refondue et ornée de vignettes intercalées dans le texte, n'ont pas le même titre, les éditions Roret les ont rebaptisés : *Nouveau manuel complet d'escrime ou traité sur l'art de faire des armes*. Les éditions de 1820 et de 1825 sont des in 8° alors que celles éditées par Roret sont des in 18°. Ce changement est dû au fait que les manuels Roret se caractérisent par leur format de poche, qui permet de transporter le livre partout. Certains des ouvrages contiennent des éléments supplémentaires avant même la page de titre : l'édition de 1825 est ornée d'un portrait de Lafaugère en tenue militaire ; les éditions de 1838, 1865 et 1883 commencent par un avis avec la signature de l'éditeur pour prouver que ce ne sont pas des contrefaçons. Le texte de 1865 est plus long car il explique en plus la procédure suivie pour qu'ils puissent le publier. La page de titre du traité de 1825 a une écriture plus stylisée que les autres. Les pages de titre nous permettent de voir l'évolution et les changements de profession de Lafaugère : en 1820, il est « L'un des premiers tireurs de France » ; en 1825, « L'un des premiers tireurs de France, Professeur aux Hufards de la Garde Royale » ; et les années suivantes, « Maître d'armes, ex-professeur et maréchal-des-logis en chef dans les hussards de la garde ». Ces références professionnelles lui donnent de l'autorité. Les éditions de 1820 et 1825 sont les seules à contenir une citation sur leur page de titre, les manuels Roret l'ont supprimée. Elle est sûrement de Lafaugère et résume ses intentions : « De ce bel et noble art qu'on trouve difficile / Je réunis ici l'agréable à l'utile », elle a été légèrement reformulée en 1825 : « De cet art noble et beau qu'on trouve difficile / J'ai voulu réunir l'agréable et l'utile ». La dédicace au baron d'Ivry ne se trouve pas non plus dans toutes les éditions, elle est présente en 1820, 1825 et 1838. L'écriture est plus manuscrite dans les traités de 1820 et 1825, l'imprimeur a cherché à faire en sorte qu'elle ressemble à une vraie lettre écrite à la main.

---

<sup>121</sup> Blog de Gallica.

<sup>122</sup> « Ils furent stupéfaits d'apprendre qu'il existait sur des pierres des empreintes de libellules, de pattes d'oiseaux ; et, ayant feuilleté un des manuels Roret, ils cherchèrent des fossiles. » p. 103.

***Table des matières : comparaison entre le traité de 1820 et ceux de 1825, 1837 et 1838***

Le plan du traité de 1825 diffère de celui de 1820. Plusieurs titres changent surtout à la fin du traité. Certaines parties fusionnent entre elles ou changent de place et ne sont plus dans le même ordre. « De l'utilité de faire des armes », qui se trouvait juste après la notice historique dans l'édition de 1820, se retrouve à la fin dans la partie intitulée « Raisonement sur l'escrime », ainsi que la partie sur la « Comparaison de l'assaut et du duel » de 1820. La partie qui se nomme « Moyens qu'on doit prendre contre la force » a un titre plus long en 1825. Lafaugère donne une précision, il indique que c'est « la force du poignet ». Les paragraphes « Sur les gauchers » et « Moyens qu'on doit prendre quand on fait un assaut » de l'édition de 1820 ont fusionné entre eux dans l'édition de 1825. Le plus grand changement concerne le dernier tiers du traité, juste après l'« explication des feintes » : quasiment tous les titres ont changé et l'ordre du contenu également. La partie « Observation générale » disparaît, seuls ses derniers petits paragraphes sont gardés pour être mis en ajout à la fin de la partie sur les « Parades liées avec la botte ». La « Liste des coups de deux mouvements » est renommée « Parades trompées par la feinte et la botte ».

Il change sa façon de faire en créant une « Démonstration générale par demandes réponses ». Il instaure un système de questions-réponses entre l'élève et le maître et intitule plusieurs de ses parties « leçon ». Il essaye que son traité soit plus pédagogique et que cette théorie se rapproche de la pratique réelle en salle d'armes. Il décrit donc des leçons qu'il pourrait donner en vrai en tant que maître à son élève lors d'un cours. Dans ces différentes leçons on retrouve les parties sur « De la manière de placer l'élève en garde, de le faire fendre et relever », le petit paragraphe « Observation » qui suit, et « Exemple » qui se trouve beaucoup plus loin. Les listes des coups de plusieurs mouvements, intitulées « Parades trompées par les feintes et la botte, formant des coups de trois mouvements », « Parades trompées par les feinte et la botte, formant des coups de quatre mouvements » et « Parade trompées par les feintes et la botte, formant des coups de cinq mouvements » dans le traité de 1820, se retrouvent dans la partie « Des cinq mouvements » en 1825 ainsi que les parties sur « Le mur » et « Les diverses manières de tirer les contres » de 1820. Le « Résumé » final est beaucoup plus court dans le traité de 1825, Lafaugère ne mentionne pas toutes les choses qui auraient pu nous étonner dans sa méthode. Une table des coups de deux, trois, quatre et cinq mouvements a été ajoutée à la fin de l'édition. Ce plan est le même pour les éditions de 1837 et 1838.

***Différences avec ceux de 1865 et 1883***

L'édition de 1865 est totalement différente des précédentes. Il y a une véritable recherche pédagogique dans la présentation de l'ouvrage. Le traité est composé de deux parties divisées elles-mêmes en chapitres. Le traité ressemble de plus à un manuel scolaire dans sa présentation. L'ouvrage commence par une « Introduction » qui reprend mot pour mot la partie intitulée « Plan de l'ouvrage » dans les autres éditions. Par contre la notice historique est absente de ce traité. Le premier chapitre de la première partie est sur l'« Explication des termes ». Le deuxième chapitre concerne les « Règles générales de l'escrime » et le troisième l'« Explication des bottes de pied ferme ». Malgré ce découpage différent le contenu du traité reste le même. Dans le chapitre quatre sur l'« Explication des parades



principales », les titres des sous-parties sont raccourcis par rapport aux éditions précédentes : « Explication des ripostes principales que l'on peut faire après chacune des parades principales » devient « Explication des ripostes principales », « Explication des parades qui dérivent des principales » devient « Explication des parades secondaires », « Bottes qu'il faut employer selon les différents mouvements de l'adversaire » devient « Bottes à employer selon les parades »... Dans le chapitre cinq, « Explication des feintes », au contraire les titres sont rallongés : « Parades liées avec la botte » devient « Parades liées avec la botte pour ne former qu'un seul mouvement et prendre le coup d'arrêt » et « Parades trompées par la feinte et la botte » de 1825 devient « Parades trompées par la feinte et la botte formant des coups de deux mouvements », se rapprochant alors des titres de 1820. La table des matières de 1865 détaille cette dernière partie en donnant tous les coups possibles au contraire de celle des autres éditions.

La deuxième partie commence avec le chapitre VI sur la « Démonstration générale ». La présentation n'est plus la même que celle de 1825. Il n'y a plus le jeu des questions-réponses, les réponses sont données directement. La troisième leçon est présentée plus clairement ; elle est découpée en quatre parties : une pour les coups de deux mouvements, une autre pour les coups de trois mouvements, une pour les coups de quatre mouvements et une dernière pour les coups de cinq mouvements. Le chapitre VII s'appelle « Récapitulation » et comporte une partie sur la « Liste des coups et parades trompées » qui n'est autre que la partie « Des cinq mouvements » de 1825, une partie sur « De l'assaut » qui parle en fait du mur, et une partie sur « Des contres ». Le chapitre VIII, « Raisonnement sur l'escrime », est à l'identique dans le contenu de celui de 1825. Il manque à la fin de ce traité le « Résumé ». Le traité se termine par le catalogue de la librairie encyclopédique de Roret. L'édition de 1883 est la même que celle-ci. Lafaugère n'a pas pris part à tous ces changements car il était déjà mort à ces dates, ils sont le fruit de l'éditeur Roret.

## Enseignement d'une escrime

### *Transmission d'un savoir*

Lafaugère pense très tôt à écrire les règles de l'escrime : « je m'occupai à transcrire les leçons de mon maître ; je les amplifiai et j'y ajoutai de nouveaux coups qui me sont devenus par la suite d'une exécution familière »<sup>123</sup>. Il a déjà la volonté de mettre le savoir de son maître et le sien par écrit alors qu'il n'est même pas encore maître d'armes. Il a dégagé un point commun de tous les traités qu'il a lu, c'est la nécessité de règles. Voici ce qu'il dit à propos des exercices qu'il a fait avec son capitaine : « ce qui me donna l'idée et facilita à m'approfondir et analyser l'Art des armes, afin de fixer les principes qui doivent servir de base à cet exercice »<sup>124</sup>. Il nous explique dans sa notice historique comment il en est venu à écrire et pourquoi. Le but de son traité est de transmettre son savoir aux autres. La création de ce traité est le résultat de plusieurs années de méditations : « C'est dans cette ville<sup>125</sup> que je me suis occupé de la rédaction d'un Traité sur l'Art de faire des armes, que j'avais déjà médité »<sup>126</sup>. Ce travail regroupe l'enseignement de son

<sup>123</sup> LAFAUGERE, *L'art de faire des armes*, Lyon, chez l'auteur, 1820, p. ix.

<sup>124</sup> *Ibid.*, p. ix.

<sup>125</sup> Lyon.

<sup>126</sup> *Ibid.*, p. xiv.

maître et sa propre expérience, ses propres observations. Les destinataires principaux de son traité sont les élèves, les maîtres d'armes et les amateurs : « Mon but, en m'occupant à ce travail, a été d'être utile, soit à ceux qui se livrent à son enseignement, soit aux amateurs »<sup>127</sup>. Ils leur donnent les clés pour s'entraîner par eux-mêmes : « les élèves qui auraient assez d'intelligence peuvent seuls se fortifier, en exécutant les divers coups qui sont renfermés dans la liste, en observant fidèlement tout ce qui est expliqué »<sup>128</sup>. Cependant il précise qu'il vaut mieux être deux pour ces exercices, l'un attaque et l'autre pare. « Ces listes et leurs explications peuvent aussi être d'une grande utilité à l'amateur qui, sans se livrer suffisamment à l'exécution pour devenir d'une force marquante, voudrait acquérir un raisonnement juste ; elles pourront le mettre à même de connaître par théorie, quel coups d'armes que ce soit, et de juger avec connaissance de cause les discussions les plus difficiles que peut présenter l'Art des armes »<sup>129</sup>. Son traité permet d'augmenter les connaissances de ses lecteurs et de rendre plus clair les enseignements qu'ont pu apporter ses prédécesseurs : « Je ne prétends pas ici réformer tous les usages reçus, mais je peux établir des règles fixes et signaler les fautes qui peuvent nuire à la clarté et à la précision du raisonnement de l'Art de faire des Armes, qui, depuis son invention, a été embrouillé et obscurci par des méthodes mal conçues et mal dirigées »<sup>130</sup>.

### *Enseignement aux maîtres d'armes et aux élèves*

Son traité s'adresse principalement à ses élèves et aux maîtres d'armes. Il leur apprend comment enseigner ou comment s'entraîner par soi-même. L'Art des armes nécessite de l'entraînement, de l'assiduité et de la persévérance pour être bien maîtrisée. En contrepartie, elle est bénéfique pour le corps et l'esprit. Tous ces éléments permettent d'éloigner le danger : « Il n'existe d'ailleurs aucun coup où il n'y ait du danger, qui ne peut s'éviter que par la présence d'esprit qui s'acquiert par une grande application et une assiduité soutenue »<sup>131</sup>. Dans son traité, Lafaugère donne plusieurs conseils aux maîtres d'armes. Il leur indique par exemple d'adapter leurs leçons à leur élève selon ses facultés, sa taille... Il le fait lui-même dans son ouvrage. Il s'adresse surtout à eux dans la partie intitulée « Sur les précautions que doit prendre un maître d'armes dans la démonstration ». Un maître d'armes doit « connaître le caractère, ainsi que les facultés physiques et morales de ses élèves »<sup>132</sup> pour s'ajuster à lui et lui donner une leçon pertinente par rapport à ses capacités. Le maître d'armes doit avoir un comportement qui soit doux et en même temps sévère envers l'élève. Il doit trouver un juste milieu pour ne pas rebuter l'élève. Lafaugère donne ensuite différents cas de figure selon le caractère de l'élève et développe ce qu'il faut alors faire. Ils les divisent selon qu'ils aient des dispositions tardives, des dispositions précoces, qu'il soit fort physiquement et d'un caractère vif et emporté, ou d'un caractère calme et flegmatique. L'un des conseils qu'il donne a de nombreuses similitudes avec la méthode qui est employée encore aujourd'hui : « Il faut toujours faire attention, dans le départ, que l'élève ne bouge jamais le pied avant que le bras soit tendu et

---

<sup>127</sup> *Ibid.*, p. 5.

<sup>128</sup> *Ibid.*, p. 135.

<sup>129</sup> *Ibid.*, p. 136.

<sup>130</sup> *Ibid.*, p. 265.

<sup>131</sup> *Ibid.*, p. 32.

<sup>132</sup> *Ibid.*, p. 49.

que le haut du corps se porte en avant, que le poignet se lève en opposant du côté du fer de l'adversaire, que le jarret se tende sur le départ, que la main gauche descende sur la cuisse, et qu'en se relevant il reprenne sa première position en pliant les deux jarrets »<sup>133</sup>. Cette description correspond à celle de la fente comme elle est pratiquée aujourd'hui. Lafaugère divise ensuite son enseignement en trois parties progressives qui sont de plus en plus compliquées. Il considère qu'un élève doit faire beaucoup de leçons pour connaître sur le bout des doigts les exercices avant de commencer à faire des assauts. Pour que le lecteur s'entraîne, il donne la liste de tous les coups possibles et créé des exemples de situations possibles. Il fait part aussi de l'exercice du mur : « le mur est un exercice que l'on fait après quelques temps de leçons, afin de régler la main et de la rendre vive et subtile dans tous ces mouvements, soit à l'attaque, soit à la parade ; il donne pareillement de la fermeté, de l'aplomb, de la souplesse, de la retenue du corps, de la grâce et de la facilité dans l'exécution »<sup>134</sup>. Il explique cette exercice qui se pratique à deux afin d'aider au perfectionnement du tireur.

### *Quelle escrime ?*

Son traité concerne plutôt une escrime en salle. En effet, il parle à plusieurs reprises de fleuret même si majoritairement il emploie le mot « épée ». Le coup d'arrêt tiré sur le coup droit est une technique qui ne peut s'appliquer qu'au fleuret car il faut que la lame soit flexible. Il mentionne aussi l'apparition du masque qui a permis à l'escrime d'avoir plus de liberté. Avant la méthode n'était pas la même car on voulait éviter les accidents alors chaque tireur attaquait à tour de rôle. « Mais depuis l'invention des masques, l'exercice des armes a pris un nouvel essor, tous les mouvements sont devenus plus libres et moins à craindre »<sup>135</sup>, dans l'édition de 1825, il précise que « les jeux sont plus compliqués, ils offrent plus de ressources, et rendent cet art infiniment supérieur »<sup>136</sup>.

Cependant dans la partie « De l'utilité de l'art des armes », il suggère que l'escrime peut servir aussi à se battre pour son pays, elle « donne les moyens de protéger le faible, de réprimer l'audacieux, de corriger le faux brave, et de défendre avec succès sa Patrie et son Souverain »<sup>137</sup>. L'utilité de l'escrime qu'il enseigne serait alors plus militaire. Sa méthode doit pouvoir s'appliquer en combat réel. Mais il condamne certaines méthodes utilisées pour l'escrime de combat comme l'utilisation de la main gauche : « Je croyais que les temps reculés étaient déjà loin de nous, mais ils semblent au contraire revenir ou du moins il y en a qui voudraient nous y ramener. [...] Je suis bien loin d'approuver cette méthode, car elle est vicieuse et même dangereuse. [...] Cette méthode, dans son exécution, entraîne la confusion en éloignant les bornes que l'on a fixées aux principes, ce qui mène même, dans une affaire d'honneur, à faire des bassesses par une fausse bravoure qui ne sied point au caractère français »<sup>138</sup>. La main gauche doit être à l'arrière du corps et servir de balancier au corps quand il passe de la garde à la fente et inversement. Ceux qui l'utilisent après la parade de prime sont ceux qui

---

<sup>133</sup> *Ibid.*, p. 51.

<sup>134</sup> *Ibid.*, p. 256.

<sup>135</sup> *Ibid.*, p. 44.

<sup>136</sup> LAFaugère, *L'art de faire des armes. Nouvelle édition*, Paris, L. Bouchard, 1825, p. 324.

<sup>137</sup> LAFaugère, *op. cit.*, 1820, p. 1.

<sup>138</sup> *Ibid.*, p. 41-42.

ont mal appris. Ce geste n'est pas nécessaire et fait perdre de sa noblesse à l'Art des armes selon Lafaugère. Il interdit aussi de faire une passe, c'est-à-dire gagner une mesure, car c'est contre les règles. Il n'a pas l'air de condamner le duel. Il y dédie même une partie, « Comparaisons de l'assaut et du duel », dans laquelle il explique que les mêmes règles ne s'appliquent pas aux deux. Au duel, on se défend comme on veut, la seule interdiction est celle de désarmer l'adversaire. Le tireur peut toucher l'adversaire sur toutes les parties de son corps alors qu'à l'assaut les touches ne sont valides que quand elles sont sur le plastron. L'autre différence principale c'est qu'au duel, la personne cherche juste à atteindre l'autre en premier alors qu'en assaut le tireur doit faire attention à certaines règles car il ne peut pas y avoir de coups pour coups. L'escrimeur doit élever sa main et toujours opposer du côté du fer de l'adversaire.

## La méthode de Lafaugère

### *Héritage de ses prédécesseurs*

Le traité de Lafaugère est un mélange des différentes notions qui sont apparues au fil des siècles dans les traités d'escrime telles que le sentiment du fer, le coup d'œil ou encore l'intuition. Il décrit la notion de « la sensation d'épée » dès son « Explication des termes ». Pour lui, « c'est une impression que votre épée fait sur celle de l'adversaire, vulgairement appelée sentiment d'épée »<sup>139</sup>. Il s'inspire de ces prédécesseurs qui avaient déjà développé cette notion. Il apprend à son lecteur une garde qui lui permet de sentir l'épée de l'adversaire quand il change de ligne. Cette sensation du fer permet de connaître les attentions de l'adversaire et ainsi de réagir plus rapidement : « en pressant son épée, on sent aussitôt qu'il dégage »<sup>140</sup>. Le coup d'œil est important lui aussi pour observer les mouvements de l'adversaire : ses habitudes, sa garde, sa marche... Il explique en effet que pour l'attaque et la riposte, il ne faut pas mettre toute sa confiance dans la vitesse mais « observer en même temps avec beaucoup d'attention les mouvements de l'adversaire »<sup>141</sup>. Anticiper et surprendre sont les maîtres mots. Fixer l'autre permet d'anticiper ses mouvements. « Pour connaître le départ de l'adversaire, il faut se guider sur tout son ensemble, vos yeux doivent fixer les siens ; c'est là qu'on voit tous les mouvements de son corps, de la tête aux pieds »<sup>142</sup>, il redit à peu près la même chose plus loin dans l'ouvrage, « il faut suivre tous ces mouvements en fixant de vos yeux les siens avec attention »<sup>143</sup>. Lafaugère a choisi de privilégier le contact des yeux dans les yeux au contraire d'autres auteurs comme Liancourt qui s'oppose à cette technique, pour lui il faut que le regard de l'escrimeur soit fixé sur l'épée adverse. L'œil est également un moyen pour diriger sa lame, pour les feintes il faut que la pointe soit à la hauteur de l'œil adverse.

Lafaugère a également introduit dans son traité les notions de force, de vitesse, de temps, d'angles (au nombre de quatre), et de lignes (au nombre de deux). Il divise l'épée en deux parties : le fort et le faible. Il n'oublie pas l'importance de la raison. Quand il décrit ce qu'est la vitesse, il dit bien que « c'est

---

<sup>139</sup> *Ibid.*, p. 16-17.

<sup>140</sup> *Ibid.*, p. 31.

<sup>141</sup> *Ibid.*, p. 23.

<sup>142</sup> *Ibid.*, p. 23.

<sup>143</sup> *Ibid.*, p. 243.

lier le moral au physique pour ne faire qu'un seul mouvement dans le départ, ou dans la parade »<sup>144</sup>. L'intelligence et la réflexion doivent se combiner au corps pour que le mouvement soit effectué correctement : « la pensée doit toujours précéder l'action, et [que] l'on ne doit tirer aucun coup sans l'avoir combiné d'avance, afin d'éviter les mouvements désordonnés d'un tireur qui va au hasard et sans réflexion »<sup>145</sup>. L'esprit et le corps sont reliés entre eux mais les différentes parties du corps sont elles aussi reliées. Le poignet et le bras forment une liaison : lors de la ligne droite, les mouvements du poignet se font avec l'extension du bras. Il pense aussi qu'employer la force pour désarmer l'adversaire n'est pas une bonne idée, il faut plutôt maîtriser la force par la ruse et le jugement. Le coup de temps c'est attaquer quand l'adversaire prépare sa propre attaque. Il parle même du « tac au tac ». A partir de l'édition de 1825, il explique pourquoi il n'utilise pas de termes géométriques pour sa démonstration. Il a remarqué que l'escrimeur est plus ou moins régulier dans ces coups et donc qu'il les forme plus ou moins bien. Ce qui signifie qu'il serait inexact d'appeler son mouvement un cercle alors que ça n'en est pas vraiment un.

### *Ses particularités*

Trois points de l'escrime sont plus importants que les autres pour Lafaugère : l'élévation du poignet, l'opposition du côté du fer de l'adversaire et la parade simple à la fin de l'attaque. Lors du départ, la première action est d'élever son poignet sinon si le tireur se fend sans l'avoir élevé, il exposera tout le dessus de son corps à la pointe de son adversaire et ratera son coup. La main doit partir avant le pied droit. Lafaugère diminue le nombre des noms pour les coups, parades, ripostes, etc, pour être plus clair et plus précis. Il ne retient que deux lignes, la ligne de quarte et la ligne de tierce, où tous les coups doivent se terminer ; six bottes ; et trois positions du poignet : la main de prime, la main de tierce et la main de quarte. Il trouve que la vitesse du poignet est plus rapide que la vitesse où il faut employer tout le corps. Ses gardes s'élèvent au nombre de deux, il considère que les autres auteurs en ont trop. Ses gardes se distinguent par le fait qu'elles soient offensives ou défensives et non par la position du corps ou de la main. Selon lui, il y a trois sortes d'attaques : l'attaque de pied ferme, la riposte et la reprise de main. Pour les feintes, il en existe de deux sortes : celles de subtilité qui s'exécutent avec une très grande vitesse, et celle de combinaison. Les parades sont classées en trois sortes : le froissement, le battement et l'opposition ; mais sont en fait au nombre de deux car Lafaugère regroupe le froissement et le battement ensemble. Pour les ripostes, il conseille d'utiliser le coup droit quand la parade a renvoyé l'épée adverse. C'est une riposte du tac quand on l'atteint pendant ou avant qu'il pose le pied à terre. Sinon il conseille aussi d'utiliser des feintes. Pour les remises, le tireur doit user de la plus grande vitesse qu'il peut pour que l'autre n'ait pas le temps de riposter. Parfois il vaut mieux laisser un intervalle de temps, ce qui amène à une reprise de main. Il apprend aussi à l'escrimeur à prendre le temps sans opposition sur une attaque de pied ferme. Gomard trouve cette pratique dangereuse car il considère qu'elle « peut avoir des conséquences funestes dans une affaire sérieuse »<sup>146</sup>. Elle ne doit être utilisée qu'en salle. Lafaugère nous donne la liste de tous les coups composés selon leur nombre de mouvements que

<sup>144</sup> *Ibid.*, p. 15.

<sup>145</sup> *Ibid.*, p. 23.

<sup>146</sup> GOMARD, *op. cit.*, p. 75.

l'on peut faire en étant engagé en quarte ou en tierce : la liste s'élève à 12 500 coups. Ce n'est pas parce que leur nomenclature est restreinte qu'ils ne sont pas nombreux. Lafaugère doit être l'auteur qui en dénombre le plus. Il se démarque des autres auteurs aussi par le fait que ces coups composés ne sont plus seulement un moyen de tromper la parade mais aussi à la subtiliser et à la maîtriser. Voici comment il explique ces deux nouvelles façons de faire : « Subtiliser la parade, c'est une attaque qui l'on fait sur la parade de l'adversaire, aussitôt qu'il rencontre votre épée »<sup>147</sup> et « Maîtriser la parade, c'est pénétrer dans les endroits les plus couverts »<sup>148</sup>. Il considère que la défense est plus importante que l'offensive pour éviter le coup pour coup, même si celle-ci n'est pas à négliger.

### *Une nouvelle nomenclature*

Lafaugère est le premier à faire une distinction entre la botte et le coup. Une botte ne contient qu'un seul mouvement alors qu'un coup peut en contenir plusieurs, il peut être simple ou composé. Il simplifie le nombre de coups en rassemblant plusieurs d'entre eux sous la même appellation. Toutes les actions en coup simple, comme le coup droit, le dégagement, le coupé, la seconde, le tour d'épée ou le liement, sont appelées bottes. Mais en faisant cela il empêche le lecteur de savoir comment le coup se termine et il détruit le rapport de la botte avec sa parade naturelle<sup>149</sup>. Il appelle du même nom des actions qui sont différentes les unes des autres. Il invente alors sa propre technique pour exprimer où et de quelle façon se termine le coup au lieu d'utiliser son nom numérique. Voici comment Lafaugère nomme les huit coups droits par rapport à La Boëssière et Lhomandie :

Noms selon Lafaugère	Noms selon La Boëssière et Lhomandie
Le coup droit, dans la ligne de quarte, la main de prime.	Le coup droit de prime.
Le coup droit de seconde, dans la ligne de tierce, la main de prime.	Le coup droit de seconde.
Le coup droit, dans la ligne de tierce, la main de tierce.	Le coup droit de tierce.
Le coup droit, dans la ligne de quarte, la main de quarte.	Le coup droit de quarte.
Le coup droit, dans la ligne de quarte, la main de tierce.	Le coup droit de quinte.
Le coup droit, dans la ligne de tierce, la main de quarte.	Le coup droit de sixte.
Le coup droit de seconde, dans la ligne de quarte, la main de quarte.	Le coup droit de septième.
Le coup droit de seconde, dans la ligne de tierce, la main de quarte.	Le coup droit d'octave.

<sup>147</sup> LAFaugÈRE, *op. cit.*, 1820, p. 14.

<sup>148</sup> *Ibid.*, p. 17.

<sup>149</sup> GOMARD, *op. cit.*, p. 69.

Sa façon de nommer les coups en trois étapes est donc beaucoup plus longue que celle des autres auteurs. Il cherche peut-être à être plus précis dans leur appellation pour que le lecteur sache davantage ce que chaque coup implique comme positions. Quand il parle de coup droit *de seconde*, cela veut dire que le coup vient *dessous* ; *ligne de quarte* et *ligne de tierce* signifient que le coup vient *dehors* ou *dedans* ; et pour exprimer la manière dont le poignet est tournée, il emploie les expressions : *main de prime*, *main de tierce* et *main de quarte*. La main tournée de quarte c'est quand les ongles sont en l'air ; pour la main tournée de tierce, les ongles sont en bas ; et pour la main tournée de prime, la main est complètement renversée de tierce. Il n'emploie pas les termes de pronation ni de supination car « bien que les mots supination et pronation soient français, ils ne sont pas assez en usage dans notre langue pour être à la portée de tous les élèves, auxquels il faudrait une explication préalable pour leur donner la valeur de ces mots »<sup>150</sup>. Il cherche sûrement plus de précision et de clarté mais en changeant les noms, il embrouille plutôt le lecteur. Pour les coups de deux mouvements, le premier mot est le nom de la feinte et le deuxième est le nom de la botte. Il différencie également six bottes (le coup droit, le dégagement, le coupé, la seconde, le tour d'épée et le liement) malgré le fait qu'il considère qu'il n'y en a que deux, le coup droit et le dégagement, et que toutes les autres dérivent d'elles. C'est la même chose pour les parades. Selon lui, il n'y a que deux parades et deux attaques, la tierce et la quarte. « Cependant comme l'usage a consacré des noms pour distinguer ces deux parades faites de différentes manières, nous allons les désigner par différents noms »<sup>151</sup>. Il s'adapte à ses lecteurs alors qu'il ne l'a pas fait pour les bottes et propose cinq parades différentes : les parades de quarte, de tierce, de prime, de quinte et de demi-cercle. Chacune d'entre elles a son contre, son contre et demi et son double-contre du même nom. Il supprime cependant les parades de seconde, de sixte et d'octave. Il change le nom de seconde en quinte mais n'en explique pas la raison. Quant aux feintes que l'adversaire peut faire, il considère qu'elles ne sont pas toujours bien nommées. Le mot « temps » ne peut être utilisé à chaque occasion. Il ne doit être employé que dans les expressions « prendre le temps », c'est-à-dire partir sur les feintes ou sur la préparation de l'adversaire, et « exécuter le coup de temps ».

## ILLUSTRATIONS

### 1820 et 1825

Les illustrations des traités de 1820 et 1825 sont deux planches au trait, pliées à la fin de l'ouvrage dont le papier est un peu plus épais que celui des pages du livre. On ne sait pas par qui elles ont été dessinées ou gravées. Leur positionnement à la fin de l'ouvrage les rend peu pratique de manipulation. Le lecteur doit tourner des pages à chaque fois qu'il veut s'y référer. Lafaugère, pour renvoyer le lecteur à ces illustrations, note d'aller voir telle ou telle position entre parenthèses : « (voyez 1<sup>er</sup> position) », « (2<sup>e</sup> position) »... Une image peut servir à montrer plusieurs choses : la ligne de l'arme, la position des bras, des jambes et

<sup>150</sup> LAFaugère, *op. cit.*, 1825, p. 341.

<sup>151</sup> LAFaugère, *op. cit.*, 1820, p. 27.

des mains... Lafaugère a fait le choix de ne pas représenter chacun des mouvements décrits dans son traité.



Illustration 28. Première planche (1825)

La première planche représente dix positions différentes que Lafaugère nomme ainsi :

- 1<sup>e</sup> P<sup>on</sup> Quarte
- 2<sup>e</sup> P. Tierce
- 3<sup>e</sup> P. Prime
- 4<sup>e</sup> P. Quinte
- 5<sup>e</sup> P. Demi-cercle
- 6<sup>e</sup> P. Quarte horizontale
- 7<sup>e</sup> P. Quarte verticale
- 8<sup>e</sup> P. Tierce oblique
- 9<sup>e</sup> P. Quarte d'opposition
- 10<sup>e</sup> P. Tierce d'opposition

La première ligne se regarde de gauche à droite alors que la deuxième de droite à gauche. Il a essayé de donner une certaine continuité à ces figures.





**Illustration 29. Deuxième planche (1825)**

La deuxième planche représente les positions suivantes :

- 11<sup>e</sup> P<sup>on</sup> Le départ
- 12<sup>e</sup> P. Quarte étant Fendu
- 13<sup>e</sup> P. Tierce étant Fendu
- 14<sup>e</sup> P. Prime étant Fendu
- Coup d'arrêt en dessus
- Coup d'arrêt en dessous

Lafaugère s'est focalisé sur l'escrimeur seul et peu sur le combat qui sous-entend un adversaire. Seules les deux dernières figures représentent des tireurs qui s'affrontent. Le personnage représenté est toujours le même. Il semblerait que ce soit Lafaugère lui-même qui soit dessiné sur ces illustrations. Les têtes sur les planches correspondent au portrait de Lafaugère présent dans le traité de 1825.



**Illustration 30. Visage du tireur dessiné comparé au portrait de Lafaugère**

Le personnage porte une tenue près du corps dont le col de la veste remonte jusqu'en haut du cou et un gant à la main droite. Cette tenue se rapproche de celle portée par les escrimeurs aujourd'hui. Seul fait étrange : la chaussure qu'il porte au

pied droit. Elle semble composée de deux parties, cela rend le pied de l'escrimeur plus grand. On ne sait pas à quoi cela peut correspondre ou servir.

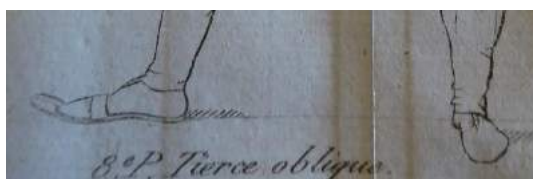


Illustration 31. Chaussures du tireur

L'arme ne fait pas toujours la même taille mais semble en tout cas mouchetée et flexible ce qui signifie que c'est un fleuret. A cela s'ajoute le fond blanc des planches qui suggère une escrime en salle.

Lafaugère a veillé à ce que sa méthode soit bien représentée en images. L'escrimeur en garde est bien représenté de profil avec la jambe droite légèrement fléchie en avant et les pieds formant un angle droit. La main de l'escrimeur est surélevée à l'arrière de sa tête, alors que son bras est tendu le long de sa jambe arrière quand il se fend. Cette technique permet à l'escrimeur d'avoir un bon équilibre. Sur la première ligne de la deuxième planche, il nous montre comment faire une fente. La première figure représente un tireur qui s'apprête à se fendre, pour cela il a déjà tendu son bras droit en avant. Sur les trois autres figures, il a la jambe gauche tendue en arrière et sa jambe droite est davantage fléchie car il est en fente. Lafaugère a également fait attention à la direction de main droite : sur les figures 11 et 12, ses ongles sont dirigés vers le ciel alors que sur les figures 13 et 14, ils sont dirigés vers le sol.

### 1837 et 1838

Les planches des traités de 1837 et 1838 sont les mêmes, c'est-à-dire de grandes planches lithographiées repliées à la fin de l'ouvrage. Elles sont plus nombreuses que celles des éditions précédentes : elles passent de deux à quatre. Cela s'explique sûrement par le fait que le format du traité diminue : ce n'est plus un in 8° mais un in 18°. Les planches des précédents traités ont donc été coupées en deux sur la longueur, faisant de chaque ligne une planche individuelle. S'ils avaient gardé les planches telles quelles, les figures auraient été trop petites pour que le lecteur puisse les voir correctement.



Illustration 32. Première planche (1838)



Illustration 33. Seconde planche (1838)

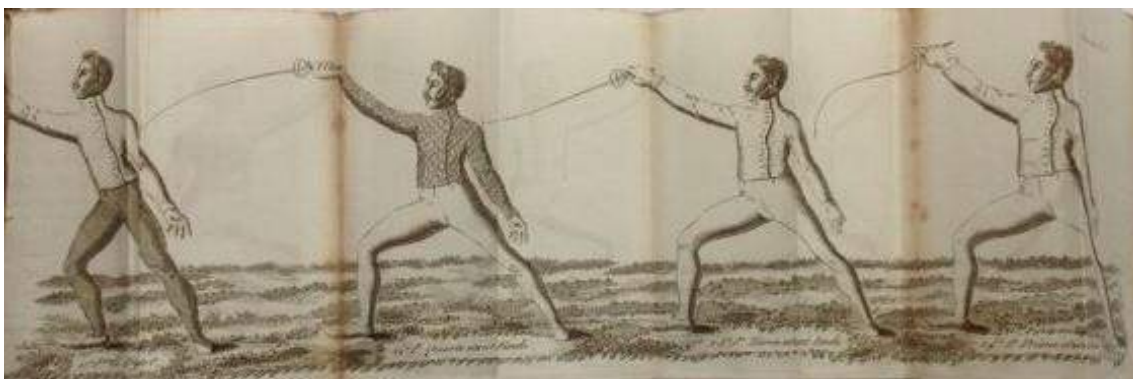


Illustration 34. Troisième planche (1838)



Illustration 35. Quatrième planche (1838)

Ces planches comportent exactement les mêmes personnages que les précédentes à quelques détails près : le dessinateur leur a rajouté des cheveux pour faire disparaître la calvitie, il a colorié quelques pantalons et vestes, et surtout il a rajouté un fond à l'arrière-plan. Les tireurs sont maintenant dans la nature, il y la présence de quelques arbres et d'herbe. Ce fond fait douter le lecteur sur les intentions de l'auteur : on ne sait pas s'il veut représenter une escrime de duel ou une escrime en salle car les armes sont encore mouchetées et souples comme des fleurets.

Lafaugère a choisi, sur toutes les éditions de son traité, de représenter le tireur en position finale. L'image « Du départ » fait figure d'exception et représente le début de la fente qu'on retrouve exécutée en entière sur les images suivantes. Il n'a pas utilisé de moyens géométriques comme d'autres auteurs pour figurer les mouvements de la lame, de la main ou des pieds. Ses illustrations sont sobres. Elles servent d'aides au texte mais c'est le texte qui reste le plus important et qui décrit les actions.

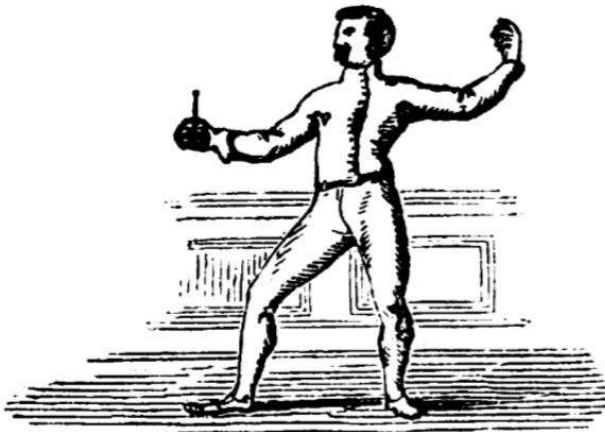
## 1865 et 1883

Les traités de 1865 et 1883 apportent de grands changements au niveau des illustrations. Ces changements sont le choix de l'éditeur car Lafaugère est mort en 1856. Ce ne sont plus de grandes planches remises à la fin de l'ouvrage mais seize vignettes intercalées dans le texte. Cela permet une approche plus pédagogique. Le lecteur voit les images au fil de sa lecture, ce qui est plus simple pour lui. Les images représentées sont les mêmes que celles des traités précédents. Elles ne sont juste plus dans le même ordre et les personnages ne se ressemblent plus, seule leur position est la même. Voici à quelles figures des planches précédentes correspondent ces vignettes :

Traités de 1865 et 1883	Traités de 1820, 1825, 1837 et 1838
Fig. 1 : Du départ	11 <sup>e</sup> P <sup>on</sup> Le départ
Fig. 2 : Coup d'arrêt tiré par le coup droit	Coup d'arrêt en dessus
Fig. 3 : Coup d'arrêt tiré par le coup droit	Coup d'arrêt en dessous
Fig. 4 : Le coup droit de quarte	1 <sup>e</sup> P <sup>on</sup> Quarte
Fig. 5 : Le coup droit de quarte	12 <sup>e</sup> P. Quarte étant Fendu
Fig. 6 : Le coup droit de tierce	2 <sup>e</sup> P. Tierce
Fig. 7 : La seconde de tierce	13 <sup>e</sup> P. Tierce étant Fendu
Fig. 8 : La prime en tierce	14 <sup>e</sup> P. Prime étant Fendu
Fig. 9 : La prime	3 <sup>e</sup> P. Prime
Fig. 10 : La quinte	4 <sup>e</sup> P. Quinte
Fig. 11 : Le demi-cercle	5 <sup>e</sup> P. Demi-cercle
Fig. 12 : La quarte par opposition	9 <sup>e</sup> P. Quarte d'opposition
Fig. 13 : La tierce par opposition	10 <sup>e</sup> P. Tierce d'opposition
Fig. 14 : La quarte, l'épée horizontale	6 <sup>e</sup> P. Quarte horizontale
Fig. 15 : La quarte, l'épée verticale	7 <sup>e</sup> P. Quarte verticale
Fig. 16 : La tierce, l'épée oblique	8 <sup>e</sup> P. Tierce oblique

L'éditeur a changé le nom de plusieurs des figures pour leur apporter plus de précision.

Comme dit plus haut, les personnages sont dans la même position que sur les planches des années précédentes : la position de leurs mains, de leurs bras ou de leurs jambes n'a pas changé. C'est leur visage et leur tenue qui ne sont plus les mêmes. Les traits sont plus grossiers, moins précis. Le tireur ne ressemble plus du tout à Lafaugère. Certains portent encore la même tenue comme sur les figures 1, 7 ou 14, alors que d'autres sont vêtus d'une tenue qui est plus de ville, comme sur les figures 9, 13 ou 15.



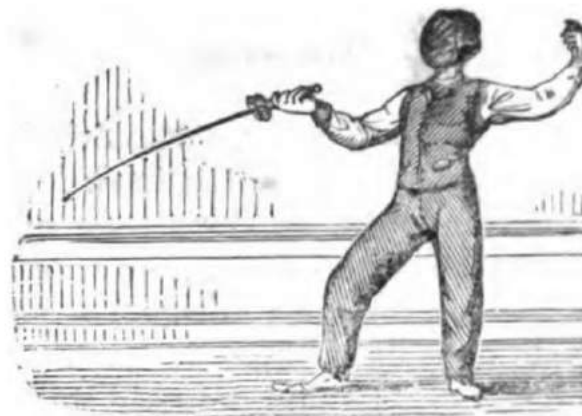
**Fig. 14.**



**Fig. 13.**

**Illustration 36. Tenue des traités précédents et tenue de ville**

Ils portent encore pour la plupart une chaussure avec avancement au pied droit. Le plus grand changement provient du décor. Après être passé d'un fond neutre à un fond d'extérieur, le décor devient un fond d'intérieur. L'arrière-plan représente les murs d'une salle d'armes. L'éditeur ne veut plus laisser de doute sur la visée de l'escrime de Lafaugère : une escrime sportive. Cela est confirmé par le fait que les armes soient quasiment toutes mouchetées et souples, et par le fait que le tireur de la figure 11 porte un masque.



**Fig. 11.**

**Illustration 37. Port du masque**

## CONCLUSION

---

L'art des armes, appelé aujourd'hui l'escrime, a connu de nombreux changements au travers des siècles. Cet art trouve son origine au cours des siècles avant Jésus-Christ, mais ne commence à se développer réellement qu'au Moyen-Age. Les peuples anciens lui ont quand même apportés certaines choses, comme les notions de compétition, de règlement et d'entraînement. Le Moyen-Age sépare deux écoles distinctes d'escrime : la chevalerie qui concerne la noblesse et l'escrime des vilains. C'est de la chevalerie que va naître l'escrime d'aujourd'hui. Elle lui a donné un code de conduite que l'escrime respecte toujours de nos jours : ce code de conduite se compose de la courtoisie, de l'élégance, de la politesse, du respect mutuel et de la loyauté. L'escrime est utilisée surtout pour la guerre à cette époque-là, mais cela change avec l'apparition du duel, qui est d'abord un moyen pour l'Etat de régler les litiges, puis il devient un règlement de compte personnel.

L'art de l'escrime se développe réellement à partir du XVI<sup>e</sup> siècle, quand apparaissent les armes à feu. Avant cela, l'armement était lourd et empêchait le combattant d'avoir une vraie technique. Ses mouvements étaient très limités à cause de son armure. Or cette dernière disparaît, n'étant plus d'aucune utilité face aux armes à feu. Le combattant peut alors être beaucoup plus précis dans ses gestes. L'escrime enseignée dans les salles d'armes semble avoir pour but de former les duellistes. En effet, ces derniers se multiplient à vue d'œil et envahissent les rues. Un véritable code de l'honneur s'instaure. Savoir manier l'épée prouve que l'on est un noble. L'escrime devient une quête de reconnaissance de soi. L'Etat au fil des ans va plus ou moins essayer d'endiguer cette pratique sans jamais y arriver.

Parallèlement à cela, une escrime française et plus sportive fait son apparition. L'escrime enseignée en France a longtemps été influencée par d'autres pays avant de se créer sa propre technique à partir du XVII<sup>e</sup> siècle. Les escrimeurs commencent alors à adopter les postures d'aujourd'hui. Les nouvelles inventions ont pour but de rendre l'escrime inoffensive pour en faire un sport et non plus un moyen de tuer ou de blesser. Les duels et l'escrime militaire disparaissent pour faire place au sport qui s'organise en fédérations et associations pour unifier les pratiques. Une réglementation précise est mise en place. Les combats prennent la forme d'assauts ou de matchs qui se déroulent tous en salle.

Ce dilemme pour savoir quelle escrime enseigner se retrouve dans les traités d'escrime. Chaque auteur choisit quelle escrime il veut décrire et représenter : une escrime militaire, une escrime de duel ou une escrime en salle. Comme le duel n'a pas toujours été bien vu, certains auteurs le suggèrent sans le nommer vraiment. Leurs illustrations sont un bon indice pour savoir quelles sont leurs intentions : l'épée est-elle mouchetée ou non ? Le décor est-il plus d'intérieur ou d'extérieur ?...

Ces traités ont été écrits et lus par des personnes qui se passionnent tous pour l'art des armes. Les auteurs et les lecteurs étaient les mêmes personnes : des maîtres d'armes, des militaires et des amateurs. Le monde des armes restait pendant très longtemps du domaine de la noblesse avant de se démocratiser au XX<sup>e</sup> siècle. Le nombre des traités d'escrime en français était peu élevé avant que n'apparaisse la technique propre aux Français. Les traités se sont alors multipliés, chaque auteur cherchant à dépasser les autres et à perfectionner cet art. C'est à

cette même période que ce sont multipliés les duels. Les duellistes achetant les traités pour maîtriser l'épée, les auteurs en ont fait de plus en plus pour répondre à la demande.

Les traités d'escrime ont servi à rationaliser un art et à faire de cet art une science. Par la réduction en art de l'escrime, les auteurs ont recherché l'élégance et l'économie de moyens. Ils veulent créer des automatismes chez leurs lecteurs. Mais la finalité première des traités reste de montrer que chaque coup peut être paré, esquivé ou contré, niant ainsi l'existence de bottes secrètes. Ces traités ont eu du succès et ont été réédités car leur sujet intéressait tous les nobles. Ils ne pouvaient d'ailleurs être achetés que par eux, leur grand format les rendant chers. C'est au fil des siècles, en même temps que l'escrime s'est démocratisée, que leur format a diminué pour devenir un format plus de poche.

Le contenu des traités est la plupart du temps le même : ils contiennent une critique des ouvrages précédents et les auteurs proposent ensuite une technique qu'ils pensent meilleure et qu'ils veulent voir adopter par tout le monde. Leur progression est généralement didactique : l'auteur commence par décrire des exercices que le tireur pourrait faire au mur, c'est le début de la leçon du maître d'armes en salle, et il finit par parler de l'assaut en lui-même, assaut qui a souvent lieu à la fin de la leçon. Par cette méthode, l'auteur cherche à se rapprocher de la pratique réelle. Il illustre ou non son traité, selon qu'il pense que c'est nécessaire pour la compréhension du lecteur ou que ce n'est pas nécessaire car le texte se suffit à lui-même.

Le texte et les illustrations montrent une évolution dans la façon de concevoir l'escrime. Elle est d'abord géométrique et rationalisée le plus possible. Puis la raison, la vue et le sentiment du fer arrivent pour guider le tireur dans ses actions. L'escrime française et contemporaine se met en place en mettant la parade au centre de son enseignement et en concevant le temps différemment. Le principal problème des auteurs a été d'introduire les notions de vitesse et de poids. Mais par différentes astuces, ils ont réussi à les exprimer avec plus ou moins d'exactitude.

Lafaugère a repris toutes ses méthodes dans son traité et y a ajouté quelques observations personnelles. Son traité montre que toutes ses techniques peuvent être complémentaires. Utilisées ensemble, elles ne peuvent que rendre l'escrimeur meilleur. Il n'a cependant pas tout repris de ces prédécesseurs et contemporains dont ils trouvaient la nomenclature inexacte. Il s'est recréé une manière de nommer les coups. Malgré cela, son traité décrit une escrime qui ressemble à celle d'aujourd'hui. Même s'il n'est pas toujours clair : on ne sait pas si l'escrime dont il parle se restreint à la salle d'armes ou si elle peut être aussi appliquée au duel. En tout cas, les nombreuses rééditions de son traité, qui deviennent de plus en plus pédagogiques dans leur forme, nous prouvent son succès. Il n'a presque rien changé d'une édition à l'autre, il a seulement déplacé certains paragraphes et reformuler des phrases dans un souci de clarté.

Les traités d'escrime ont permis de modifier les formes, la finalité et la signification des combats. Mais l'assaut n'en reste pas moins une prolongation du duel avec des règles. Tous ces traités enseignent comment attaquer et se défendre pour gagner un combat, or « rien ne peut être certain dans l'Art des Armes, parce que vous avez devant vous un adversaire en mouvement qui cherche aussi

l'offensive et la défensive, et je crois que ce qui est le plus certain dans les Armes est de mettre dans l'attaque et dans la parade la plus grande confiance »<sup>152</sup>.

---

<sup>152</sup> Lafaugère, *op. cit.*, 1820, p.264.



# SOURCES

---

## Manuscrits

- BN, Manuscrits : PO 626, 14 732.
- René I d'Anjou, *Traité de la forme et devis comme on peut faire les tournois* : BnF, Manuscrits, Cote : Français 2695.
- Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Départements — Tome XL. Agen. Supplément, n° 34, 1852.
- Le cabinet d'escrime du capitaine Péloquin : manuscrit conservé à la Koninklijke Bibliotheek à la Haye (cote : 73J39 - Prim 645 - Olim Z58), 58 p. recto-verso.

## Traité d'escrime

Les rééditions des traités ne sont pas mentionnées à part pour celui de Lafaugère.

### *XVIe siècle*

**PAUERNFEINDT, Andrea**, *La Noble Science des joueurs d'épée. Icy commence un très beau livret contenant la très chevaleresque science des joueurs d'espées, pour apprendre à jouer de l'espée à deux mains et aultres semblables espées avec aussi braquemarts et maîtres couteaux les quels on use à une main*, Anvers, 1538.

**SAINCT DIDIER, Henry de**, *Traité contenant les secrets du premier livre de l'épée seule, mère de toutes armes, qui sont épée, dague, cappe, targue, bouclier, rondelle, l'espée deux mains, et les deux espées, avec ses pourtraictures, ayant les armes aux poing pour se défendre et offenser à un mesme temps des coups qu'on peut tirer, tant en assillant qu'en deffendant, fort utile pour adextrer la noblesse et supost de Mars, rédigé par art, ordre et pratique*, Paris, Jean Mettayer et Mathurin Challenge, 1573.

### *XVIIe siècle*

**BESNARD, Charles**, *Le Maistre d'armes liberal. Traittant de la théorie de l'Art et Exercice de l'Espée seule ou Fleuret, et de tout ce qui s'y peut faire et pratiquer de pus subtil, avec les principales figures et postures de taille douce. Contenant en outre plusieurs autres moralitez sur ce sujet*, Rennes, Julien Herbert, 1653.

**DANCIE, François sieur du Verdier**, *L'Espée de combat ou l'usage de la tire des armes*, Tulle, François Aluitre, 1622.

**DESBORDES, André**, *Discours de la théorie et de la pratique de l'excellence des armes*, Nancy, Blaise André, 1610.

**GIGANTI, Nicolot Venetien**, *Escrime nouvelle ou Théâtre auquel sont représentées diverses manières de parer et de frapper, d'espée seule et d'espée et poignard ensemble, démontrées par figures entaillées en cuivre - publié - en faveur de ceux qui se délectent en ce très noble exercice des armes*, Francfort, de Zeter, 1619.

**LABAT**, *L'art en fait d'armes, ou de l'épée seule, avec les attitudes*, Toulouse, Jean Boude, 1696.

**LA TOUCHE, Philibert M. sieur de**, *Les Vrayes Principes de l'espée seule, dediez au Roy. Par le sieur de la Touche, maistre en fait d'Armes à Paris, et des Pages de la Reyne et de ceux de la Chambre de son Altesse Royale Monseigneur le Duc d'Orléans*, Paris, François Muguet, 1670.

**LE PERCHE DU COUDRAY, Jean-Baptiste**, *L'Exercice des armes ou le maniement du fleuret. Pour ayder la mémoire de ceux qui sont amateurs de cet Art*, Paris, Vve F. Chereau, 1676.

**LIANCOURT, André Wernesson sieur de**, *Le Maistre d'armes ou l'exercice de l'épée seule dans sa perfection*, Paris, chez l'auteur, 1686.

**THIBAUT D'ANVERS, Girard**, *Académie de l'espée, où se démontrent par reigles mathématiques, sur le fondement d'un cercle mystérieux, la théorie et la pratique des vrais et iusqu'à présent incognus secrets du maniement des armes à pied et à cheval*, Leyden, Elzevier, 1630.

**VAN BREEN, A.**, *Le Maniement d'armes de Nassau avecq Rondelles, Picques, Espée et Targes ; representez par Figures*, La Haye, 1618.

**VILLAMONT**, *Traicté ou instruction pour tirer des armes de l'excellent Hyeronime Cavalcabo, Bolognois avec un discours pour tirer de l'épée seule faict par deffunct Paternoster de Rome*, Rouen, Claude le Villain, 1609. [Paris, 1595]

### XVIIIe siècle

**ANGELO, Domenico**, *Explication générale des principales Attitudes et Positions concernant l'Escrime*, Londres, Dodsley, 1763.

**ANGELO, Domenico**, *L'Ecole des Armes*, Londres, Hooper, 1765.

**BALTHAZAR**, *La théorie des armes*, Londres, G. Woodfall, 1750.

**BAS, Francis**, *Nouvelles et utiles observations pour bien tirer des armes*, Bâle, 1749.

**BASNIERES, chevalier de**, *De la Beauté de l'Escrime et de l'Epée*, Paris, Thiboust, 1732.

**BATIER**, *La théorie pratique de l'escrime, pour la pointe seule, avec des remarques instructives pour l'assaut, et les moyens d'y parvenir par gradation*, Paris, Simon et fils, 1772.

**BEAUPRE, Jean Jamin de**, *Méthode très facile pour former la Noblesse dans l'Art de l'Epée*, Ingolstadt, Gedruckt bey T. Gran., 1721.

**BREMONT, Alexandre Picard**, *Traité en raccourci sur l'art des armes*, Turin, Ignose Soffieti, 1781.

**BRYE, Jean de**, *L'Art de tirer les Armes réduit en abrégé méthodique*, Paris, C.L. Thiboust, 1721.

**CHARPENTIER, Louis**, *Les Vrais Principes de l'Epée*, Amsterdam, 1742, 112 p.

**DANET, Guillaume**, *L'Art des Armes ou la Manière la plus certaine de se servir utilement de l'Epée soit pour attaquer, soit pour se défendre, simplifiée et démontrée dans toute son Etendue et sa Perfection, suivant les meilleurs principes de Théorie et de Pratique adoptées actuellement en France*, Paris, Hérissant, 1766, 2 vol.

**DEMEUSE, Nicolas**, *Nouveau Traité de l'Art des Armes*, Liège, F.J. Desoer, 1778.

**FISCHER, Balthazar**, *L'Art de l'Escrime dans toute son étendue ; nouveau traité avec toutes les connaissances qu'il faut pour bien manier l'épée*, Saint-Pétersbourg, 1796.

**FREVILLE, chevalier de**, *Maximes et instructions sur l'art de tirer les armes*

**GIRARD P.J.F.**, *Nouveau Traité de la Perfection sur le fait des Armes, dédié au Roy, par le Sieur P.J.F. Girard, ancien officier de marine, enseignant la manière de combattre de l'Epée de pointe seule, toutes les gardes étrangères, l'espadon, les piques, hallebardes, baïonnettes au bout du fusil, fléaux brisés, et batons à deux bouts ; ensemble à faire bonne grâce les saluts de l'esponçon, l'exercice du fusil, et celui de la grenadière, tels qu'ils se pratiquent aujourd'hui dans l'Art militaire de la France*, Paris, Moette, 1736.

**GORDINE, Gérard**, *Principes et Quintessence des Armes*, Liège, Bourguignon, 1754.

**LABAT**, *Questions sur l'Art en fait d'Armes ou de l'Epée*, Toulouse, Robert, 1701.

**LE PERCHE DU COUDRAY, Jean-Baptiste**, *L'Exercice des Armes ou le Maniement du Fleuret pour aider la Mémoire de ceux qui sont amateurs de cet Art*, Paris, la veuve Chéreau, 1750.

**MARTIN, Michel**, *Le Maître d'Armes ou l'Abrégé de l'Exercice de l'Epée*, chez l'auteur, 1737.

**NAVARRÉ, C.**, *L'Art de vaincre par l'épée*, Paris, 1775.

**OLIVIER**, *L'art des armes simplifié, ou nouveau traité sur la manière de se servir de l'épée*, Londres, Jean Bell, 1771.

**O'SULLIVAN, Daniel**, *L'Escrime pratique ou Principes de la Science des Armes*, Paris, Sébastien Jorry, 1765, 103 p.

### XIX-XXe siècles

[anon.], *Instructions pour l'enseignement préparatoire de l'escrime à l'épée*, Paris, Dumaine, 1866.

**BAST, B. de**, *Manuel d'escrime*, La Haye, J. Kips, 1836.

**BLOT, Jacques-Antoine**, *L'école de l'escrime, petit manuel pratique*, Paris, Lahure, 1862.

**BONAPARTE, Napoléon**, *Le maniement de l'épée réduit à sa plus simple expression utile*, Paris, Aubry, 1869.

**CAMPENON, général**, *Leçons d'armes*, Lyon, 1869.

**CHATELAIN, chevalier**, *Traité d'escrime à pied et à cheval, contenant la démonstration des positions, bottes, parades, feintes, ruses, et généralement tous les coups d'armes connus dans les Académies*, Paris, Gordier, 1817.

**CORDELOIS**, *Leçons d'armes. Du duel et de l'assaut. Théorie complète sur l'art de l'escrime*, Paris, chez l'auteur, 1862.

**DONON, chevalier**, *L'escrime moderne ou nouveau traité simplifié de l'art des armes*, Paris, 1830.

**EMBRY, J.-A.**, *Dictionnaire raisonné d'escrime ou principes de l'art des armes d'après la méthode enseignée par les premiers professeurs de France, précédé de l'histoire de l'escrime et de l'analyse de l'histoire de France dans ses rapports avec l'escrime et le duel*, Paris, A. Courcier, 1857-59.

**GILLET, Auguste**, *L'Escrime rendue facile et classique, traité théorique et pratique à l'usage de l'enseignement et des amateurs d'après la leçon de M. Lacrette*, Paris, Dumaine, 1875.

**GOMARD, Poisselier**, *La théorie de l'escrime, enseignée par une méthode simple basée sur l'observation de la nature, précédée d'une introduction dans laquelle sont résumés par ordre de dates tous les principaux ouvrages sur l'escrime qui ont paru jusqu'à ce jour, et donnant ainsi l'historique abrégé de l'art des armes depuis le commencement du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris,, Dumaine, 1845.

**LA BOESSIERE**, *Traité de l'art des armes, à l'usage des professeurs et des amateurs*, Paris, Didot l'Ainé, 1818, 296 p.

**LAFaugere, L.-J.**, *Traité de l'art de faire des armes*, Lyon, chez l'auteur, 1820.

**LAFaugere, L.-J.**, *Traité de l'art de faire des armes. Nouvelle édition*, Paris, Louis Bouchard, 1825.

**LAFaugere, L.-J.**, *Nouveau manuel complet d'escrime, ou Traité de l'art de faire des armes*, Paris, Roret, 1837.

**LAFaugere, L.-J.**, *Nouveau manuel complet d'escrime, ou Traité de l'art de faire des armes*, Paris, Roret, 1838.

**LAFaugere, L.-J.**, *Nouveau manuel complet d'escrime, ou Traité de l'art de faire des armes*, Paris, Roret, 1865.

**LAFaugere, L.-J.**, *Nouveau manuel complet d'escrime, ou Traité de l'art de faire des armes*, Paris, Roret, 1883.

**LOVINO, Giovanni Antonio**, *Traité d'escrime, dédié au roi Henri III, reproduction réduite des 66 miniatures du manuscrit italien 959 de la Bibliothèque nationale*, Paris, Berthaud, 1909, 164 p.

**MILOTTE, Ch.-Désiré-Ferd.**, *Traité d'escrime. Pointe*, Paris, Dumaine, 1864.

**PERVENCHERE, R. de la**, *Essais sur l'escrime*, Nantes, Imprimerie du Commerce, 1867.

**PREVOST, Pierre**, *Théorie pratique de l'escrime simplifiée pour l'enseignement mutuel*, Londres, Nissin et Parker, 1860.

**ROBAGLIA, A.**, *Cours complet d'escrime. Théories sur le maniement de l'épée ou l'Art de faire des armes simplifié et démontré suivant les principes théoriques et pratiques*, Fontenay, Fillon, 1864, 101p.

**ROULEAU, HOTTELET, BERGES, BOULANGE**, *Manuel d'escrime militaire*, Paris, 1877.

**SAINT-MARTIN, J. de**, *L'art de faire des armes réduit à ses vrais principes. Contenant tous les principes nécessaires à cet art qui y sont expliqués d'une manière claire et intelligible*, Vienne, J. Schramble, 1804.

**SIERVERBRUCK, J.**, *Manuel pour l'étude des règles de l'escrime au fleuret et à l'espadon*, Paris, Ch. Tanera, 1860.

**SPINNEWYN, Anthime, MANOURY, Paul**, *L'Escrime à l'épée, traité d'armes adopté par l'école d'escrime à l'épée de Paris*, Paris, J. Rothschild, 1898.

**TERWANGUE**, *Réflexions techniques et historiques sur l'escrime*, Lille, Meriaux, 1874.

### Sources secondaires

**ARBEAU, Thoinot (d')**, *Orchésographie et traicté en forme de dialogue par lequel toutes personnes peuvent facilement apprendre & pratiquer l'honneste exercice des danses*, Lengres, J. Des Preyz, 1589.

**BRANTOME**, *Discours sur les duels*, Paris, Librairie des bibliophiles, 1887, XV-256p.

**CHATEAUVILLARD**, *Essai sur le duel*, Paris, Bohaire, 1836, 488p.

**CONDILLAC**, *Traité des sensations*, Londres, Jean Debure, 1754, 2 vol.

**DESCARTES**, *Œuvres*, vol I, Paris, J. Vrin, 1957.

**DESCARTES**, *Traité des passions*, Paris, H. Jonquières, 1928, 333p.

**DIDEROT**, *Lettre sur les aveugles à l'usage de ceux qui voient*, Londres, 1749.

**DI GRASSI, Giacomo**, *Ragione di adoprare sicuramente l'arme si da offesa come da difesa*, Venetia, Giordano Ziletti, 1570.

**DUNOYER, Madame**, *Mémoires et lettres galantes*, Paris, L. Michaud, 1910, 287p.

**FEVAL, Paul**, *Le Bossu*, Paris, bureaux du « Siècle », 1858.

**FLAUBERT**, *Bouvard et Pécuchet*, Paris, Lemerre, 1884.

**GRIMM, Friedrich Melchior**, *Correspondance privée : 1723-1807*, Genève, Ed. Slatkine, 2009, 487p.

**LAFaugere**, *L'Esprit de l'escrime, poème didactique*, Paris, Garnier, 1841, 104p.

**LHOMANDIE**, *La Xiphonomie ou l'art de l'Escrime, poème didactique en quatre chants*, Angoulême, impr. de J. Broquisse, 1821, 100p.

**VEGECE**, *Traité de l'art militaire*, Paris, J. Corréard, 1859.



## BIBLIOGRAPHIE

---

### Etudes

**ARNAUD, Pierre (dir.)**, *Le corps en mouvement : précurseurs et pionniers de l'éducation physique*, Toulouse, Privat, 1981, 304 p.

**Adrien BAILLET**, *Vie de Monsieur Descartes*, Paris, La Table ronde, 1972.

**BAS, Pierre-Henry**, *Le combat à la fin du Moyen-Age et dans la première modernité : théories et pratiques*, thèse dirigé par Bertrand Schnerb, Université Lille3, 2015.

**BRIOIST, Pascal**, « La gestion de la peur et de la fureur dans les traités d'escrime à la Renaissance », communication au colloque « Passions et pulsions à la cour », Avignon (déc. 2011), dactyl.

**BRIOIST, Pascal, DREVILLON, Hervé, SERNA, Pierre**, *Croiser le fer. Violence et culture de l'épée dans la France moderne (XVIe-XVIIIe siècle)*, Seyssel, Champ Vallon, 2008, 514 p.

**CALLIZZANO, Charles**, *Les Armes blanches du Monde entier*, Paris, De Vecchi, 1995, 168 p.

**CAVALCABO, VINGTRINIER, Aimé, GAYET, Ernest**, *L'escrime encore et toujours à Lyon*, Lyon, Imprimerie Chanoine, Léon Delaroche et C<sup>ie</sup> Succ., 1889.

**CASTLE, Egerton**, *L'Escrime et les escrimeurs depuis le Moyen Age jusqu'au XVIIIe siècle*, Paris, P. Ollendorff, 1888, 281 p.

**COE, Michael D., et alii**, *Epées et armes blanches*, Paris, Bordas, 1990, 239 p.

**DARESSY, Henry**, *Archives des maîtres d'armes de Paris*, Paris, Quantin, 1888, 251 p.

**DUBOIS, Georges**, *Essai sur le traité d'escrime de Saint Didier publié en 1573*, Paris, H. Leclerc, 1918, 14 p.

**ELIAS, Norbert, DUNNING, Eric**, *Sport et civilisation. La violence maîtrisée*, Paris, Fayard, 1994, 392 p.

**FIEUX, Bruno**, *Bibliographie des Manuels Roret*, Bresson, Editions Emotion Primitive, 2008, 304 p.

**GELLI, Jacopo**, *Bibliographie générale de l'escrime*, Milan, Hoepli, 1895, 600p.

**GOEMAERE, Alfred**, *Escrime : Vagabondages à travers les auteurs des 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles*, Anvers, J.E Buschmann, 1905, 188 p.

**GRENAILLE, François de**, *L'honneste Garçon ou l'Art de bien Elever la Noblesse à la vertu, aux Sciences et à tous les exercices convenables à sa condition*, Paris, Toussaint Quinet, 1642, 293 p.

**JUSSERAND, Jean-Jacques**, *Les Sports et jeux d'exercice dans l'ancienne France*, Paris, Plon, 1901, 474 p.

**LACAZE, Pierre**, *En garde : du duel à l'escrime*, Paris, Gallimard, 1991, 128 p.

**MARSAUD, Olivia**, *Le Corps et sa représentation dans les manuels d'exercices corporels en France à la fin du XVIe siècle et au début du XVIIe siècle*, mémoire de maîtrise dirigé par Nicole Lemaître, Université Paris I, 1999.

- MERCIER, L.S.**, *Tableau de Paris*, Paris, Mercure de France, 1994.
- PREVOST, Camille, JOLLIVET, Gérard**, *L'Esgrime et le duel*, Paris, Hachette, 1891, 257 p.
- REID, William**, *Histoire des armes*, Paris, Draeger, 1976, 280 p.
- SIX, Gérard**, *L'invention de l'esgrime*, Paris, Les Quatre Chemins, 2007, 160 p.
- TALHOFFER, Hans**, *Le combat médiéval à travers le duel judiciaire : traités d'esgrime, 1443, 1459, 1467*, Noisy-sur-Ecole, Budo Editions, 2006, 586 p.
- VARRY, Dominique**, « Le compagnon et l'atelier artisanal : l'exemple de Lyon », dans Frédéric Barbier (dir.), *Revue française d'histoire du livre. Les trois révolutions. Actes du colloque international de Lyon/ Villeurbanne, 1998*, N° spécial de la Revue française d'histoire du livre, 2000, n° 106-109, Nouvelle série, Genève, Droz, 2001, 343 p.
- VIGARELLO, Georges**, « Le maniement de l'épée, une technique et une pédagogie du corps au XVIe siècle », dans Jean Céard, Marie Madeleine Fontaine, Jean Claude Margolin (dir), *Le Corps à la Renaissance*, Actes du XXXe colloque de Tours (1987), Paris, Aux amateurs de livres, 1990, p. 351-355.
- VIGEANT, Arsène**, *Bibliographie de l'esgrime ancienne et moderne*, Paris, Motteroz, 1882, 172 p.

## Dictionnaires

- S. v. « Esgrime », dans Denis Diderot, d'Alembert, *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Paris, 1755, t. V, p. 949-951.
- LITRE, Emile**, *Dictionnaire de la langue française*, Paris, Hachette, 1873-1877, 5 tomes en 4 vol.

## Sitographie

- MEZENGE, Michèle**, « *Académie de l'Espée*, par Girard Thibault d'Anvers : un traité d'esgrime hors norme ! », 18 juin 2014 (<http://collections.musee-armee.fr/academie-de-lespee-par-girard-thibault-danvers-un-traite-desgrime-hors-norme/>, consulté le 20/11/17).
- SERNA, Pierre**, « Le manuel d'esgrime. Science du savoir-vivre élégant ou « art de tuer son homme proprement » ? », dans *Dix-huitième siècle*, n° 34, Paris, PUF, 2002, p. 349-370 (consulté sur <https://www.persee.fr/> le 20/11/ 2017).
- Les premiers manuels et les maîtres de l'esgrime en Europe : [http://esgrime-avenir.org/cntnt/fra/fehtovanie8/fra\\_history/les\\_premie.html](http://esgrime-avenir.org/cntnt/fra/fehtovanie8/fra_history/les_premie.html) (consulté le 12/10/17).
- « Petite histoire de l'esgrime » : <http://www.lescadetsduhoutland.info> (consulté le 20/10/17).
- « L'esgrime à travers les âges » ([www.esgrime-ffe.fr](http://www.esgrime-ffe.fr), consulté le 15/12/17).
- Cheikh Ndiaye, Il était une fois l'esgrime..., 25 janvier 2010 (<http://dunkerque-handiesgrime.over-blog.fr/article-il-etait-une-fois-l-esgrime-43642323.html>, consulté le 12/10/17).



Gérard SIX, Un championnat d'escrime en Egypte devant le Pharaon Ramsès III (<http://www.escrime-info.com/modules/news/article.php?storyid=764>, consulté le 20/11/17).

Blog de Gallica : <http://gallica.bnf.fr/blog/>

Larousse en ligne : <http://www.larousse.fr>

### **Périodiques**

**PAROISSIEN, A.**, « L'évolution de l'Escrime française », *Les Armes, revue hebdomadaire d'Escrime, de Boxe et de Tir*, 72, 1908, p. 1-2.

**Fernand LAMY (dir.)**, *Revue de l'Agenais et des anciennes provinces du Sud-Ouest : historique, littéraire, scientifique et artistique*, Agen, 1903.



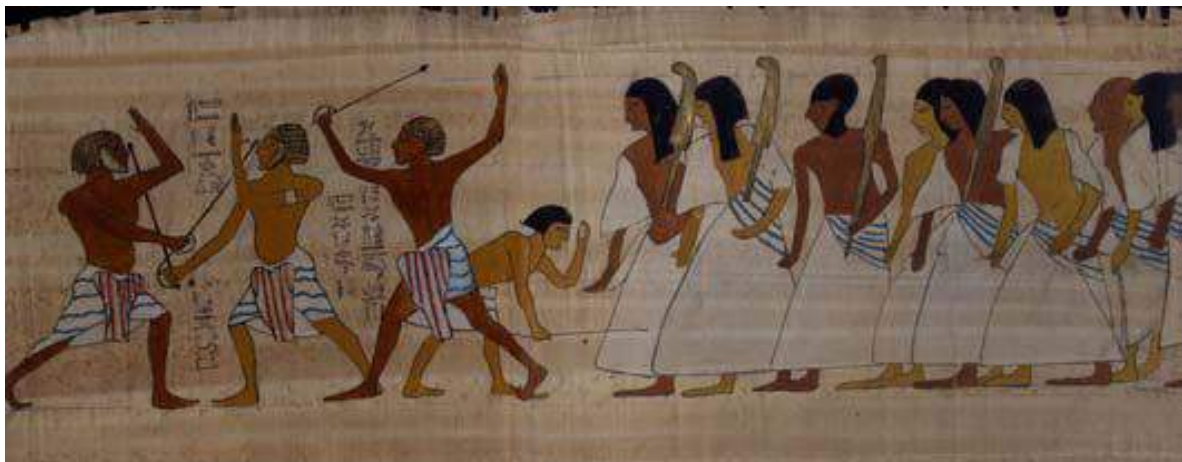
## ANNEXES

---

### *Table des annexes*

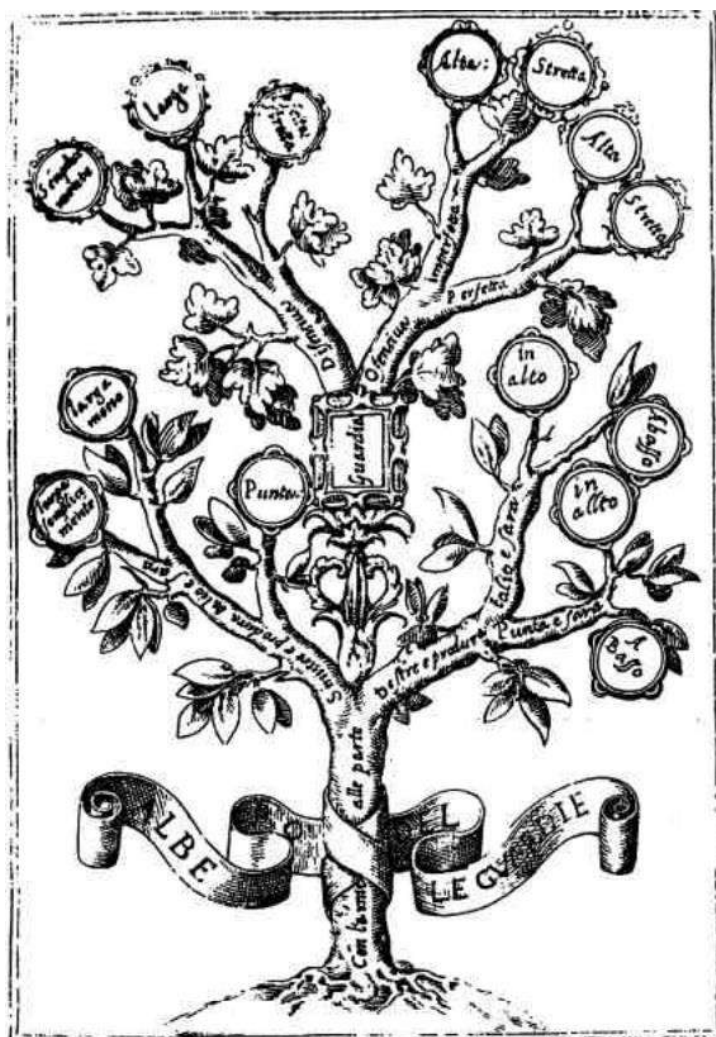
<b>ANNEXE 1 : BAS RELIEF DU TEMPLE DE DJEME .....</b>	<b>108</b>
<b>ANNEXE 2 : ARBRE DES GARDES DE VIGGIANI.....</b>	<b>108</b>

## ANNEXE 1 : BAS RELIEF DU TEMPLE DE DJEME



Reproduction sur du papyrus

## ANNEXE 2 : ARBRE DES GARDES DE VIGGIANI



## GLOSSAIRE

---

La plupart des définitions sont tirées de l'ouvrage de Pierre Lacaze et des « Brefs glossaires de l'escrime » de Gérard Six<sup>153</sup>.

**ARQUEBUSE** : Arme à feu qui se portait sur l'épaule et qui utilisait la déflagration de la poudre, allumée à l'aide d'une mèche (*arquebuse à mèche*) ou d'une roue dentée tirant d'un morceau de pyrite une étincelle (*arquebuse à rouet*).

**BATTEMENT** : Action de taper la lame adverse avec la sienne. Attaque au fer dont le but est d'écartier ou de fixer la lame adverse, ou destinée à faire réagir.

**BOTTE** : coup de fleuret ou d'épée.

**POUSSER UNE BOTTE** : porter une attaque.

**BRAQUEMART** : épée courte à deux tranchants du 14 et 15ème siècle.

**BRETTEUR** : Spadassin prêt à dégainer à la première occasion.

**CAVER** : Du latin *cavus* : creux. Attaquer, riposter, contre-attaquer en cavant, c'est porter une action offensive ou contre-offensive avec un déplacement exagéré de la main dans la ligne où se termine cette action. Allonger le bras en imprimant une trajectoire courbe à la main.

**COQUILLE** : Partie métallique, circulaire et convexe de l'arme, destinée à protéger la main.

**COUP** : action offensive (botte, touche). Le coup des « deux veuves » : actions offensives portées simultanément par les deux adversaires.

**COUP DROIT** : Attaque simple portée directement de la ligne dans laquelle on se trouve.

**DEGAGEMENT** : Action offensive simple qui consiste à quitter la ligne dans laquelle on se trouve pour tirer dans une autre. A partir de la ligne haute, le dégagement se fait par dessous la lame adverse ; à partir de la ligne basse, par-dessus.

**DEROBEMENT** : Action offensive ou contre-offensive qui consiste à soustraire sa lame à l'emprise adverse (attaque au fer, prise de fer).

**ENGAGEMENT** : Situation de deux lames en contact. Prendre l'engagement consiste à prendre contact avec la lame de l'adversaire. Le double engagement est la succession de deux engagements ou de deux changements d'engagement.

**ESTOC** : Terme ancien désignant un coup porté par la pointe de l'arme.

**ESTOCADÉ** : coup de pointe très développé.

**FEINTE** : Simulacre d'une action destinée à tirer parti d'une réaction ou d'une absence de réaction adverse.

**FENTE** : se fendre, c'est porter vivement en avant le pied le plus avancé en laissant immobile l'autre pied.

---

<sup>153</sup> <http://fie.org/uploads/4/24223-glossaires%20escrime%20FRA.pdf>

**GARDE** : position la plus favorable que prend un tireur pour être prêt également à l'offensive, à la défensive ou à la contre-offensive. Garde d'une épée, d'une arme : partie qui sert à couvrir la main.

**HALLEBARDE** : Arme d'hast (arme dont le fer est monté sur une longue hampe ou fût) à fer pointu et tranchant, en usage du XIV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> s.

**LIEMENT** : Prise de fer où l'on s'empare de la lame adverse pour amener progressivement d'une ligne haute dans la ligne basse opposée, ou vice versa.

**MARCHE** : Progression du pied avant suivie d'une progression du pied arrière. Il existe une forme particulière de marche, où le pied arrière progresse avant le pied avant, mais ne le dépasse pas.

**MOUCHE** : morceau de peau dont on garnissait le bouton du fleuret pour le rendre moins dangereux. Fleuret moucheté (aux XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> s.).

**MOUSQUET** : Arme à feu portative (XVI<sup>e</sup> XVII<sup>e</sup> s.).

**PARADE** : action de se garantir d'un coup en détournant avec son arme la lame adverse.

**PHASE D'ARMES** : enchaînement d'actions offensives, défensives et contre-offensives au cours d'un combat.

**PRONATION** : Position de la main lorsque la paume est tournée vers le sol.

**QUILLON** : Chacun des bras de la croix, dans la garde d'une épée ou d'une dague.

**RIPOSTE** : action offensive portée après avoir paré l'attaque adverse.

**ROMPRE** : rompre la mesure : marcher en arrière.

**SUPINATION** : Position de la main lorsque la paume est tournée vers le ciel.

**TAILLE** : tranchant d'une arme.

**TOUCHE** : coup. On compte environ 5 à 10 touches par rencontre d'escrime sur une durée moyenne de 6 minutes.

**VOLTE** : mouvement tournant.

## TABLE DES GRAPHIQUES

---

Graphique 1 .....	34
Graphique 2 .....	35
Graphique 3. Evolution des formats des traités d'escrime au cours des siècles .....	38
Graphique 4 .....	39
Graphique 5 .....	42
Graphique 6 .....	43





## TABLE DES ILLUSTRATIONS

---

Illustration 1. Comparaison entre la parade de cercle de Liancourt et celle de Martin .....	40
Illustration 2. Différence des armes entre Liancourt et Martin .....	40
Illustration 3. Droitier contre droitier (De La Touche) .....	58
Illustration 4. Droitier contre gaucher (De La Touche) .....	58
Illustration 5. Nœud en bas du manteau et port du chapeau (Le Perche).....	59
Illustration 6. Homme nu (De La Touche) .....	60
Illustration 7. Tenues antiques (Girard Thibault).....	60
Illustration 8. Géométrie abstraite : Cavement en garde seconde (I. de la Haye) .....	61
Illustration 9. Géométrie au sol (Saint-Didier) .....	62
Illustration 10. Le cercle mystérieux (Girard Thibault) .....	62
Illustration 11. Mise en application du cercle mystérieux sur ses planches (Girard Thibault) .....	63
Illustration 12. Mouvements du bras (Danet, vol. 1).....	64
Illustration 13. Mouvement et position de la pointe de la lame (De La Touche).....	64
Illustration 14. La lame représentée plusieurs fois (Danet, vol. 1) .....	65
Illustration 15. Division de la lame (Besnard) .....	65
Illustration 16. Représentation du mouvement du corps (Danet, vol. 2, et Blot) .....	66
Illustration 17. Dans le feu de l'action (Planche 25, Angelo).....	67
Illustration 18. Faire face au soleil (Planche 16, Girard) .....	67
Illustration 19. Utilisation d'une lanterne et d'un manteau (Angelo).....	68
Illustration 20. Désarmement et prinse (Saint-Didier).....	68
Illustration 21. Espadon (fig. 47, Angelo) .....	69
Illustration 22. Comment se servir d'une grenade (Girard) .....	69
Illustration 23. Le salut avec un fusil (Girard) .....	70
Illustration 24. Combat à cheval (De La Touche) .....	70
Illustration 25. Assaut devant le roi (De La Touche) .....	71
Illustration 26. Entraînement sur une cible (Danet, vol. 2) .....	72
Illustration 27. La machine du cœur (Fischer).....	72
Illustration 28. Première planche (1825) .....	88
Illustration 29. Deuxième planche (1825) .....	89
Illustration 30. Visage du tireur dessiné comparé au portrait de Lafaugère .	89
Illustration 31. Chaussures du tireur .....	90
Illustration 32. Première planche (1838).....	90
Illustration 33. Seconde planche (1838).....	91
Illustration 34. Troisième planche (1838) .....	91
Illustration 35. Quatrième planche (1838).....	91
Illustration 36. Tenue des traités précédents et tenue de ville .....	93
Illustration 37. Port du masque .....	93



# TABLE DES MATIERES

---

<b>SIGLES ET ABREVIATIONS .....</b>	<b>7</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>9</b>
<b>HISTOIRE DE L'ESCRIME.....</b>	<b>11</b>
<b>Des temps anciens au duel .....</b>	<b>11</b>
<i>L'apparition de l'escrime chez les peuples antiques .....</i>	<i>11</i>
Les Egyptiens.....	11
Athènes et Rome .....	12
<i>Le Moyen-Age.....</i>	<i>13</i>
Le monde des armes .....	13
Les tournois .....	14
Le duel judiciaire .....	15
<i>Le XVI<sup>ème</sup> siècle .....</i>	<i>16</i>
Apparition des armes à feu et de l'imprimerie .....	16
Les duels.....	17
« Un coup de Jarnac » .....	17
<b>L'escrime : un art de tuer ou un art de vivre ? .....</b>	<b>18</b>
<i>Malgré l'omniprésence du duel en France... ..</i>	<i>18</i>
Le duel : un fléau qu'on essaye de combattre .....	18
Duel politique et code de l'honneur .....	19
Les duels militaires .....	20
... <i>une escrime sportive émerge de plus en plus .....</i>	<i>21</i>
XVII <sup>ème</sup> siècle : Une technique française qui se démarque .....	21
Les débuts de l'escrime moderne .....	22
<i>L'âge d'or de l'escrime et la fin des duels .....</i>	<i>23</i>
XIX <sup>ème</sup> siècle : grande popularisation de l'escrime .....	23
Essor de l'escrime grâce à la littérature.....	24
XX <sup>ème</sup> siècle : les derniers duels .....	25
<b>Vers l'escrime d'aujourd'hui .....</b>	<b>26</b>
<i>Reconnaissance officielle de l'escrime comme un sport .....</i>	<i>26</i>
Unifier l'escrime pour en faire un véritable sport .....	26
L'escrime : un sport qui s'est perfectionné au fil des ans.....	27
Le passage à l'électrique .....	28
<i>Les trois armes .....</i>	<i>29</i>
Le fleuret .....	29
L'épée.....	29

Le sabre .....	30
<i>Forme des combats actuels</i> .....	30
La réglementation .....	30
Composition d'un combat.....	31
La compétition .....	31
<b>LES TRAITES D'ESCRIME EN FRANÇAIS .....</b>	<b>33</b>
<b>autour des traités.....</b>	<b>33</b>
<i>Les acteurs</i> .....	33
Auteurs .....	33
Editeurs .....	34
Dessinateurs et graveurs .....	36
<i>La production</i> .....	37
Mécénat .....	37
La composition : format, langue, illustrations .....	38
Plagiat et faux .....	39
<i>Objectif et accueil des traités</i> .....	41
Les lecteurs.....	41
Succès.....	42
Intentions et profits des auteurs .....	43
<b>Contenu textuel.....</b>	<b>45</b>
<i>Les débuts de l'escrime</i> .....	45
Escrime médiévale et influence germanique.....	45
L'escrime mécaniste dans la réduction en art et ses limites.....	46
Escrime cartésienne : la raison et la vue.....	47
<i>Perfectionnement de l'escrime</i> .....	48
Le sentiment du fer .....	48
Développement de l'escrime française .....	49
L'escrime contemporaine .....	50
<i>Des traités porteurs de la trace de leur époque</i> .....	52
Du contenu supplémentaire.....	52
Défendre sa patrie .....	53
Présence du duel .....	54
<b>Les illustrations .....</b>	<b>55</b>
<i>Pour ou contre</i> .....	55
Complémentarité du texte et de l'image .....	55
Les mots et seulement les mots .....	57
Le cas des gauchers .....	57
<i>Combattants en mouvement</i> .....	59

Les personnes représentées .....	59
Une escrime géométrique .....	60
Vers une épuration du mouvement .....	63
<i>Représentation d'une escrime de combat parallèlement à une escrime plus sportive</i> .....	66
Illustrations qui sous-entendent des duels .....	66
Escrime militaire .....	68
Salles d'armes .....	70
<b>LES DIFFERENTES EDITIONS DU TRAITE DE LAFAUGERE .....</b>	<b>73</b>
<b>Les acteurs du traité</b> .....	<b>73</b>
<i>La vie et les écrits de Lafaugère</i> .....	73
Ses débuts à l'escrime et dans l'armée .....	73
Maître d'armes à Lyon et Paris .....	74
Ses écrits.....	75
<i>Renommée de l'auteur par son traité</i> .....	76
<i>Les éditeurs</i> .....	77
La Veuve Cutty .....	77
Louis Bouchard .....	77
Roret.....	78
<b>le contenu des traités</b> .....	<b>79</b>
<i>Plan de l'ouvrage</i> .....	79
Composition des traités : de légères différences .....	79
Table des matières : comparaison entre le traité de 1820 et ceux de 1825, 1837 et 1838 .....	80
Différences avec ceux de 1865 et 1883 .....	80
<i>Enseignement d'une escrime</i> .....	81
Transmission d'un savoir.....	81
Enseignement aux maîtres d'armes et aux élèves.....	82
Quelle escrime ?.....	83
<i>La méthode de Lafaugère</i> .....	84
Héritage de ses prédécesseurs .....	84
Ses particularités .....	85
Une nouvelle nomenclature .....	86
<b>Illustrations</b> .....	<b>87</b>
<i>1820 et 1825</i> .....	87
<i>1837 et 1838</i> .....	90
<i>1865 et 1883</i> .....	92
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>94</b>

<b>SOURCES</b> .....	<b>97</b>
<i>Manuscrits</i> .....	97
<i>Traité d'escrime</i> .....	97
XVIe siècle.....	97
XVIIe siècle.....	97
XVIIIe siècle.....	98
XIX-XXe siècles.....	99
<i>Sources secondaires</i> .....	101
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>103</b>
<i>Études</i> .....	103
<i>Dictionnaires</i> .....	104
<i>Sitographie</i> .....	104
<i>Périodiques</i> .....	105
<b>ANNEXES</b> .....	<b>107</b>
<b>GLOSSAIRE</b> .....	<b>109</b>
<b>TABLE DES GRAPHIQUES</b> .....	<b>111</b>
<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS</b> .....	<b>113</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES</b> .....	<b>115</b>